

## *Faire la guerre, penser la paix en Afrique*

dossier dirigé par Patrick DRAMÉ

### Dossier

Patrick DRAMÉ, *Faire la guerre, penser la paix en Afrique*

Amélie CHEKROUN, *Derniers échos du jihad éthiopien (xvi<sup>e</sup> siècle) : l'apport de la biographie du fils de l'imām Ahmad par al-Jazīrī*

Cheikh SÈNE, *Fiscalité, guerres et traite atlantique des esclaves en Sénégambie (xvii<sup>e</sup>-xix<sup>e</sup> siècle)*

Fabio VITI, *La guerre et la paix au Baoulé (Côte d'Ivoire, xviii<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècle)*

Esson ALUMBUGU, *Le rôle du professionnalisme et de l'éthique dans le commandement militaire : leçons de l'Afrique précoloniale*

### Atelier de la recherche

Vincent BOLLENOT, *Une histoire de l'impérialité en métropole est-elle possible ?*

### Débats et perspectives

Patrick DRAMÉ, *Penser la pacification entre guerre et apaisement : un état des lieux historiographique*

### Actualité de la recherche

François CADIOU, Mathias THURA, Valérie TOUREILLE, Paul Vo-HA

# BELLICA

## Guerre, histoire et sociétés

*BELLICA. Guerre, histoire et sociétés* est une revue d'histoire, interuniversitaire et francophone, ouverte sur les sciences humaines et sociales. Elle se donne pour objet l'étude de la guerre et du fait militaire dans toutes leurs amplitudes spatio-temporelles et thématiques. *Bellica* paraît deux fois par an, en ligne exclusivement, avec pour ambition de contribuer à la diffusion du savoir scientifique dans le monde académique et jusqu'au cœur de la société. Au travers de problématiques et d'approches pluridisciplinaires, *Bellica* propose des perspectives innovantes et globales sur un fait social majeur, dont l'étude est indispensable pour comprendre la vie, l'organisation et l'évolution des sociétés humaines du passé et d'aujourd'hui à l'échelle du monde.

### Adresse de la rédaction :

Département d'histoire  
Université du Québec à Montréal (UQÀM)  
C. P. 8888, Succursale Centre-Ville  
Montréal (Québec) H3C 3P8 Canada  
(514) 987-3000 poste 8948

Site internet : <https://revue-bellica.uqam.ca>

Adresse de courriel : [revue-bellica@uqam.ca](mailto:revue-bellica@uqam.ca)  
ISSN 2818-873X

Directeur de rédaction : Benjamin DERUELLE.

Comité de rédaction : Simon CAHANIER, Benjamin DERUELLE, Émilie DOSQUET, Christopher GOSCHA, Guillaume PINET, Quentin VERREYCKEN.

Comité éditorial : Ariane BOLTANSKI, Philippe BRAGARD, François CADIOU, Jonas CAMPION, Laurent CAPDETREY, Philippe CLANCIER, Emmanuel DEBRUYNE, Gaspard DELON, Patrick DRAMÉ, Mathieu ENGERBEAUD, Gilles FERRAGU, Bertrand FONCK, Stéphane GAL, Pauline LAFILLE, François LAGRANGE, Julie LE GAC, Marie-Adeline LE GUENNEC, Julien LOISEAU, Claire MIOT, Silvia MOSTACCIO, Nicolas PATIN, Valérie SERDON-PROVOST, Mathias THURA, Laurent VISSIÈRE, Mathieu VIVAS, Paul VO-HA, Abes ZOUACHE.

Comité scientifique : Bertrand AUGIER, Nathalie BARRANDON, Pierre COSME, Anne CURRY, Catherine DENYS, Yves DESFOSSÉS, Hervé DRÉVILLON, Bernard GAINOT, Xavier HÉLARY, Jean-Vincent HOLEINDRE, Anne LEHOËRFF, Aurélien LIGNEREUX, Jean-Noël LUC, Christophe MASSON, Stéphane MICHONNEAU, Émilie d'ORGEIX, Isabelle PIMOUGUET-PÉDARROS, François ROUQUET, Xavier ROUSSEAU, Bertrand SCHNERB, Valérie TOUREILLE, Peter WILSON, Olivier WIEVIORKA.

Le texte seul est utilisable sous licence Creative Commons — Attribution — Pas d'utilisation Commerciale — CC BY-NC. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont *Tous droits réservés*, sauf mention contraire.

## SOMMAIRE

---

### **Faire la guerre, penser la paix en Afrique** dirigé par Patrick DRAMÉ

Patrick DRAMÉ, Faire la guerre, penser la paix en Afrique	5
Amélie CHEKROUN, Derniers échos du jihad éthiopien (XVI <sup>e</sup> siècle) : l'apport de la biographie du fils de l'imām Aḥmad par al-Jazīrī	9
Cheikh SÈNE, Fiscalité, guerres et traite atlantique des esclaves en Sénégambie (XVII <sup>e</sup> -XIX <sup>e</sup> siècle)	31
Fabio VITI, La guerre et la paix au Baoulé (Côte d'Ivoire, XVIII <sup>e</sup> -XX <sup>e</sup> siècle)	51
Esson ALUMBUGU, Le rôle du professionnalisme et de l'éthique dans le commandement militaire : leçons de l'Afrique précoloniale	73

### **Atelier de la recherche**

Vincent BOLLENOT, Une histoire de l'impérialité en métropole est-elle possible ?	87
--	----

### **Débats et perspectives**

Patrick DRAMÉ, Penser la pacification entre guerre et apaisement : un état des lieux historiographique	99
--	----

### **Actualité de la recherche**

Dirigée par François CADIOU, Mathias THURA, Valérie TOUREILLE et Paul VO-HA	115
---	-----



# Faire la guerre, penser la paix en Afrique

Patrick DRAMÉ

Université de Sherbrooke

patrick.drame@usherbrooke.ca

Dans le contexte des mouvements de décolonisation, dont le point culminant se situe dans la décennie 1960, les éditions Présence africaine publient *Soundjata ou l'épopée mandingue*<sup>1</sup>. Ce récit épique, issu de la tradition orale des griots mandingues, retrace la formation, au XII<sup>e</sup> siècle, d'un des royaumes les plus prestigieux de l'Ouest africain précolonial : l'Empire du Mali<sup>2</sup>. Cette épopée, à la fois historique, romanesque et légendaire, telle que restituée par l'historien Djibril Tamsir Niane, met en scène la manière dont Soumangrou Kanté, roi-forgeron du royaume de Sosso, s'est employé à conquérir militairement et à asseoir sa domination politique sur les petits royaumes du Manding de l'Ouest africain<sup>3</sup>. Il souligne encore comment les populations qui subissent l'oppression de Kanté, ce « roi-sorcier », obtiennent l'intervention du prince Soundjata Keïta, alors exilé au royaume de Néma où il s'est formé à l'art militaire. La bataille de Kirina en 1235 et la défaite retentissante de l'armée de Kanté marquent les débuts de l'Empire du Mali<sup>4</sup>. Afin de consolider les relations intercommunautaires entre les différentes entités ethnoculturelles appelées à coexister au sein du nouvel espace impérial, Keïta instaure la Charte du Mandé qui fit office de texte constitutionnel et garantit la cohésion sociale et la stabilité politique<sup>5</sup>.

Le récit proposé par Djibril Tamsir Niane met en lumière le rôle fondamental de la guerre, envisagée à la fois comme instrument de conquête, de libération et de restructuration politique. Il révèle également la complexité des mécanismes socioculturels et politiques mobilisés dans le sillage des sorties de guerre qui lui sont consubstantiels, et qui sont indispensables à la résolution des conflits. Penser la guerre et faire la paix sont donc deux réalités à la fois antinomiques, imbriquées et interdépendantes dans un continuum historique

---

<sup>1</sup> Djibril Tamsir NIANE, *Soundjata ou l'épopée mandingue*, Paris, Présence africaine, 2000 [1960].

<sup>2</sup> Sur l'Empire du Mali, voir Youssouf Tata CISSÉ et Wà KAMISSOKO, *La Grande Geste du Mali. Des origines à la fondation de l'Empire*, Paris, Karthala, 2007 [1988] et François-Xavier FAUVELLE-AYMARD, *L'Empire du Mali. Les masques et la mosquée (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles)*, Paris, CNRS Édition, 2022.

<sup>3</sup> Francis SIMONIS, « L'Empire du Mali d'hier à aujourd'hui », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 128, 2015, p. 71-86.

<sup>4</sup> Souleymane SANGARÉ, *La bataille de Kirina ou le triomphe de Soundjata*, Paris, L'Harmattan, 2018.

<sup>5</sup> Centre d'études linguistiques et historiques par tradition orale (CELHTO), *La Charte de Kurukan Fuga : aux sources d'une pensée politique en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2008.

et stratégique, où chacune prépare ou succède à l'autre selon des logiques politiques, économiques et sociales complexes. Le numéro 3 de la revue *Bellica* intitulé « Faire la guerre, penser la paix en Afrique » est ainsi consacré à ces trois ordres de fait. Il vise à analyser les buts, les objectifs, les finalités et les stratégies mobilisés dans la conduite de la guerre ainsi que dans les processus de paix au sein des sociétés africaines<sup>6</sup>. Les textes qui y sont réunis interrogeant la mesure selon laquelle les conflits armés, qu'ils soient motivés par des dynamiques religieuses, économiques ou politiques, ont contribué à façonner des dispositifs endogènes et exogènes de régulation, de pacification et de reconfiguration du pouvoir dans les sociétés africaines précoloniales et coloniales.

Cette réflexion s'appuie sur une série de six articles couvrant diverses périodes historiques et régions du continent. Ils permettent ainsi d'adopter une approche à la fois approfondie et multidimensionnelle des dynamiques de guerre et de paix.

Amélie Chekroun propose d'analyser les bouleversements survenus entre 1543 et 1555, à la suite du jihad lancé en 1531 par Ahmad b. Ibrāhīm al-Ghazī contre le royaume chrétien d'Éthiopie<sup>7</sup>. Exploitant une source historique inédite, en l'occurrence la notice biographique de l'auteur cairote al-Jazīrī, son article montre que le conflit armé a produit une importante affluence de captifs éthiopiens sur les marchés yéménites et égyptiens. La fin du jihad ouvre la voie au projet impérial ottoman de contrôle de la Corne de l'Afrique avec la fondation de la province ottomane d'Éthiopie.

Cheikh Sène étudie, de son côté, les relations entre fiscalité, pouvoir politique et violence en Sénégambie, dans le cadre de la traite atlantique du XVII<sup>e</sup> siècle au XIX<sup>e</sup> siècle. En s'appuyant sur les archives des compagnies de commerce et de l'administration royale française, et sur des récits de voyageurs européens, il met en évidence le rôle central des « coutumes » – redevances versées aux États africains par les compagnies afin d'avoir un droit de commerce<sup>8</sup> – dans les tensions et les violences qui se nouent et se dénouent entre les puissances européennes, entre les États locaux, au sein de ces sociétés, et entre Européens et Africains. La relation entre guerre et paix en situation précoloniale et coloniale au Baulé entre le XVIII<sup>e</sup> siècle et le XX<sup>e</sup> siècle est analysée par Fabio Viti. L'auteur mobilise à la fois des sources orales issues d'entretiens de terrain et des archives coloniales afin d'étudier l'art de la guerre chez les Baulé (tactiques, armes, moyens mystiques). Il montre aussi que « la paix n'est pas une notion clairement identifiée et opposée à la guerre ». Faire la paix suppose alors des médiations, des serments, des sacrifices et des pactes d'alliance visant à instaurer un « calme général » et à rendre possible l'alliance entre les ennemis d'hier. Enfin, il met en lumière la manière dont la conquête coloniale française

<sup>6</sup> Richard REID, « Warfare in Early Modern Africa, c. 1450–c. 1850 », in David PARROTT et Gábor ÁGOSTON (éd.), *The Cambridge History of War*, Cambridge, Cambridge University Press, 2025, p. 387-408.

<sup>7</sup> Amélie CHEKROUN. *La conquête de l'Éthiopie. Un jihad au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, CNRS Éditions, 2023.

<sup>8</sup> Cheikh SÈNE, « Politique fiscale et traite négrière : le cas des "coutumes" ou taxes en Sénégambie XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle », in Anne COCHON et al. (éd.), *Travail servile et dynamiques économiques XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Institution de la gestion publique et du développement économique, 2024, p. 57-75.

entraîne la perte de souveraineté du Baulé à travers une guerre asymétrique et des dynamiques de pacification<sup>9</sup>.

Esson Alumbugu prolonge la réflexion menée par Fabio Viti sur l'art de la guerre dans les sociétés africaines précoloniales. Ce jeune chercheur poursuit actuellement une thèse d'histoire à l'Académie Nigériane de Défense. À travers une approche comparée, il propose d'étudier la place centrale de la professionnalisation des armées et de l'éthique du comportement des guerriers chez les Maasai d'Afrique de l'Est et au sein du royaume zoulou d'Afrique du Sud au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup>. Il avance l'idée selon laquelle ces deux notions ont permis, de prime abord, l'édification d'armées rigoureuses et disciplinées, gages de l'affirmation de leurs États respectifs. Le déclin de ces deux armées se comprend par la convergence à la fois de l'affaissement du professionnalisme et, par contrecoup, de l'éthique traditionnelle.

Dans les rubriques, *Atelier de la recherche et Débats et perspectives*, les historiens Vincent Bollenot et Patrick Dramé proposent une double réflexion : d'une part, sur les modalités d'écriture de l'histoire de l'impérialité en métropole et, d'autre part, sur l'état de la production scientifique relative au concept de « pacification ». Partant de l'exploitation d'archives migratoires peu exploitées, Vincent Bollenot propose de penser l'impérialité dans une perspective documentaire et classificatoire<sup>11</sup>. Ces archives, bien que marquées par une violence raciale normalisée et euphémisée, permettent de saisir les dynamiques de pouvoir entre colonisateurs et colonisés, ainsi que les évolutions de l'impérialité en France. Toutefois, leur utilisation exige une approche critique et méthodologique rigoureuse. Pour sa part, Patrick Dramé montre comment le contexte du début du XXI<sup>e</sup> siècle a influencé la production historiographique des vingt-cinq dernières années. Les guerres en Irak et en Afghanistan ont ainsi lancé une réflexion nouvelle sur le concept de « pacification », dont l'histoire et le sens ont été réévalués. Les interventions militaires occidentales combinées aux commémorations des décolonisations suscitent aujourd'hui la réédition d'ouvrages sur la guerre contre-insurrectionnelle et la violence armée durant la guerre d'Algérie. D'autres études analysent l'action de certains officiers coloniaux français, dans une approche encore tiraillée entre hagiographie et critique, mais qui met désormais en lumière, par une approche « par le bas », l'agentivité des sociétés africaines dans les résistances anticoloniales.

En définitive, faire la guerre et penser la paix en Afrique, c'est interroger les dynamiques complexes du pouvoir, de la mémoire et de la résilience, au cœur d'une histoire plurielle, marquée par les affrontements, les médiations et les recompositions politiques. C'est aussi reconnaître que la conflictualité, la guerre et la paix, loin d'être opposées, s'inscrivent dans un même continuum historique, révélateur des capacités d'adaptation et de création des sociétés africaines.

---

<sup>9</sup> Fabio VITI, *La guerre au Baoulé : une ethnographie historique du fait guerrier, Côte d'Ivoire, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2023.

<sup>10</sup> Elizabeth A. ELDREDGE, *The Creation of the Zulu Kingdom, 1815-1828: War, Shaka, and the Consolidation of Power*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014.

<sup>11</sup> Vincent BOLLENOT, « Surveiller les mobilisations, se mobiliser sous surveillance Articuler histoire du renseignement et histoire des mobilisations en situation impériale », *Genèses*, 120 (3), 2020, p. 112-130.



# Derniers échos du jihad éthiopien (XVI<sup>e</sup> siècle) : l'apport de la biographie du fils de l'imām Aḥmad par al-Jazīrī

Amélie CHEKROUN  
Centre national de la recherche scientifique  
amelie.chekroun@cnrs.fr

Au début de l'année 1543, l'imām Aḥmad b. Ibrāhīm al-Ghazī est tué, à l'est du lac Tana, en plein cœur du royaume chrétien d'Éthiopie. Une quinzaine d'années plus tôt, il a fédéré une vaste armée au sein du sultanat du Barr Sa'd al-Dīn, principal pouvoir islamique de la Corne de l'Afrique depuis le début du XV<sup>e</sup> siècle, et lancé en 1531 un jihad de conquête contre son voisin éthiopien. Très vite, l'essentiel des territoires chrétiens passe sous autorité islamique et, dès 1535, l'imām Aḥmad installe le siège de son pouvoir dans le Dambya, au nord du lac Tana. Le roi chrétien, Lebna Dengel, n'est cependant jamais capturé et meurt naturellement en 1540. Son fils Galāwdéwos (r. 1540-1559) lui succède et les rapports de force s'inversent alors. Depuis la conquête ottomane du sultanat mamelouk en 1517, une lutte oppose les Ottomans et les Portugais pour le contrôle de l'océan Indien et de la mer Rouge. La guerre éthiopienne s'inscrit à la périphérie de ce conflit lorsqu'en 1540-1541, un contingent de soldats portugais vient porter renfort à Galāwdéwos<sup>1</sup> et, que l'année suivante, le gouverneur ottoman de Zabīd envoie à son tour un contingent de soldats soutenir l'armée de l'imām Aḥmad<sup>2</sup>. C'est au cours d'une bataille non loin du Dambya en février ou mars 1543 que l'imām Aḥmad est tué et son armée dispersée. Parce qu'il précède une profonde réorganisation territoriale et politique, cet événement majeur marque traditionnellement la fin de l'époque médiévale dans la région<sup>3</sup>.

La guerre entre les pouvoirs musulman et chrétien de la Corne de l'Afrique des années 1530-1540 est principalement connue par le biais du *Futūḥ al-Ḥabasha*. Mis par écrit au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle par un certain *faqīh* Shihāb al-Dīn Aḥmad dit 'Arab Faqīh, ce récit, en

---

<sup>1</sup> Girma BESHAH et Merid Wolde AREGAY, *The Question of the Union of the Churches in Luso-Ethiopian Relations (1500-1632)*, Lisbonne, Centro de Estudos Históricos Ultramarinos, 1964, chapitre 6.

<sup>2</sup> Amélie CHEKROUN, *La Conquête de l'Éthiopie. Un jihad au 16<sup>e</sup> siècle*, Paris, CNRS Éditions, 2023, p. 291-297.

<sup>3</sup> Ead. et Bertrand HIRSCH, « The Muslim-Christian Wars and the Oromo Expansion: Transformations at the End of the Middle Ages (ca. 1500 – ca. 1560) », in Samantha KELLY (éd.), *Companion to Medieval Ethiopia and Eritrea*, Boston, Brill, 2020, p. 454-476.

arabe, retrace en détail les événements du point de vue des troupes de l'imām Ahmād<sup>4</sup>. Il s'interrompt vers 1535 et ne couvre donc pas les dernières années de la guerre. Ces dernières ont été les moins étudiées, car si la documentation est certes plus abondante que pour les premières années de la guerre, elle est aussi bien moins détaillée : des textes chrétiens en guèze, et en tout premier lieu la chronique du règne de Galāwdéwos, mettent en scène la victoire finale chrétienne ; et deux Portugais présents dans les rangs de l'armée chrétienne ont laissé des comptes rendus plus ou moins romancés de leur voyage<sup>5</sup>.

Les événements qui suivent la mort de l'imām Ahmād au début de 1543 sont, quant à eux, très peu documentés. La débâcle de l'armée musulmane qui suit la bataille finale est mentionnée à plusieurs reprises, mais sans détails. L'impression qui ressort de la documentation éthiopienne est celle d'une défaite soudaine et absolue de l'armée musulmane, et d'une reconquête chrétienne rapide et calme. Seule la chronique du règne de Galāwdéwos mentionne rapidement la résistance d'une partie de l'armée musulmane. Cette résistance, menée par le second de l'armée après l'imām, le vizir 'Abbās, se concentre sur les territoires frontaliers du royaume chrétien et du Barr Sa'd al-Dīn. Sa mort, à la fin de 1544, marque l'anéantissement de la résistance musulmane<sup>6</sup>.

Malgré son retentissement, ses conséquences dans l'histoire de la Corne de l'Afrique et l'implication directe de soldats envoyés par le roi du Portugal et le gouverneur ottoman du Yémen, cette guerre éthiopienne n'a eu que de faibles échos en dehors de la région. Toutefois, on en retrouve des mentions, brèves, dans les archives d'Ahmadābād à Constantinople en passant par l'Hadramawt. Le présent article en propose un état des lieux dans la documentation du monde islamique du XVI<sup>e</sup> siècle et invite à poursuivre l'identification de nouvelles mentions. Mais surtout, il identifie, présente, traduit (en annexe) et commente une nouvelle source exceptionnelle, bien plus longue et détaillée que les autres : la notice biographique consacrée au fils de l'imām Ahmād et rédigée par l'auteur cairote al-Jazīrī au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Cette notice est unique, car il s'agit du seul texte de plus de quelques lignes qui relate la guerre éthiopienne et ses suites du point de vue des musulmans, en dehors du *Futūh al-Ḥabasha* qui s'arrête comme cela a été dit en 1535<sup>7</sup>. Cette notice est d'autant plus singulière que son auteur a eu pour principal informateur le fils de l'imām Ahmād en personne, dont il était un familier. L'ouvrage de al-Jazīrī est connu – la première édition date de 1983, mais les notices concernant les Africains n'avaient jusqu'aux récents travaux d'Hadrien Collet été ni identifiées ni étudiées,

<sup>4</sup> Sur ce texte, voir A. CHEKROUN, *La Conquête de l'Éthiopie...*, op. cit., p. 19-76.

<sup>5</sup> *Chronicle of King Galawdewos (1540-1559)*, éd. et trad. par Gebreyes Salomon, Louvain, Peeters, 2019 ; Miguel de CASTANHOSO, *The Portuguese Expedition to Abyssinia in 1541-1543, as Narrated by Castanhoso, with some Contemporary Letters, the Short Account of Bermudez, and Certain Extracts from Correa*, trad. par Richard Whiteway, Londres, Hakluyt Society, 1902.

<sup>6</sup> Dans une lettre de Galāwdéwos adressée en 1551 au gouverneur portugais de l'Inde, il est dit que le « gozil (wazir) Abaaz » est tué au cours de la même bataille qui voit la mort de l'imām, donc dès 1543 (*Ibidem*, p. 120, voir aussi p. 116-117). Sur cet épisode, voir aussi A. CHEKROUN et B. HIRSCH, « The Muslim-Christian Wars... », art. cit., p. 464.

<sup>7</sup> À l'exception du récit dans le *Zafar al-wālih bi-muṣaffar wa-ālih*, histoire en arabe rédigée à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle par un auteur gujarati, mais qui ne fait que paraphraser le *Futūh al-Ḥabasha*. Voir ci-dessous.

et encore moins l'unique notice sur un homme originaire de la Corne de l'Afrique, le fils de l'imām. De manière plus large, l'enquête dans les sources arabes pour écrire l'histoire médiévale et moderne de la Corne de l'Afrique n'en est qu'à ses débuts, ce qui explique l'identification si tardive de cette précieuse notice. De plus, dans l'histoire régionale, le XVI<sup>e</sup> siècle constitue la plus grande rupture politique, sociale, économique, religieuse et démographique ; et la décennie entre la mort de l'imām Aḥmad en 1543 et la fondation de la province ottomane d'Éthiopie en 1555 en est le pivot. Or, paradoxalement, cette décennie a été très peu étudiée et est assez peu documentée. L'écriture de son histoire et des années qui suivent la guerre est encore captive des sources chrétiennes et donc du point de vue du royaume chrétien. La biographie du fils de l'imām Aḥmad par al-Jazīrī et l'ensemble du corpus indien, ottoman, yéménite et cairote décrit dans le présent article incitent à repenser cette décennie en tenant compte de l'ensemble des points de vue des belligérants, et ainsi à complexifier le récit chrétien d'une victoire rapide et totale de Galawdewos. Cela invite également à contextualiser la création de la province ottomane d'Éthiopie, souvent considérée comme un événement coupé de toute réalité régionale. La biographie d'Aḥmad b. Aḥmad montre en effet, au contraire, des résistances face à la reconquête chrétienne et révèle le lien qui unit cette guerre à la fondation, une dizaine d'années plus tard, de la nouvelle circonscription ottomane. Repenser cette décennie s'avère enfin nécessaire pour mieux appréhender l'importance de la rupture qui suit la fin du jihad dans l'histoire des populations de la Corne de l'Afrique.

#### ÉTAT DES LIEUX DE LA DOCUMENTATION EXOGÈNE SUR LE JIHAD ÉTHIOPIEN

L'interlocuteur direct de l'imām Aḥmad au sein du monde islamique est le souverain de Zabīd. Les liens entre les territoires islamiques de la Corne de l'Afrique et le sultanat rasūlide et ses successeurs sont bien attestés tout au long de l'époque médiévale tout en étant encore peu étudiés<sup>8</sup>. L'enquête sur le jihad éthiopien dans la documentation yéménite n'a pour l'instant pas été menée, mais tout laisse à penser que des mentions doivent s'y trouver, comme le montrent les extraits de chroniques de l'Hadramawt du XVI<sup>e</sup> siècle publiées par l'orientaliste britannique Robert Serjeant. Dans les années 1940, Serjeant identifie notamment quatre manuscrits du *Tārīkh al-Shīħrī* de Bā Fāqīh, des annales du X<sup>e</sup> siècle H./XVI<sup>e</sup> siècle dans des bibliothèques privées de l'Hadramawt<sup>9</sup>, inaccessibles aujourd'hui. Il en sélectionne les passages qui parlent directement des Portugais et en publie une traduction anglaise. Pour l'année 948 H./1541-1542, le passage des annales de Bā Fāqīh exhumé par Serjeant mentionne la guerre menée par l'« Imām al-Mudjāhid Aḥmad b. Ibrāhīm al-Mākhidī » contre « al-Ḥaṭī, le roi des Ḥabasha » et l'arrivée de 500 « Franks » (c.-à-d. Portugais) en soutien aux chrétiens. L'imām demande alors

<sup>8</sup> Voir notamment Zacharie MOCHTARI DE PIERREPONT, « The Abyssinian Connection? Abyssinian-Related Scholars in the Yemeni and Medieval Red Sea Environment (6<sup>th</sup>-9<sup>th</sup>/12<sup>th</sup>-15<sup>th</sup> Centuries) », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 153, 2023, p. 153-178.

<sup>9</sup> Robert SERJEANT, « Materials for South Arabian History: Notes on New MSS from Hadramawt », *Bulletin of the School of Oriental and African Studies*, 13/2, 1950, p. 292-295.

de l'aide au gouverneur ottoman du Yémen : « l'Imām al-Mudjāhid envoya [une demande d'aide] au Bāshā Muṣṭafā Nashshar le Turk de Zabīd, qui lui fournit 500 Turks et leur équipement »<sup>10</sup>. Tout ce qui ne concerne pas les Portugais n'a cependant pas été publié, et nous ne savons donc pas ce que disent ces annales de la guerre éthiopienne. Si une note de Serjeant précise que le *Tārīkh al-Shīħrī* indique la mort de l'imām Aḥmad en 950 H./1543, le passage n'est toutefois pas cité<sup>11</sup>. Tout laisse à penser que ce texte hadrami donne bien plus d'informations sur le jihad que les quelques lignes traduites par le Britannique et que ce n'est probablement pas le seul texte de la Péninsule arabique du XVI<sup>e</sup> siècle à mentionner cette guerre.

Quant à la documentation indienne, elle renseigne bien plus sur la diaspora éthiopienne en Inde et sur les circulations au sein de l'océan Indien que sur la situation interne de la Corne de l'Afrique. La mention la plus connue se trouve dans l'histoire des sultans du Gujarat et des chefs musulmans du nord de l'Inde rédigée à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle par Ḥajjī al-Dābir, le *Zafar al-wālih bi-muzaffar wa-ālih*. Cet auteur gujarati (m. 1611), lui-même au service d'un gouverneur d'origine éthiopienne, souligne la présence massive de soldats d'origine éthiopienne (surnommés les *Rūmīkhānī*) dans l'armée gujarati comme l'une des conséquences du jihad de l'imām Aḥmad. Il lui semble donc nécessaire de parler du jihad éthiopien pour expliquer leur présence. Pour ce faire, il s'appuie sur la lecture du *Futūḥ al-Ḥabasha*, qu'il cite abondamment, et pour les dernières années sur la tradition orale, qui circule alors parmi ces descendants d'Éthiopiens gujaratis<sup>12</sup>. Un autre texte indien de la même époque mentionne également l'imām Aḥmad. Il s'agit du *Nūr al-sāfir ḍan aḥbār al-qarn al-āśir*, des annales couvrant le X<sup>e</sup> siècle de l'Hégire, qui traite principalement des grandes figures du monde islamique décédées entre 901 H./1495 et 1000 H./1592. Achevé en 1603, lui aussi par un auteur gujarati d'Aḥmadābād, d'origine ḥaḍramī par son père et indienne par sa mère, nommé 'Abd al-Qādir b. Šayḥ b. 'Abdallāh al-'Aydarūs (1570-1628), il mentionne brièvement l'imām Aḥmad à deux reprises. Pour l'année 934 H./1527-1528, il évoque sa prise de pouvoir sur Harar et sa « conquête d'une grande partie de la terre de al-Ḥabaša », et reprend l'une des visions racontées au début du *Futūḥ al-Ḥabasha*. Cette mention, datée de 934 H., traite en fait en quelques lignes d'une période bien plus longue jusqu'au début des années 1540. La seconde mention est une anecdote familiale de l'auteur : son grand-père aurait rencontré l'imām Aḥmad lors du Pèlerinage à La Mecque à une date inconnue ; il aurait ensuite envoyé son fils, le père de l'auteur, en Éthiopie aider l'imām Aḥmad en 939 H./1532-1533<sup>13</sup>. Si ces informations sont très précieuses pour étudier la diaspora éthiopienne en Inde et les conséquences du jihad éthiopien en dehors de la Corne de l'Afrique, elles apportent peu d'éléments nouveaux sur la guerre et ses conséquences en Éthiopie.

<sup>10</sup> ID., *The Portuguese off the South Arabian Coast*, Oxford, Clarendon Press, 1963, p. 102-104.

<sup>11</sup> *Ibidem*, p. 102, note 5.

<sup>12</sup> Voir Alessandro GORI, « Fame (and Debts) beyond the Sea: Two Mentions of Imām Aḥmad b. Ibrāhīm in an Indian Arabic Source », in Alessandro BAUSI, A. GORI et Gianfranco LUSINI (éd.), *Linguistic, Oriental and Ethiopian Studies in Memory of Paolo Marrassini*, Wiesbaden, Harrassowitz Verlag, 2014, p. 482-483 ; Ulughkhānī Ḥajjī al-Dābir, *Zafar ul wālih bi muzaffar wa-ālih*, trad. par M.F. Lokhandwala, Baroda, Oriental Institute, 1974, vol. 2, p. 475-490.

<sup>13</sup> A. GORI, « Fame (and debts) beyond the sea... », art. cit., p. 477-490.

Ḩajjī al-Dābir, tout comme al-‘Aydarūs, s'appuie en effet principalement sur le texte du *Futūh al-Habasha* et sur des traditions recueillies auprès de personnes ayant quitté l'Éthiopie depuis parfois plusieurs générations.

Les archives ottomanes et égypto-ottomanes se révèlent relativement plus riches. Quatre documents connus mentionnent la situation éthiopienne avant la fondation de la province ottomane d'Éthiopie en 1555 autour du port de Massawa, en Érythrée actuelle. Dès 1518, dans un document de correspondance diplomatique officielle adressée au souverain Muzaffar Shāh du Gujarat, Qāsim Shirvānī, le premier gouverneur ottoman de Djedda, désigne Sélim I<sup>er</sup>, le Sultan ottoman, comme souverain de l'Arabie, du Yémen, mais aussi de l'Éthiopie et même de Zanzibar, bien qu'à ce moment-là l'autorité ottomane ne dépasse guère le port de Djedda, aussi bien dans la péninsule que sur le versant africain du golfe d'Aden<sup>14</sup>. La première mention dans la documentation ottomane de conflits entre les musulmans et les chrétiens en Éthiopie se trouve toutefois dans un rapport d'inspection de la flotte à Djedda daté de juin 1525. Selmān Re’īs, commandant naval ottoman, s'adresse à Ibrāhīm Pacha, grand vizir de Soliman le Magnifique, le Sultan ottoman, à propos de la situation politique et économique dans la mer Rouge et l'océan Indien. À l'égard des relations entre le Barr Sa’d al-Dīn et le royaume chrétien d'Éthiopie, Selmān Re’īs note :

Près d'un port connu sous le nom de Zayla<sup>15</sup> se trouve une ville appelée Janasir<sup>16</sup>. On appelle ses dirigeants Mujahid, et ils sont très pieux. La plupart des livres savants sont distribués à partir de Zayla<sup>17</sup>. Cette province est la frontière de l'Islam. Chaque année, des raids sont menés contre les infidèles Habash [c.-à-d. éthiopiens], dans la voie d'Allah, par le biais du jihād, et ils se battent avec acharnement<sup>18</sup>.

Les spécialistes considèrent que ce document servit de base au programme d'expansion de l'Empire ottoman dans la région de la mer Rouge<sup>19</sup>, mais pour sa rive africaine, il faut attendre trente ans, en 1555, pour que des troupes ottomanes créent une province à Massawa.

Le document suivant est une lettre datée d'environ 1541, identifiée par l'historien turc Cengiz Orhonlu dans les archives du Veliyyüddin Efendi Kütüphânesi à Istanbul, dans le cadre de son étude pionnière sur la province ottomane d'Éthiopie. Cette lettre, produite par l'administration ottomane mais dont on sait par ailleurs peu de choses, reconnaît l'imām

<sup>14</sup> Jean-Louis BACQUÉ-GAMMONT et Mohammad MOKRI, « Une lettre de Qāsim Shirvānī à Muzaffar Shāh du Gujarat : les premières relations des Ottomans avec l'Inde », in Rudolf VESELÝ et Eduard GOMBÁR (éd.), *Zafar nāme: memorial volume of Felix Tauer*, Prague, Enigma, 1996, p. 35-47.

<sup>15</sup> Cette ville du Barr Sa’d al-Dīn apparaît à plusieurs reprises dans la documentation éthiopienne. Une localité à l'est de Harar, à deux kilomètres de Derbiga porte encore ce toponyme. Des vestiges archéologiques y sont visibles.

<sup>16</sup> Salih ÖZBARAN, « A Turkish Report on the Red Sea and the Portuguese in the Indian Ocean (1525) », *Arabian Studies*, 4, 1978, p. 88.

<sup>17</sup> Michel LESURE, « Un document ottoman de 1525 sur l'Inde portugaise et les pays de la Mer Rouge », in Jean AUBIN (éd.), *Mare Luso Indicum. L'océan Indien, les pays riverains et les relations internationales XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Société d'histoire de l'Orient, vol. 3, 1976, p. 138 ; Andrei SATAROV, « The Role of Salman Reis in the Ottoman Conquests in the Red Sea Area », *Izvestiya of Saratov University History International Relations*, 20/2, 2020, p. 195-198.

Aḥmad comme le chef (*ḥākim*) de l'Éthiopie<sup>18</sup> (« Sultan Ahmed el-ḥākim be vilayet-I Habeş »). Le contenu exact de cette lettre n'est pas donné par Orhonlu et la lettre n'a pour l'instant pas été retrouvée dans les archives.

Le dernier document provient des archives du Topkapı Palace Museum à Istanbul<sup>19</sup>. C'est une lettre datée du 28 décembre 1544, qui résume deux rapports adressés à l'administration égypto-ottomane du Caire traitant de la situation en mer Rouge et dans l'océan Indien. Le premier rapport a été envoyé par un corsaire ottoman, Sefer Reīs (m. 1565), et le second par le gouverneur de Djedda. Quelques lignes de cette lettre sont consacrées à la Corne de l'Afrique et confirment la résistance du vizir de l'imām Aḥmad, 'Abbās, à la reconquête chrétienne à la suite de la mort de l'imām Aḥmad, décrite dans la chronique en guèze du règne du roi chrétien Galāwdéwos :

En outre, vous nous avez informés que le gouverneur de Jiddah avait annoncé qu'Abbas, le neveu de Mujahid (Mūcāhid), avait rassemblé une grande armée et avait attaqué l'Éthiopie, et que les infidèles avaient été vaincus et s'étaient enfuis dans les montagnes. Abbas a maintenant gagné la confiance du peuple et a rétabli le contrôle sur les territoires précédemment détenus par Mujahid<sup>20</sup>.

Giancarlo Casale, spécialiste de l'expansion ottomane au XVI<sup>e</sup> siècle, précise que cette lettre serait « la plus ancienne connue dans les archives ottomanes à faire largement référence aux affaires de l'océan Indien » et plus particulièrement à la guerre éthiopienne. Cela pourrait à tort laisser penser que l'Éthiopie et la Corne de l'Afrique ne représentent aucun intérêt pour le nouveau pouvoir ottoman d'Égypte ou de Constantinople. La (quasi) absence d'archives préservées ne signifie pas pour autant que le pouvoir ottoman n'est pas au courant de la situation. Comme le montre G. Casale, les registres de l'administration ottomane « ne comprennent que les directives envoyées par le sultan à ses fonctionnaires dans les provinces. Les rapports entrants n'ont jamais été recopier dans les pages des registres [...]. En leur absence, les historiens sont obligés de se fier aux brefs résumés de leur contenu qui apparaissent dans le texte des rescrits envoyés par le sultan »<sup>21</sup>.

Les quelques documents que nous venons de mentionner montrent d'ailleurs que les affaires éthiopiennes, avant la fondation de la province ottomane sont bien connues de l'administration ottomane : ils reconnaissent l'imām Aḥmad comme le chef de la région. La mention de la résistance de 'Abbās semble, par ailleurs, ne nécessiter aucune précision ni mise en contexte, comme si le lecteur avait déjà une bonne connaissance de la situation. Malgré la certitude que la guerre éthiopienne est connue du pouvoir ottoman, l'absence d'archives complique grandement le travail des historiens actuels.

<sup>18</sup> Cengiz ORHONLU, *Osmalı İmparatorluğu'nun Güney Siyaseti. Habeş Eyaleti*, Istanbul, Turk Tarih Kurumu Yayınları, 1974, p. 27 : « Veliyyüddin Efendi Kütüphânesi, nu. 1970, yp. 39a. ».

<sup>19</sup> Giancarlo CASALE, « An Ottoman Intelligence Report from the Mid-Sixteenth Century Indian Ocean », *Turkish Studies*, 31/1, 2007, p. 181-188 : T.S.M.A.E. 12321 Mühimme Defteri Fol. 55L.

<sup>20</sup> *Ibidem*, p. 182.

<sup>21</sup> *Ibidem*, p. 183 et 186 ; C. ORHONLU, *Habeş Eyaleti...*, *op. cit.*, p. 27.

## AL-JAZĪRĪ ET AḤMAD, FILS DE L'IMĀM AḤMAD

Les trop rares documents traitant de la fin du jihad éthiopien et des années suivantes rendent très précieuse l'identification d'une longue notice biographique consacrée à l'un des fils de l'imām Aḥmad dans un ouvrage écrit au Caire au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>22</sup>. Ce texte détaille longuement la guerre, avant et après la mort de l'imām.

L'auteur de cette notice biographique sur Aḥmad b. Aḥmad est Zayn al-Dīn 'Abd al-Qādir b. Muḥammad b. 'Abd al-Qādir b. Muḥammad b. Ibrāhīm al-Anṣārī al-Jazīrī (1505 - c. 1570). De la fin des années 1530 à 1569, cet auteur soufi est le secrétaire du bureau du pèlerinage (*kātib diwān al-ḥājj*) à La Mecque depuis Le Caire. Installé au Caire, il se rend à la Mecque chaque année et entretient d'excellentes relations avec l'Emīr de la ville et l'*amīr al-Ḥājj*, l'officier nommé annuellement au cours de la saison du Pèlerinage pour commander la caravane des pèlerins en route pour La Mecque<sup>23</sup>. Al-Jazīrī est notamment connu pour avoir rédigé une histoire du pèlerinage à la Mecque, le *al-Durar al-farā'id al-munazzama fī akhbār al-ḥājj wa ṭarīq Makka al-mu'azzama* (« Les perles uniques enfilées sur l'histoire du pèlerinage et le chemin vers la Mecque glorifiée »)<sup>24</sup>. Il enrichit et complète cette somme tout au long de sa vie, ce qui explique qu'il en existe plusieurs versions plus ou moins longues, la plus ancienne en un volume datant de 1554 et une version finale en deux volumes. Le premier volume, sous forme d'annales, couvre jusqu'à l'année 1561. Le second volume se présente sous la forme de chapitres thématiques. La troisième sous-section du dernier chapitre est consacrée aux pèlerinages de rois. Parmi ces récits, quelques pages sont dédiées à la vie (et au pèlerinage illégal) de Aḥmad b. Aḥmad, le fils de l'imām Aḥmad. Il s'agit de l'unique notice de l'ouvrage consacrée à une figure éthiopienne.

De manière remarquable, comparée aux autres notices de cette section analysées par Hadrien Collet dans son article sur les pèlerinages des rois du Takrūr (Afrique de l'Ouest), celle-ci est bien plus longue et ne concerne de fait pas un roi : Aḥmad b. Aḥmad est seulement le fils d'un chef de guerre, reconnu comme un gouvernement (*ḥākim*) par les Ottomans. Cependant, al-Jazīrī considère que l'imām Aḥmad est le « souverain (*sāhib*) du royaume du Danbyah » et le « roi (*mālik*) des musulmans », légitimant la place de cette notice dans son volume. Plus remarquable encore, l'essentiel du texte ne parle pas d'Aḥmad b. Aḥmad, ni d'ailleurs du pèlerinage. Seul un quart du texte lui est consacré et quelques lignes mentionnent

<sup>22</sup> Je tiens à remercier Robin Seignobos et Hadrien Collet pour m'avoir dirigée vers cette notice.

<sup>23</sup> Sur sa biographie, voir Hadrien COLLET, « Royal Pilgrims from Takrūr According to 'Abd al-Qādir al-Jazīrī (12<sup>th</sup>-16<sup>th</sup> Century) », *Islamic Africa*, 10, 2019, p. 181-203 et 'Abd al-Qādir Al-Jazīrī, *al-Durar al-farā'id al-munazzama fī akhbār al-ḥājj wa ṭarīq Makka al-mu'azzama*, éd. par Ḥamad al-Jásir, Riyadh, Dār al-Yamāmah, 1983, vol. 2, p. 439-442 ; sur la caravane du pèlerinage, voir Jacques JOMIER, *Le Mahmal et la caravane égyptienne des pèlerins de La Mecque (XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Le Caire, Publications de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire, 1953.

<sup>24</sup> 'Abd al-Qādir Al-Jazīrī, *al-Durar al-farā'id al-munazzama fī akhbār al-ḥājj wa ṭarīq Makka al-mu'azzama*, éd. Par Hasan Ismā'il, Beirut, Dar Al-Kotob Al-Ilmiyah, 2002, 2 vol. Al-Jazīrī est aussi l'auteur d'une histoire du café, qui souligne l'importance de la relation entre l'Éthiopie et le Yémen pour la diffusion du café aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècle (cf. *ID.*, *De l'origine et du progrès du café – 'Umdat al-ṣafwa fī ḥill al-qahwa*, trad. A. Galland, Paris, Florentin et Pierre Delaulne, 1699, repr. Paris, 2013).

que peu de temps avant sa mort, alors qu'il est assigné à résidence au Caire et sous la tutelle ottomane, il tente sans l'aval des autorités cairote de quitter la ville pour rejoindre La Mecque. Comme pour le pèlerinage du sultan du Borno en 972 H./1565<sup>25</sup>, al-Jazīrī dirige alors l'administration en charge de l'organisation du pèlerinage : il a donc directement géré les problèmes causés par le pèlerinage illégal d'Aḥmad, mentionné dans la notice. En outre, plus encore que pour le sultan du Borno, al-Jazīrī précise qu'il connaissait personnellement Aḥmad b. Aḥmad avant sa mort, et qu'il l'appréciait beaucoup. Ces deux éléments expliquent l'abondance de détails du texte. La précision des informations sur la situation éthiopienne et le déroulement de la guerre est extraordinaire. Tout porte à croire que al-Jazīrī a obtenu certaines de ses informations sur les événements, les dates ou l'orthographe de certains toponymes auprès d'Aḥmad b. Aḥmad en personne. Il a probablement aussi interrogé certains de ses camarades ou d'autres réfugiés éthiopiens au Caire<sup>26</sup>, après la défaite finale de l'imām. Il précise en effet à plusieurs reprises : « J'ai appris d'hommes de confiance venus d'Éthiopie... ». Al-Jazīrī va plus loin en parlant de sa propre expérience et de l'impact de la guerre éthiopienne sur sa propre vie : il mentionne son achat à bon prix au Caire d'une esclave éthiopienne, victime de la guerre entre l'imām Aḥmad et le roi chrétien. La situation en Éthiopie semble l'avoir intéressé et il considère important d'en prendre note, car comme Hadrien Collet l'a remarqué pour les notices sur le Takrur, « al-Jazīrī propose également à son lecteur des anecdotes dont il a eu connaissance, lorsqu'il l'estime pertinent pour son sujet »<sup>27</sup>, même si cela ne concerne pas directement le pèlerinage.

De ce fils éthiopien décrit par al-Jazīrī, nous ne savons par ailleurs que peu de choses. Selon le *Futūḥ al-Ḥabasha*, l'imām Aḥmad et sa première femme, Dal-Wambarah<sup>28</sup>, ont deux fils. Le premier, Muḥammad, naît en 1528 à Zīfah<sup>29</sup>. Le second fils se nomme Aḥmad al-Najāshī, car il naît en 1533, dans le Tigrāy, non loin de la « tombe de Aḥmad al-Najāshī qui vivait du temps du Prophète », c'est-à-dire à Nagāsh, une *zawiya* qui héberge les mausolées dédiés au Najāshī et aux compagnons du Prophète morts après la Première Hégire en 615<sup>30</sup>. Il ne s'agit pas de l'Aḥmad mentionné dans la notice, puisque Aḥmad al-Najāshī meurt un an plus tard, en 1534, à l'âge d'un an « de la lèpre, dans le pays de Sarāyé »<sup>31</sup>. Aḥmad b. Aḥmad, l'adolescent capturé par les chrétiens en 1543 dont parle la notice d'al-Jazīrī, est soit le

<sup>25</sup> H. COLLET, « Royal Pilgrims... », art. cit, p. 187.

<sup>26</sup> Un quartier d'habitation pour les musulmans d'Éthiopie (le *riwāq al-Jabartīyya*) est établi au sein de la prestigieuse mosquée al-Azhar du Caire au plus tard à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, voir Julien LOISEAU, « Abyssinia at al-Azhar: Ethiopian Students in 15<sup>th</sup>-Century Cairo », *Journal of Northeastern African Studies*, 19/1, 2019, p. 61-84. À partir du début du XVI<sup>e</sup> siècle, le cheikh de ce *riwāq* est choisi dans la famille de 'Abd al-Rahmān al-Jabartī, voir D. AYALON, « al-Ḏjabartī », *Encyclopédie de l'Islam*<sup>2</sup>(désormais *EI*<sup>3</sup>), vol. 2, p. 355-357.

<sup>27</sup> H. COLLET, « Royal Pilgrims... », art. cit, p. 188-189.

<sup>28</sup> Voir A. CHEKROUN, *La Conquête...*, *op. cit.*, p. 103-104 et 287 ; R. BASSET, *Histoire de la conquête...*, *op. cit.*, vol. 2, p. 51, n°2.

<sup>29</sup> 'Arab Faqīh, *Futūḥ...* *op.cit.*, p. 75.

<sup>30</sup> cf. A. GORI, « Nāqāš », *EAe* vol. 3, 2007, p. 1107-1109.

<sup>31</sup> 'Arab Faqīh, *Futūḥ...* *op. cit.*, p. 419 et 449.

Muhammad mentionné dans le *Futūh al-Ḥabasha* qui aurait alors 15 ans, soit un autre de leurs fils dont on ne sait rien.

Quoiqu'il en soit, Ahmād b. Ahmād apparaît à plusieurs reprises dans la documentation en guèze, lorsqu'il est question, après la fin de la guerre, d'une négociation entre Dal-Wambarah et la reine mère chrétienne, Sabla Wangel, afin de libérer leurs fils respectifs : Ahmād b. Ahmād pour Dal-Wambarah et Minās pour Sabla Wangel, frère du roi chrétien capturé quelques années plus tôt par les musulmans. Cette négociation aboutit à la libération et l'échange des deux fils<sup>32</sup>, comme le décrit d'ailleurs al-Jazīrī dans sa notice. Cette histoire est très présente dans les sources guèzes, car après sa libération à la suite de la négociation entre les deux mères, Minās devient roi du royaume chrétien d'Éthiopie, de 1559 à 1563. Concernant Ahmād, il apparaît sous plusieurs noms dans les sources guèzes. Dans la chronique du règne de Galāwdéwos, il est nommé tantôt « Mähammäd, fils de *Imām Ahmād* », tantôt « Məhmäd, le fils de *Imām Ahmād* » et il est précisé qu'il est fait prisonnier par les chrétiens après la débâcle finale et la mort de l'imām, alors qu'une partie de l'armée a fui avec Dal-Wambarah vers la mer. Ce même texte mentionne également un autre fils de l'imām Ahmād et de Dal-Wambarah, nommé « Ali-Gärad », qui est capturé plus tôt au cours de la guerre par le gouverneur du Däwaro et livré au roi<sup>33</sup>. Mais de lui on ne sait rien de plus, et il semble bien s'agir de deux fils différents, capturés à deux moments différents ; seul « Mähammäd / Məhmäd » semble libéré lors de l'échange des fils<sup>34</sup>. Dans la chronique du règne de Minās tout comme dans le chapitre consacré à Minās dans la chronique du règne de Sarṣa Dengel, il est mentionné à plusieurs reprises, de sa capture lors de la mort de l'imām jusqu'à son échange contre Minās, mais il n'est jamais nommé<sup>35</sup>. Il ne l'est pas non plus dans les récits portugais. Ainsi, s'il est systématiquement mentionné dans les sources chrétiennes pour sa capture puis son échange, rien n'est jamais dit de ce qui lui arrive ensuite.

La notice biographique d'al-Jazīrī est donc à ce titre unique, parce qu'elle documente son parcours après sa libération. Une traduction française annotée de cette précieuse biographie du fils de l'imām Ahmād est proposée en annexe de cet article. Je l'ai réalisée à partir de l'édition du texte arabe par Ḥasan Ismā‘il publiée à Beyrouth en 2002, elle-même préparée à partir de

---

<sup>32</sup> À propos de la conversion et de la castration de Minās, et de l'échange des fils entre les deux reines, voir mon article en préparation en collaboration avec Margaux Herman, « Negotiating after war ».

<sup>33</sup> Dans son histoire de l'Éthiopie, qu'il compose à partir de la lecture des différentes chroniques royales et des informations orales qu'il relève lors de son séjour à la cour du roi chrétien d'Éthiopie à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, James Bruce note que c'est « Ali-Gärad, fils de Gragne et de Del Wumbarea » qui est libéré en échange de Minās (J. BRUCE, *Voyage aux sources du Nil, en Nubie et en Abyssinie*, Farmington Hills, Cengage Gale, 2009, p. 200), mais il semble qu'il ait mal compris ce qui est écrit dans la chronique de Galāwdéwos.

<sup>34</sup> G. SALOMON, *Chronique de Galāwdéwos...*, *op. cit.*, p. 17, 22 et 23. Ce texte mentionne au cours de la première année du règne de Galawdewos un troisième fils, « Naṣräddin, fils de l'imām Ahmād, qui devint roi dans la partie orientale de l'Éthiopie, sur une terre nommée Däwaro, sur la volonté de son père » (*ibidem*, p. 10-11), avant d'être battu par les armées chrétiennes.

<sup>35</sup> Francisco Maria Esteves PEREIRA, *Historia de Minás Además Sagad rei de Ethiopia*, Lisbonne, Imprensa Nacional, 1888, p. 38-40 ; Manfred KROPP, *Die Geschichte des Lebna Dengel, Claudius und Minās*, Louvain, Peeters, 1988, p. 57.

l'édition de 1983 du savant saoudien Ḥamad al-Jāsir du manuscrit de la dernière version de l'œuvre, conservée aujourd'hui à la bibliothèque de la mosquée al-Qarawiyīn à Fès<sup>36</sup>.

Les informations sur les dernières années de la guerre et ses suites (mort de l'imām, résistance de 'Abbās, échange des fils entre les mères, difficultés du règne de Minās ou encore position des autorités ottomanes vis-à-vis de l'Éthiopie) fournies par al-Jazīrī et mises en parallèle avec celles provenant du corpus éthiopien, yéménite, ottoman et portugais connus jusqu'à présent sur cette période permettent de repenser à nouveau frais la fin de la guerre jusqu'à la création de la province ottomane une dizaine d'années plus tard.

### REPENSER LA FIN DU JIHAD ÉTHIOPIEN

En apportant le point de vue musulman, la notice d'al-Jazīrī appelle à repenser les dernières années du jihad et les années qui suivirent, jusqu'à la fondation de la province ottomane d'Éthiopie. Il n'est pas question ici de reprendre entièrement ce dossier. Mentionnons toutefois quelques éléments qui illustrent la richesse du texte d'al-Jazīrī et les nombreuses pistes de recherche qu'il ouvre.

La question des Éthiopiens capturés par les troupes de l'imām Aḥmad et vendus comme esclaves *via* le port de Zaylā' dans l'ensemble du monde islamique mentionnés par al-Jazīrī vient étoffer un dossier essentiel, dont beaucoup reste encore à écrire<sup>37</sup>. La circulation des esclaves éthiopiens dans le monde islamique est bien plus ancienne que cette guerre<sup>38</sup>. Parmi les nombreux exemples, nous pouvons citer celui de l'officier portugais Duarte Barbosa (m. 1521), qui explique dans son récit de voyage que les esclaves éthiopiens « sont tenus en grande estime par les Maures [c.-à-d. les musulmans] et valent bien plus que n'importe quel autre esclave »<sup>39</sup>. Comme al-Jazīrī l'explique, la guerre a considérablement augmenté l'offre d'esclaves éthiopiens sur les marchés du Yémen et d'Égypte, faisant chuter leur prix. Lors de la capture des premiers prisonniers de la guerre d'Éthiopie, 'Arab Faqīh précise dans le *Futūh al-Habasha* que : « L'imām manda les prisonniers ; ils comparurent devant lui ; il envoya les uns à Zabid à l'émir Solaīman qui gouvernait cette ville et en fit ses esclaves »<sup>40</sup>. L'augmentation de leur nombre a des effets jusqu'en Inde comme l'indique Ḥajjī al-Dābir, dans son histoire du Gujarat rédigée à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Il est lui-même au service d'un général d'origine éthiopienne et explique que de nombreux Éthiopiens, ou descendants d'Éthiopiens, capturés par l'imām Aḥmad furent

<sup>36</sup> Al-Jazīrī, *al-Durar...*, *op. cit.*, 2002, vol. 2, p. 393-396.

<sup>37</sup> Voir Magdalena MOORTHY KLOSS, *Unfree Lives. Slaves at the Najahid and Rasulid Courts of Yemen*, Boston, Brill, 2024 ; et la thèse en préparation de Shahista Refaat, sous la direction de Julien Loiseau à Aix-Marseille Université, intitulée « L'esclavage des Éthiopiens au Moyen Âge d'après les sources arabes ».

<sup>38</sup> Marie-Laure DERAT, « Chrétiens et musulmans d'Éthiopie face à la traite et à l'esclavage aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles », in Henri MÉDARD, M.-L. DERAT, Thomas VERNET et Marie-Pierre BALLARIN (éd.), *Traites et esclavages en Afrique orientale et dans l'Océan indien*, Paris, Karthala, 2013, p. 121-148.

<sup>39</sup> Duarte BARBOSA, *The Book of Duarte Barbosa: an Account of the Countries Bordering on the Indian Ocean and their Inhabitants*, éd. et trad. par Mansel Longworth Dames, Londres, Hakluyt society, 1918, p. 36.

<sup>40</sup> 'Arab Faqīh, *Futūh...*, *op. cit.*, p. 43-44.

envoyés comme esclaves au Gujarat, où certains acquièrent des positions importantes comme seigneur ou commandant de cette région d'Inde à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>41</sup>.

La notice d'al-Jazīrī mais aussi les mentions dans les archives ottomanes permettent d'apporter un contrepoint aux sources du camp chrétien (guèzes et portugaises) en présentant le point de vue musulman sur la bataille finale, la débâche de l'armée de l'imām et la négociation diplomatique entre Dal-Wambarah et Sabla Wengel pour la libération de leurs fils respectifs. Les informations fournies par al-Jazīrī sur cet affrontement recoupent sur de nombreux points ce que disent les sources guèzes et lusitanianennes. Le lieu, « Wunā Dakā », correspond aux descriptions guèzes et portugaises, qui notent que la bataille a lieu à l'est du lac Ṭana, au sud-est du Dambyā, sur un terrain en pente ou dans une gorge, nommé dans la documentation éthiopienne Zäntära ou Wäyna Däga<sup>42</sup>. Manfred Kropp considère que Zäntära est situé à trois kilomètres au sud de Danqaz, à l'est du lac Ṭana<sup>43</sup>. Certaines versions des *Chroniques brèves* précisent que la pente de Zäntära est aussi appelée « Grañ Bar », en mémoire de la mort de l'imām Aḥmad<sup>44</sup>, en février ou en mars 1543<sup>45</sup>. Les sources guèzes considèrent qu'il est tué par un soldat éthiopien<sup>46</sup>. Les récits portugais affirment quant à eux qu'il est tué par le tir d'un de leur soldat, mais qu'un autre, éthiopien, a tenté de s'en attribuer le mérite<sup>47</sup>. La notice d'al-Jazīrī confirme un tir portugais, et le fait qu'un soldat éthiopien lui coupe la tête pour prouver qu'il est bien mort. Selon les récits portugais, la tête de l'imām Aḥmad est coupée par un soldat éthiopien qui l'apporte au roi chrétien afin de recevoir une récompense. Les Portugais auraient été capables de prouver que l'imām avait en fait été tué par l'un des leurs, grâce à une oreille prélevée sur son corps juste après sa mort. Castanhoso précise qu'après cet événement, le roi chrétien « ordonna que la tête du défunt roi de Zeila [c.-à-d. l'imām Aḥmad] soit fixée sur une lance, portée et montrée dans tout son pays, afin que le peuple sache qu'il était bien mort, lui qui leur avait infligé de tels maux »<sup>48</sup>. La tradition de couper la tête du vaincu se retrouve à plusieurs reprises dans l'histoire éthiopienne, notamment quelques années plus tard, en 1559, lorsque Galāwdéwos est tué par l'armée de l'émir Nūr et sa tête exhibée dans toute la région<sup>49</sup>. Au cours de cette bataille, toutes les sources s'accordent sur la capture du fils de l'imām et la

<sup>41</sup> Voir note 12.

<sup>42</sup> cf. M. CASTANHOSO, *The Portuguese Expedition...*, op. cit., p. 76-77 ; M. KROPP, *Die Geschichte...*, op. cit., p. 26 et 32 ; Jules PERRUCHON, « Notes pour l'histoire de l'Éthiopie », *Revue Sémitique*, 2, 1894, p. 266. En Éthiopie, Wäyna Däga désigne également la zone climatique tempérée, entre 1500 et 2300 mètres d'altitude.

<sup>43</sup> M. KROPP, *Die Geschichte...*, op. cit., p. 26 n. 128.

<sup>44</sup> Francesco BEGUINOT, *La cronaca abbreviata d'Abissinia*, Rome, Tipografia della Casa Editrice Italiana, 1901, p. 29 n. 4.

<sup>45</sup> cf. A. CHEKROUN, *La conquête...*, op. cit., p. 253-257.

<sup>46</sup> G. SALOMON, *Chronicle of Gälawdewos...*, op. cit., p. 16-17 ; M. KROPP, *Die Geschichte...*, op. cit., p. 26.

<sup>47</sup> M. CASTANHOSO, *The Portuguese Expedition...*, op. cit., p. 82 et 193. Le récit de sa mort fait par Hajjī al-Dābir confirme l'utilisation d'une arme à feu sans préciser l'origine du tireur (M. F. LOKHANDWALA, *Zafar ul wālih...*, op. cit., p. 486-487).

<sup>48</sup> M. CASTANHOSO, *The Portuguese Expedition...*, op. cit., p. 82 et 193.

<sup>49</sup> Enrico CERULLI, « Documenti arabi per la storia dell'Etiopia », *Memorie della Reale Accademia Nazionale dei Lincei*, VI/IV, 1931, p. 56. Sur cette pratique dans le monde islamique médiéval, voir Abbès ZOUACHE, « Têtes en guerre au Proche-Orient : mutilations et décapitations », *Annales Islamologiques*, 43, 2009, p. 195-244.

fuite de Dal-Wambarah, soit vers la rivière Atbarā dans le Dambya, soit vers les territoires du Barr Sa‘d al-Dīn à l'est<sup>50</sup>. Si la notice d'al-Jazīrī confirme ces différents événements de la bataille finale, elle ne permet guère de mener plus loin l'analyse. Elle amène en revanche des éléments essentiels pour étudier le dossier comprenant plus d'une dizaine de documents de nature très diverse sur l'échange des fils et la négociation entre Dal-Wambarah et Sabla Wengel, en questionnant son impact sur le règne de Minās, le rôle du souverain de Zabīd et la place des femmes dans les échanges diplomatiques entre les pouvoirs musulmans et chrétiens de la Corne de l'Afrique<sup>51</sup>.

Le plus gros dossier que soulève la notice d'al-Jazīrī est la question de la fondation de la province ottomane d'Éthiopie (*Habes Eyaleti*), officiellement créée en juillet 1555, autour de Sawākin, avant la conquête du port de Maşsawa<sup>52</sup> en 1558. Depuis l'étude pionnière de l'historien turc Cengiz Orhonlu parue en turc en 1974, seules quelques pages de l'ouvrage de l'historien turc Salih Özbaran de 2009 sur l'expansion ottomane dans l'océan Indien au XVI<sup>e</sup> siècle traitent de l'organisation administrative et fiscale de cette province<sup>53</sup>. Aucune recherche spécifiquement consacrée à cette province, qui domine une partie de la côte du sud de la mer Rouge, peut-être un temps jusqu'au golfe d'Aden, n'a été menée. Les quelques documents ottomans mentionnés ci-dessus amènent de nouveaux éléments pour étudier sa création et appellent à poursuivre l'enquête dans les archives ottomanes. Alors qu'il est gouverneur du Yémen de 1547 à 1554, Özdemir Pasha comprend l'importance de la côte africaine pour le contrôle de la mer Rouge. Dans le contexte de lutte contre les ambitions portugaises, l'un de ses objectifs devient la conquête de la côte éthiopienne. Ce n'est pas la première fois qu'un dignitaire ottoman présent au Yémen indique au pouvoir de Constantinople l'importance des ports de Suwākin et de Maşsawa<sup>54</sup> pour le contrôle de la mer Rouge, comme le montre le document ottoman daté de 1525 et rédigé par l'amiral ottoman Selmān Re'is<sup>55</sup>. C'est la première fois que le pouvoir ottoman semble prendre cette information sérieusement. Dans son analyse de la fondation de la province ottomane d'Éthiopie, plus tard reprise par Salih Özbaran<sup>56</sup>, Cengiz Orhonlu insiste sur l'importance de Özdemir Pasha dans la décision de Sûleyman le Magnifique de lancer une grande expédition terrestre contre le royaume chrétien. À partir de la documentation ottomane, il détaille les préparatifs militaires, l'armée égyptienne de 3000 soldats confiée à Özdemir par le Sultan, et les premières mesures concernant la fondation de la province<sup>57</sup>. Cependant, cette phase de préparation n'est pas le sujet principal de sa recherche et elle n'est traitée qu'en introduction, en quelques pages peu détaillées. C'est bien de cette préparation dont parle al-Jazīrī dans sa notice, en notant que « Uzdamir Pasha fut

<sup>50</sup> M. KROPP, *Die Geschichte...*, *op. cit.*, p. 26 ; G. SALOMON, *Chronicle of Gälawdewos...*, *op. cit.*, p. 17. Aujourd'hui, une tombe est attribuée à Dal-Wambarah dans l'enceinte du mausolée dédié à l'émir Nûr à Harar.

<sup>51</sup> Voir A. CHEKROUN et M. HERMAN, « Negotiating after War... », art. cit.

<sup>52</sup> Salih ÖZBARAN, *Ottoman Expansion towards the Indian Ocean in the 16<sup>th</sup>-Century*, Istanbul, Bilgi University Press, 2009, p. 203-212.

<sup>53</sup> *ID.*, « A Turkish Report... », art. cit.

<sup>54</sup> *ID.*, *Ottoman Expansion...*, *op. cit.*, p. 205-206 ; *ID.*, « The Ottomans in Africa: A Tribute to Cengiz Orhonlu », *Studies on Ottoman Diplomatic History*, 5, 1990, p. 145.

<sup>55</sup> C. ORHONLU, *Habes Eyaleti...*, *op. cit.*, p. 33-44.

envoyé [par le sultan ottoman] combattre les Éthiopiens [pour fonder le *Habes Eyaleti*] ». Il n'intègre pas pourtant le fils de l'imām aux préparatifs, alors même qu'il le réclamait depuis son arrivée au Caire plusieurs années auparavant. La vie d'Ahmad b. Ahmad se termine peu de temps après, à la suite d'une ultime tentative avortée de quitter la ville, sans l'autorisation du pouvoir ottoman, pour rejoindre l'Éthiopie via La Mecque. Exclu de l'initiative de Özdemir Pasha, qui réussit d'ailleurs très vite à fonder la *Habes Eyaleti*, dont il devient le gouverneur, le fils de l'imām Ahmad sembla avoir pourtant joué un rôle dans l'émergence du projet ottoman, d'après le récit d'al-Jazīrī. Tous deux meurent d'ailleurs la même année, en 967 H./1559-1560<sup>56</sup>.

\*

Les éléments apportés par la notice d'al-Jazīrī ouvrent ainsi la voie à de futures études sur cette période charnière entre 1543 et 1555, prenant en compte non seulement les sources éthiopiennes, mais aussi les sources en arabe et en ottoman qui méritent d'être lues à nouveau frais. Une enquête approfondie dans la documentation yéménite et surtout ottomane ne pourra qu'apporter de nouveaux éléments à ce dossier essentiel pour comprendre les bouleversements qui suivirent le jihad de l'imām Ahmad au sein de l'ensemble de la Corne de l'Afrique. Les quelques grandes questions mentionnées ici – l'esclavage, la création de la province ottomane d'Éthiopie ou encore la résistance musulmane à la reconquête chrétienne –, ouvrent des perspectives pour repenser cette décennie. N'oublions pas que le roi chrétien Galawdewos est tué (et décapité, lui aussi) par l'émir Nūr venu de Harar en 1559, comme cela est attesté aussi bien dans les sources chrétiennes que dans les documents produits à Harar<sup>57</sup>, ultime acte de résistance des musulmans du Barr Sa'd al-Dīn face à la reconquête chrétienne après que la province ottomane est consolidée par l'installation définitive de sa capitale à Maşsawa<sup>58</sup>. L'identification de nouvelles sources documentant cette décennie permettra enfin de mieux comprendre ce milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, pivot dans l'histoire éthiopienne.

#### ANNEXE N°1 - TEXTE ARABE DE LA BIOGRAPHIE D'AHMAD B. AHMAD PAR AL-JAZĪRĪ<sup>58</sup>

بكسر الدال المهملة بعدها نون ساكنة وباء موحدة مكسورة بعدها ياء مثناة تحتية مفتوحة وهذه آخر الحروف  
— تغلب كراد أحمد المذكور على أكثر مدن الحبشة وقرابها ، واستولى ، وقتل وسبى ، وغنم وغزا بلاد الحطى  
النصراني ملك الحبشة ، وكان الملك حينئذ وناك سَكَدْ — بواو مضمومة ونون مفتوحة بعدها ألف وكاف — وسَكَدْ —  
بفتح السين المهملة بعدها كاف مشددة مفتوحة ودال مهملة ساكنة — فَكَرَّ عليه الإمام غير مرة ، وبرز إليه الحطى  
بنفسهمرة بعد الأخرى ، فلم يفز منه بطائل ، وحال بينه وبين الطفر به كل حائل ، واشتهر بكثرة عساكره وجموعه ،  
وشجاعته التي يضرب بها المثل ، وظفره بكل بطل بعد بطل ، ونَمَا ذكره عندهم بذلك ، في سائر قراهم والممالك ،

<sup>56</sup> Özdemir Pasha meurt en 1560 à Dabārwā et est enterré à Maşsawa par son fils et successeur 'Othmān Pasha ; d'après al-Jazīrī, Ahmad b. Ahmad meurt près d'al-Azhar en 1559-1560 ; il est enterré « dans l'un des cimetières » du Caire.

<sup>57</sup> A. CHEKROUN, *La conquête..., op. cit.*, p. 58-67.

<sup>58</sup> Al-Jazīrī, *al-Durar..., op. cit.*, p. 393-396.

وغم وسبي ، وجهز أولاد الحبوش من غالب الأقطار ، إلى مشاهير الأمسار ، وظفر بولد النجاشي المدعو ميناس ، وجهزه في سرية منهم ، وبادره بملكه اليمن – كما سيأتي ذكره – وقد بلغني من ثقات الحبشة وغيرهم أنه آلى على نفسه أنه لا يزال يسببي ذراريهم ويجهزهم إلى الأقطار والأمسار ، حتى يصير ثمن كل رأس دينار ، ولعمري لقد أكثر من البعثة منهم في نيف وأربعين وتسعة مئة ، وقبله وبعده ، حتى سام هذا الحبوش كل مفلس ، واجتمع منهم في يد أحد الرعية الثلاث من العدد ، وأكثر من ذلك وأقل ، فكيف بذوي الملاوة والقدرة ، وأنذكر أنني شريث من جلاب مار بسرية على باب داري ، جارية حبسية قد فاربت البلوغ أو تاهرت في عام خمس وأربعين وهي بكر حسنة الشكل ، بعشرة من الذهب ، ورأيت أنَّ الجلاب قد شَطَّ علىَ في الثمن.

ولم يزل وئاك سَكَّ النجاشي يجمع له الجموع ، ويكثر لمقاتلاته الدفع ، وهو يهزمه ويبدد جممه ، وبقى عساكره ، حتى بلغني أنه كان يجعل أجساد القتلى في الحرب إذا أكل كالموائد ، بأن يضع ما يقدم إليه من المأكولات على أجسادهم ، ويأكل أكلاً سائغاً ليقدم له مثله على غير هذه الصفة ، واستمر ملك الحبشة المدعو وئاك سَكَّ بيرز إليه ويعود بالخيبة ، وتدور بجماعته دائرة الروع والهيبة ، إلى أن توفي وهلك في غير حالة قتال ، ولم يظفر به في حرب ولا نزال ، فلما ولـي بـعده ولـه المـدعـو سَكَّ عَزَّ عـلـيـه ما فـعـلـه مـلـك دـبـيـةـ أـحـمـدـ المـجـاهـدـ المـذـكـورـ فيـ نـصـارـىـ الـحـبـشـةـ ، وـمـاـ سـبـىـ مـنـ ذـرـارـيـهـ ، وـاسـتـعـدـ لـقـاتـهـ وـمـحـارـبـتـهـ ، وـجـمـعـ جـمـوـعـ مـنـ نـصـارـىـ الـحـبـشـةـ وـالـفـرـنـجـ ، وـخـرـجـ إـبـىـ مـلـاقـاتـهـ ، وـإـشـعـالـ نـارـ الـحـرـبـ فـيـ طـرـقـاتـهـ ، فـالـقـيـاـ فـيـ الـمـحـلـ الـمـعـرـوـفـ عـنـهـ بـدـلـمـيـدـ كـرـكـيسـ ، بـأـرـضـ كـثـلـوـ بـدـالـ مـفـتوـحـةـ وـلـامـ سـاـكـنـةـ وـمـيـمـ مـكـسـوـرـةـ بـعـدـهـ يـاءـ مـثـنـةـ تـحـتـيـةـ سـاـكـنـهـ وـدـالـ مـهـمـلـةـ مـفـتوـحـةـ بـعـدـهـ أـلـفـ أـخـرـ الـحـرـوفـ ، وـكـثـلـوـ بـكـافـ مـضـمـوـنـةـ بـعـدـهـ تـاءـ مـثـنـةـ فـوـقـيـةـ سـاـكـنـةـ وـلـامـ مـضـمـوـنـةـ بـعـدـهـ أـوـ وـهـذـهـ أـلـرـضـ فـضـاءـ شـاسـعـ ، وـتـنـاـوـشـاـ الـقـتـالـ ، وـلـمـ يـزـلـ بـيـنـهـمـ الـحـرـبـ وـالـطـعـنـ وـالـضـرـبـ ، إـلـىـ أـنـ أـلـفـاهـمـ الـزـحـفـ بـأـرـضـ يـقـالـ لـهـاـ وـنـأـ ، دـكـاـ بـوـاـوـ مـضـمـوـنـةـ ، وـنـونـ مـفـتوـحـةـ مـوـصـلـةـ بـأـلـفـ بـعـدـهـ ، وـنـكـاـ : بـدـالـ مـهـمـلـةـ مـفـتوـحـةـ وـكـافـ مـفـتوـحـةـ أـيـضـاـ بـعـدـهـ أـلـفـ . فـأـمـسـيـاـ بـهـاـ ، وـرـكـبـ الـإـلـمـامـ كـرـادـ أـحـمـدـ مـلـكـ الـمـسـلـمـينـ سـحـرـاـ ، وـجـمـعـ مـلـبـوـسـهـ وـمـرـكـوـبـهـ مـنـ الـلـوـنـ الـأـحـمـرـ وـكـذـلـكـ مـاـ عـلـىـ عـسـكـرـهـ جـيـبـاـ وـخـيـولـهـ ، وـزـحـفـ عـلـىـ الـحـطـيـ بـعـساـكـرـهـ عـلـىـ الصـورـةـ التـيـ ذـكـرـنـاـهـاـ ، فـبـيـدـ جـمـعـهـ وـشـنـتـ شـمـلـهـ ، وـكـادـ أـنـ يـكـونـ الـظـفـرـ لـهـ ، وـكـانـ مـنـ أـعـيـانـ أـمـرـاءـ الـحـطـيـ شـخـصـ يـدـعـيـ كـالـيـدـ ، أـصـلـهـ نـشـأـ عـنـ الـإـلـمـامـ وـمـنـ جـنـدـهـ ، ثـمـ غـضـبـ مـنـهـ ، لـأـمـرـ مـاـ ، وـلـحـقـ بـالـحـطـيـ مـلـكـ الـنـصـارـىـ ، فـصـارـ مـنـ وـزـرـائـهـ ، فـرـاسـلـ الـإـلـمـامـ يـوـمـئـذـ قـائـلـاـ لـهـ : إـنـتـ كـنـتـ مـنـ أـتـبـاعـكـ ، وـالـآنـ دـفـونـكـ الـحـرـبـ وـالـنـزـالـ ، وـكـانـ يـعـرـفـ الـإـلـمـامـ بـهـيـئـتـهـ التـيـ كـانـ يـعـهـدـهـ قـيـمـاـ لـمـاـ كـانـ فـيـ خـدـمـتـهـ ، فـلـماـ التـحـمـ الـقـتـالـ . كـمـاـ ذـكـرـناـ . وـعـجـ الـإـلـمـامـ بـنـفـسـهـ يـكـرـ عـلـىـ الـأـبـطـالـ مـنـ الـنـصـارـىـ ، وـيـجـدـ الطـعـنـ فـيـ مـوـطـنـ الـنـزـالـ ، وـكـالـيـدـ الـمـذـكـورـ يـرـاهـ مـنـ بـعـدـ ، وـلـاـ يـقـدـرـ أـنـ يـدـنـوـ مـنـهـ ، خـوـفـاـ وـرـعـبـاـ مـنـ سـطـوـتـهـ ، وـبـيـنـمـاـ هوـ نـاظـرـ إـلـيـهـ وـهـوـ يـجـدـ الطـعـنـ ، وـبـيـنـدـ الـظـعـنـ ، إـذـ حـانـتـ مـنـهـ التـقـاتـةـ فـإـذـ بـعـضـ رـمـاـةـ الـفـرـنـجـ وـقـدـ حـرـرـ عـلـىـ الـإـلـمـامـ بـنـدـقـهـ ، وـرـمـاـهـ بـهـاـ ، فـأـصـابـتـهـ ، وـكـانـ سـبـبـاـ لـمـنـيـتـهـ ، فـخـرـ صـرـيـعـاـ ، وـلـمـ يـشـعـ بـمـوـتـهـ أـحـدـ ، وـالـرـامـيـ وـجـمـعـ عـسـاـكـرـ الـنـصـارـىـ يـظـنـوـنـهـ مـنـ شـجـعـانـ الـإـلـمـامـ ، وـلـمـ يـعـرـفـهـ إـلـاـ كـالـيـدـ ، بـعـلـامـتـهـ ، فـأـجـهـدـ كـالـيـدـ فـرـسـهـ ، وـأـتـىـ إـلـىـ مـوـضـعـهـ مـنـ الـقـتـلـ وـهـوـ صـرـيـعـ بـبـيـنـهـ ، وـاحـتـرـأـسـهـ ، وـأـتـىـ بـهـاـ إـلـىـ مـلـكـ الـحـبـشـةـ مـمـتـنـاـ عـلـيـهـ بـذـلـكـ ، قـائـلـاـ لـهـ : هـذـهـ رـأـسـ عـدـوكـ ، فـلـمـ يـصـدـقـهـ الـحـطـيـ ، وـاسـتـمـرـ الـحـرـبـ عـلـىـ حـالـهـ بـعـدـ قـتـلـ الـإـلـمـامـ ، مـنـ الصـبـحـ إـلـىـ الـعـصـرـ ، ظـلـنـاـ مـنـهـ أـنـهـ حـيـ بـيـنـ الـعـسـاـكـرـ فـجـمـعـ كـالـيـدـ جـمـعـاـ مـنـ أـعـيـانـ الـحـبـشـةـ ، وـاسـتـشـهـدـهـ عـلـىـ مـعـرـفـةـ الـرـأـسـ ، فـشـهـدـوـاـ أـنـهـ هـيـ ، بـالـعـلـامـةـ التـيـ يـعـرـفـنـاـ ، فـعـنـدـ ذـلـكـ بـرـزـ كـالـيـدـ بـالـرـأـسـ بـيـنـ الـعـسـاـكـرـ ، وـصـاحـ بـأـلـىـ صـوـتـهـ بـلـسـانـ الـحـبـشـةـ مـاـ مـعـنـاهـ : لـمـاـ تـقـتـلـوـنـ ؟ وـعـمـنـ تـنـاضـلـوـنـ قـدـ قـتـلـ كـرـادـ أـحـمـدـ ؟ فـعـنـدـ إـشـهـارـ الرـأـسـ تـبـدـتـ عـسـاـكـرـهـ ، وـتـقـرـفـتـ شـيـعاـ ، وـثـيـبـ (ـوـطـاقـهـ) وـمـسـكـ وـلـدـ الـإـلـمـامـ فـإـنـ الـحـطـيـ دـفـعـهـ إـلـىـ أـمـهـ ، وـأـوـصـاـهـ بـحـفـظـهـ ، وـتـوـجـهـ إـلـىـ حـرـبـ آخرـ بـعـسـاـكـرـهـ ، وـكـانـ مـنـ مـقـدـورـ اللـهـ تـعـالـيـ أـنـ الـإـلـمـامـ ظـفـرـ . فـيـ حـرـوبـهـ أـرـاضـيـ الـحـبـشـةـ ، قـبـلـ قـتـلـهـ . بـوـلـدـ الـحـطـيـ صـغـيرـ كـوـلـدـهـ ، يـدـعـيـ مـينـاسـ ، فـجـهـزـهـ مـعـ السـبـيـ فيـ مـرـكـبـ الـلـيـمـنـ ، لـيـبـاعـ بـهـاـ هوـ وـمـنـ مـعـهـ ، فـاـشـتـرـاـهـ مـصـطـفـيـ باـشـاـ النـشـارـ ، وـلـمـ أـنـهـ وـلـدـ مـلـكـ الـحـبـشـةـ ، فـاـسـتـلـمـهـ وـضـمـمـهـ إـلـيـهـ ، وـعـلـمـهـ سـوـرـاـ مـنـ الـقـرـآنـ ، وـأـرـادـ أـنـ يـخـصـيـهـ ، ثـمـ رـجـعـ عـنـ ذـلـكـ ، وـسـمـعـتـ زـوـجـةـ الـإـلـمـامـ أـنـ وـلـدـ الـحـطـيـ عـنـ مـصـطـفـيـ باـشـاـ ، فـطـمـعـتـ فـيـ خـلـاصـ وـلـدـهـ أـحـمـدـ مـنـ يـدـ الـنـجـاشـيـ ، وـجـاءـتـ إـلـىـ مـصـطـفـيـ باـشـاـ ، وـأـهـدـتـ إـلـيـهـ هـدـيـاـ سـيـنـيـةـ وـتـحـفـاـ كـثـيرـةـ ، وـشـكـتـ إـلـيـهـ مـاـ اـنـقـقـ لـلـإـلـمـامـ ، وـأـسـرـ وـلـدـهـ عـنـ الـكـفـارـ

، وسألته في أن يكتب أمّ الحطي ، ويتطّلّب بها ، ويعدها بتجهيز ولدها ميناس إن جهزت اليه ولد الامام فجرت المكابث من الجهتين الى أن جهزت اليه ولد الامام في غيبة ولدها في الحرب ، وأرسلت معه هدايا ، ومن جملتها سبائك من الذهب الأحمر ، لها قدر وافر ، فوقى لها مصطفى باشا بما شرطه لها ، وتسّلم ولد الامام ، ودفعه لأمه وجهز ميناس مكرماً في جمّع من العسكر لحفظه الى أن تسلّمه أمه ، بعد أن خرجت عساكر الحبشة لمقاتلاته من سائر المدن والقرى ، وكان دخوله يوماً مشهوداً كما بلغني ذلك من الثقات الذين شهدوا هذه الواقع ، ولما عاد الحطي الى كرسي مملكته سأّل أمه عن ولد الامام فأخبرته بما اتفق ، فغضّب غصباً منكراً ، ووبحها بما فعلت ، خوفاً منه أن يصير كوالده ، ويأخذ بثاره ، وأما ميناس فاستمر في مملكة أبيه ، وكتم إسلامه الى أن هلك أبوه أطناه سَكَنَ المذكور ، وولي ميناس ملك الحبشة بعده ، وكانت أكابر الحبشة تحرضه على سنّ الغارات ، وإيقاع القتال بالحبشة المسلمين اتباع الامام ، وهو يتمتع من ذلك ، وصرح لبعض خواصه من الحبشة : انني قد آليت على نفسي أن لا أسلّم السيف في وجوه المسلمين ، وبلغني من الثقات أنهم يريدون ولاده أحد أقاربه عوضه عليهم ، ويدعونه في بعض القرى معزولاً عن الملك لذاك ، هذا ما قيل.

واماً أَحْمَدُ بْنُ الْأَمَامِ مَلِكِ بَنْبَيَهِ فَاسْتَمَرَ عَنْ مَصْطَفَى النَّشَارِ مَكْرَمًا ، إِلَى أَنْ عُزِلَّ مِنْ مَمْلَكَةِ الْيَمَنِ ، وَأَتَى الْقَاهِرَةَ وَهُوَ بِصَحِّبَتِهِ ، فَقَابِلَ الْبَاشَا دَاؤِدَ ، وَكَتَبَ لَهُ عَرْوَضًا إِلَى السُّلْطَانِ يَعْرَفُهُ عَنْ مَنْزِلَتِهِ ، وَمَا كَانَ عَلَيْهِ وَالَّدِهِ ، وَتَوَجَّهَ صَحْبَةُ الْبَاشَا إِلَى الْبَابِ ، فَأَكْرَمَ ، وَحُسْنَ مَلْنَقَاهُ ، وَرُتِبَ لَهُ مِنَ الْعُلُوْفَةِ مَا يَلِيقُ بِهِ ، كِعَادَةُ السُّلْطَانِ فِي أَوْلَادِ الْمُلُوكِ ، وَعَادَ إِلَى الْدِيَارِ الْمَصْرِيَّةِ وَسَكَنَ بِمَنْزِلٍ يَشْرُفُ عَلَى بَرْكَةِ الْفَيْلِ ، وَصَرُّفَتْ لَهُ الْعُلُوْفَةُ الْمُقْرَرَةُ مِنَ الْخَرَانَةِ الْمَصْرِيَّةِ ، وَرَكِبَ كَوَالَّدَهُ الْمُلُوكَ بِالسَّرْوَجِ الْمَحْلَةِ ، وَالسَّلَالِسِ الْفَضْلَةِ ، وَمَشَّتْ فِي رِكَابِهِ الْعَبِيدِ الْأَتَرَاكِ ، وَمَانَ شَابَّاً حَسَنَ الشَّكْلِ وَالسَّمْتِ وَالْقَدِ ، بَعْنَقَ كَالْغَزَالِ ، لَا نَبَاتٍ بِعَارِضِيهِ ، عَلَيْهِ سِيمَا السَّعَادَةِ ، وَتَلَحَّظَهُ مَخَايِلُ الرَّئَاسَةِ ، وَلَدِيهِ عَقْلٌ وَذُوقٌ ، وَمَعْرِفَةٌ وَأَدْبٌ ، وَتَعَرَّفَ بِالْأَكَابِرِ ، وَتَلَطَّلَ فِي حَسْنِ عَشْرَتِهِ مِنْ اصْطَحَبَ مَعَهُ ، وَكَانَ تَقَدَّمَ لَهُ الْوَعْدُ مِنَ السُّلْطَانَةِ أَنَّ إِذَا جَلَسَ بِالْقَاهِرَةِ مَدَةً ، وَقَوَى عَزْمَهُ عَلَى قَتْلِ الْحَبْشَةِ النَّصَارَى وَالْأَخْذِ بِثَارِ أَبِيهِ ، يَجْهَزُ مَعَهُ عَسَاكِرَ وَقُوَّةً ، وَأَهْبَةً لِلْحَرْبِ ، تَلِيقُ بِهِ ، وَيَصِيرُ كَوَالَّدَهُ ، فَأَقْامَ بِالْقَاهِرَةِ عَدَةَ سَنِينَ ، لَيْسَتْ لَهُ حَالَةٌ سُوَى صَرْفِ مَالِهِ مِنَ الثَّمَارِ ، وَالْجُلُوسِ فِي الدَّارِ ، وَجُهْزَ أَرْدَمَ بَاشَا لِقَتْلِ الْحَبْشَةِ ، وَلَمْ يُجَهَّزْ صَحِّبَتِهِ ، فَسَيَّمَتْ نَفْسَهُ وَضَاقَ صَدْرُهُ ، وَأَنْفَقَ مِنْ إِقَامَتِهِ بِدَارِهِ عَلَى غَيْرِ حَالَةٍ ، كَأَهْلِ الْفَرَاغِ وَالْبَطَالَةِ ، وَتَذَكَّرَ مَا كَانَ فِيهِ أَبُوهُ مِنَ الْمَلَكِ ، وَغَزَوَ الْكَافَارَ وَتَمَّى الْأَخْذُ بِالثَّارِ ، فَلَمْ يَرِدْ مِنْهُمْ لِذَلِكَ تَأْهِيلًا ، وَضَاقَتْ نَفْقَتُهُ فَاسْتَدَانَ وَتَجَمَّدَ عَلَيْهِ مِنَ الدَّيْنِ قَدْرُ حَافَلٍ ، وَشَكَا إِلَى إِسْكَنَدَرَ بَاشَا بِسَبِّ الدِّينِ ، فَوَقَرَ مِنْ (جَامِكِيَّتِهِ) قَدْرًا وَافْرَاً لِلَّدِينِ فَضَاقَ حَالُهُ وَقَلَّ مَالُهُ ، وَاخْتَلَطَ حِينَذُ بِالْعَالَمَةِ ، وَاجْتَمَعَ عَلَيْهِ مَنْ لَا يَوْبِيهِ بِهِ ، وَصَارَ يَتَرَدَّدُ إِلَى الْجَامِعِ الْأَزْهَرِ لِقِرَاءَةِ شَيْءٍ مِنْ كِتَابِ الْعِلْمِ ، لِيَتَشَاغَلَ بِذَلِكَ عَمَّا هُوَ فِيهِ مِنَ الْحَصْرِ وَالضَّيقِ ، وَعَزِمَ عَلَى الْحَجَّ إِلَى الْبَيْتِ الْعَتِيقِ ، مُتَنَكِّرًا مُتَسَرِّرًا ، فَخَرَجَ فِي رِكْبِ الْحَاجِ ، فِي وَلَايَةِ خَضْرَ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ عَلَى الرِّكْبِ ، عَامَ سِتَّ وَسَتِينَ وَتَسْعَ مِائَةً كَلَّا حَادِ الرِّعْيَةِ ، رَاكِبًا عَلَى نَاقَةٍ بَغْيَطَ ، فَلَمْ يَشْعُرْ بِهِ أَحَدٌ ، وَفَقَدَهُ إِسْكَنَدَرُ بَاشَا مِنَ الْقَاهِرَةِ ، وَخَشِيَ أَنْ يَلْحِقَهُ الْلَّوْمُ مِنَ السُّلْطَانِ ، فَكَتَبَ إِلَى خَضْرِ أَمِيرِ الْحَاجِ أَنْ يَفْحَصَ عَنْهُ بِمَكَةَ ، وَيَفْبَضَ عَلَيْهِ وَيَرْدِهِ بِصَحِّبَتِهِ ، فَجَعَلَ عَلَيْهِ الْعَيْنَ وَالْمَرَاصِدَ ، إِلَى أَنْ قَبَضَ عَلَيْهِ بِمَكَةَ الْمُشْرَفَةَ مُتَنَكِّرًا ، وَكَانَ عَزِمَ عَلَى أَنْ يَتَوَجَّهَ بَعْدَ الْحَجَّ فِي بَعْضِ الْمَرَاكِبِ إِلَى أَهْلِهِ وَحَاشِيَتِهِ ، فَأُعْيَدَ إِلَى الْقَاهِرَةِ مَعْتَقَلًا صَحِّبَةَ (جَاوِيشَ) فَاشْتَدَ بِهِ الْأَسْفُ مَعَ صَغْرِ سَنِهِ ، وَتَوَالَّتْ عَلَيْهِ الْهَمُومُ ، وَعَدَمُ مَسَاعِدِ الْأَقْدَارِ ، فَاعْتَلَ ، وَتَوَفَّ فِي عَامِ سِبْعَ وَسَتِينَ بَعْضَ الْجَامِعِ الْأَزْهَرِ غَرِيبًا ، وَكُفُنَ وَدُفُنَ وَغُسْلَ فِي بَعْضِ الْمَقَابِرِ رَحْمَةَ اللَّهِ تَعَالَى ، وَكَانَ تَعَرَّفَ بِنَا ، وَأَحْسَنَ الصَّحِّبَةَ مَعْنَا إِذَا اجْتَمَعَنَا بِهِ.

ANNEXE 2 – TRADUCTION ANNOTÉE DE LA BIOGRAPHIE D’AHMAD B. AHMAD PAR AL-JAZIRI À PARTIR DE L’ÉDITION DE 2002<sup>59</sup>

Aḥmad fils de al-Imām Karād<sup>60</sup> Aḥmad – avec le *kāf* emphatique avec le « a » tirant sur le « i »<sup>61</sup> – b. Muḥammad<sup>62</sup>, roi des Éthiopiens musulmans (*mālik al-ḥabasha al-muslimīn*), le combattant pour le jihad (*al-mujāhid*), le guerrier de la foi (*al-murābiṭ*), celui qui mène des raids contre les infidèles (*al-ghāzī*). Son père était le souverain (*ṣāḥib*) du royaume du Danbyah<sup>63</sup> – avec le *dāl* sans point diacritique marqué de la voyelle *kasra* (i) suivi d’un *nūn* sans voyelle et d’un *bā’* marqué d’un seul point diacritique et de la voyelle *kasra* (i) ; suivi de *yā’* marqué de deux points diacritiques placé en dessous et de la voyelle *fathā* (a) ; un *hā’* est la dernière lettre. Karād Aḥmad que l’on vient de mentionner vainquit la plupart des villes et des villages des Éthiopiens (*al-ḥabasha*). Il en devint maître et il tua, fit des prisonniers et pilla. Il fit une campagne contre le pays du Ḥaṭī<sup>64</sup> chrétien, roi des Éthiopiens (*malik al-ḥabasha*). Le roi était alors Wanāk Sakkad<sup>65</sup> – avec un *wāw* marqué de la voyelle *damma* (u) et un *nūn* marqué de la voyelle *fathā* (a) suivi d’un *alif* et d’un *kāf* ; et Sakkad avec un *fathā* (a) sur le *sīn* sans point diacritique suivi d’un *kāf* avec une *shadda* et la voyelle *fathā* (a) et un *dāl* sans point diacritique et sans voyelle. L’Imām ne simula jamais la retraite avant de le charger. À chaque fois, le Ḥaṭī parut en personne contre lui. Avec courage, il ne prit pas la fuite face à lui. Il fut toujours vainqueur. Il devint célèbre pour beaucoup de ses soldats et de son armée. Sa bravoure au combat était un exemple. Il le vainquit toujours héroïquement. Grâce à cela, sa renommée grandit auprès d’eux, dans tous les villages et le royaume. Il fit du butin et des prisonniers et expédia les enfants des Éthiopiens (*al-ḥubūsh*) dans la plupart des régions (*al-aqtār*), vers les célèbres régions<sup>66</sup> (*al-amṣār*). Il s'est emparé du fils du Najāshī, nommé Minās<sup>67</sup>. Il l'expédia à l'un de leurs détachements de cavalerie (*sarriyya*) et le vendit dans le royaume du Yémen, comme on le mentionnera. J'ai appris d'hommes de confiance d'Éthiopie (*al-Ḥabasha*) et d'autres (régions) qu'il s'était promis de continuer à faire prisonniers leurs enfants et à les expédier vers les régions et les pays, jusqu'à ce que le prix de chaque tête tombe à un *dīnār*. Par ma vie ! Le plus grand de ces convois [de prisonniers de guerre] atteignit le nombre de 940 [prisonniers], mais il y en eut d'autres avant et après lui, jusqu'au point où chaque indigent désœuvré fut capable de s'offrir un de ces

<sup>59</sup> Al-Jazīrī, *al-Durar...*, *op. cit.*, p. 393-396. L'orthographe des noms propres et toponymes respecte scrupuleusement l'orthographe arabe d'al-Jazīrī.

<sup>60</sup> Déformation de *gārad* (en guèze) / *jarād* (en arabe), titulature éthiopienne portée par des chefs locaux, aussi bien dans les territoires sous autorité chrétienne que musulmane.

<sup>61</sup> C'est bien al-Jazīrī qui détaille l'orthographe de certains noms propres et toponymes, selon une pratique courante chez les auteurs arabes médiévaux.

<sup>62</sup> Selon le *Futūh al-Ḥabasha*, le nom du père de l'Imām Aḥmad est Ibrāhīm.

<sup>63</sup> Toutes les sources mentionnent qu'aux environs de 1535, l'imām Aḥmad installe sa résidence dans la région du Dambyā, au nord du lac Tana, au cœur du royaume chrétien.

<sup>64</sup> Le roi chrétien d'Éthiopie est connu dans les sources arabes médiévales sous le nom de Ḥaṭī (du guèze *Aṣe*) ou *Najāshī* (du guèze *Nāqashī* ou *Nəqusī*).

<sup>65</sup> Lebna Dengel, dont les noms de règne sont Wanāg Sagad et Dāwit, est le roi d'Éthiopie de 1508 à 1540.

<sup>66</sup> Sur l'esclavage, voir note 37.

<sup>67</sup> Né entre 1526 et 1529, Minās est le troisième fils de Lebna Dengel et Sabla Wangel.

Éthiopiens. Il en mettait trois à la fois dans les mains des gens de ses sujets (*ra'iyya*), parfois plus, parfois moins. Cela réjouit également les riches bien portants. Je me souviens avoir acheté, pour dix d'or, à un marchand d'esclaves (*jallāb*) qui passait avec une troupe (*surba*) [d'esclaves] devant la porte de ma maison, une esclave éthiopienne (*jāriya ḥabashiya*) qui approchait de la puberté ou y touchait en l'an 45 [c.-à-d. 945 H./1538-39]. Elle était vierge et jolie. Je m'aperçus que le marchand d'esclaves me l'avait vendu trop cher.

Wanāk Sakkād al-Najāshī ne cessait de rassembler des troupes contre lui [c.-à-d. l'imām Aḥmad]. Il multipliait les escarmouches pour le confronter. Mais il le mettait en déroute, dispersait ses troupes et faisait périr ses soldats au point qu'il m'est parvenu qu'ils faisaient des corps des morts à la guerre des tables pour manger, pour servir la nourriture sur leurs corps ; il mangeait de la nourriture appétissante ; rien de semblable ne s'était jamais produit auparavant. Le roi des Éthiopiens (*malik al-Ḥabasha*), le dénommé Wanāk Sakkād, continua à sortir (pour combattre) contre lui ; et il revenait avec la défaite. Il fit tourner ses compagnons dans le cercle de la peur et de la crainte, jusqu'à ce qu'il meure. Les circonstances de son trépas n'eurent rien à voir avec le combat<sup>68</sup>. Il n'eut jamais le dessus sur eux pendant la guerre ou la bataille. Après sa mort, son fils nommé Aṭnāb Sakkadh<sup>69</sup> lui succéda ; il était très en colère de ce que le roi du Danbyah Aḥmad al-Mujāhid que l'on a mentionné faisait aux chrétiens d'Éthiopie (*al-Ḥabaša*) et du fait qu'il faisait prisonnières leurs progénitures. Il se prépara à le combattre et à lui faire la guerre. Il rassembla des foules de chrétiens d'Éthiopie (*al-Ḥabasha*) et de Francs (*Faranj*; c.-à-d. Portugais) et il partit à sa rencontre. Il envoya de tous les côtés ses troupes pour ravager le pays. Puis ils se rencontrèrent dans un lieu connu sous le nom de Bi-Dalmīdā Kirkīs, dans la terre de Kutlū – avec un *dāl* marqué de la voyelle *fathā* (a) et un *lām* sans voyelle suivi d'un *yā'* marqué de deux points diacritiques placés au-dessous sans voyelle ; et un *dāl* sans point diacritique marqué de la voyelle *fathā* (a) suivi d'un *alif* en dernière lettre ; et Kutlū avec un *kāf* marqué de la voyelle *damma* (u) suivi d'un *tā'* avec deux points diacritiques placés au-dessus sans voyelle et un *lām* marqué de la voyelle *damma* (u) suivie d'un *wāw*. Cette terre est très vaste. Le combat s'amorçait et ne se terminèrent ni la guerre, ni les jets de lances, ni les coups jusqu'à ce que le combat les jetât dans la terre nommée par eux Wunā Dakā<sup>70</sup> – avec un *wāw* marqué d'un *damma* (u), un *nūn* marqué de la voyelle *fathā* (a) lié avec un *alif* qui les suit ; et Dakā : avec un *dāl* sans point diacritique et avec la voyelle *fathā* (a) et *kāf* avec la voyelle *fathā* (a) également, suivi d'un *alif*. Ils y passèrent la nuit. L'imām Karād Aḥmad, roi (*mālik*) des musulmans, chevaucha au point du jour. Tous ses vêtements et sa monture étaient de couleur rouge, de même que tous ses soldats et ses chevaux. Il s'avança vers le Ḥaṭī avec ses soldats sous l'apparence que nous avons mentionnée. Il repoussa ses troupes et dispersa son assemblée. Il fut sur le point d'avoir la victoire. Il y avait parmi les principaux émirs du Ḥaṭī un individu nommé Kālid. Il avait grandi aux côtés de l'imām et parmi son armée. Puis il s'était

<sup>68</sup> Lebna Dengel meurt en 1540, à Dabra Damo, de mort naturelle.

<sup>69</sup> Galāwdéwos, de son nom de règne Aşnaf Sagad, est né en 1521-1522. Il est le second fils de Lebna Dengel et Sabla Wangel. Il règne après la mort de son père, à partir du 3 septembre 1540, son frère aîné Fiqtor, l'héritier naturel, ayant été tué en 1539.

<sup>70</sup> Wāyna Dāga en guèze ; voir note 42.

fâché contre lui pour quelque chose. Il rejoignit le Ḥaṭī, le roi des chrétiens et il devint l'un de ses vizirs<sup>71</sup>. Ce jour-là, il écrivit à l'imām en lui disant : « J'étais l'un de tes partisans. Et maintenant, tiens, voilà ce qui est pour toi, la guerre et l'affrontement. » Il connaissait l'imām sous son apparence dont il avait connaissance quand il était à son service. Lorsque le combat devint acharné, comme nous l'avons mentionné, l'imām en personne chargea de nouveau les braves parmi les chrétiens après avoir simulé d'abord la retraite, magnant excellement sa lance qui blessait à chaque coup au cœur de la bataille. Et Kālid que l'on a mentionné le vit de loin. Il ne pouvait pas s'en approcher, apeuré et effrayé par son assaut impétueux (*satwa*). Tandis qu'il l'observait transpercer de toutes parts avec sa lance, dispersant ceux qui avaient pris part à l'expédition, ses yeux se posèrent par hasard sur un des tireurs francs qui pointa son canon en direction de l'imām avec son fusil (*bunduq*). Il tira et la balle l'atteignit. Elle fut la cause de son trépas. Il tomba raide mort et gît par terre<sup>72</sup>. Personne ne saperçut de sa mort. Le tireur et l'ensemble des soldats chrétiens crurent que c'était l'un des braves de l'imām. Personne ne le connaissait sauf Kālid grâce à son signe distinctif. Kālid pressa sa monture. Il vint jusqu'à sa position parmi les morts où il gisait avec eux. Il coupa sa tête<sup>73</sup> et la remit gracieusement au roi des Éthiopiens (*malik al-Habasha*), qui lui en fut reconnaissant, en lui disant : « Ceci est la tête de ton ennemi ». Mais le Ḥaṭī ne le crut pas et la guerre continua de la même manière après la mort de l'imām du matin jusqu'au soir (*āṣr*). Ils croyaient qu'il était encore vivant parmi les soldats, alors Kālid rassembla une assemblée de notables éthiopiens (*a'yān al-Habasha*). Il les appela comme témoins pour reconnaître la tête. Ils attestèrent que c'était la sienne grâce au signe distinctif qu'ils lui connaissaient. Sur ces entrefaites, Kālid parut au grand jour avec la tête parmi les soldats, et cria de sa voix la plus forte dans la langue des Éthiopiens (*bi-lisān al-Habasha*) : « Pourquoi continuez-vous à vous battre ? Pour qui combattez-vous alors qu'est mort Karād Aḥmad ? » Lorsque la tête fut divulguée, les soldats se dispersèrent. Ils se séparèrent immédiatement. Son campement fut pillé et son fils fut saisi, celui dont ceci est la biographie, qui était alors un jeune adolescent. Il fut envoyé en présent au roi d'Éthiopie (*malik al-Habasha*).

Quant à la femme de Karād Aḥmad<sup>74</sup> et le reste de ses soldats, ils rejoignirent un pays, appelé Atbarā<sup>75</sup> – avec un *hamza* avec la voyelle *fathā* (a) et un *tā'* avec deux points diacritiques sans voyelle, un *bā'* avec la voyelle *fathā* (a) et un *ra'* sans point diacritique également. Ses habitants sont tous des Arabes musulmans. L'épouse se trouvait avec eux. Elle quitta leur présence pour se rendre dans la ville d'Aden sur la terre du Yémen. À l'époque, le Pacha de Zabīd

<sup>71</sup> Le *Futūh al-Habasha* mentionne de nombreux déserteurs des deux camps, dont d'anciens musulmans proches du roi chrétien (cf. A. CHEKROUN, *La Conquête...*, *op. cit.*, p. 261-268).

<sup>72</sup> Sur la mort de l'imām Aḥmad, voir *Ibid.*, p. 253-257.

<sup>73</sup> Sur cette pratique, voir note 49.

<sup>74</sup> Dal-Wanbarah, voir note 28.

<sup>75</sup> Rivière qui prend sa source dans le Dambyā. Le *Maṣḥāfa Seddat* indique également qu'une partie de l'armée et Dal-Wanbarah s'enfuent vers Atbarā (M. KROPP, *Die Geschichte...*, *op. cit.*, p. 26).

était Muṣṭafā al-Nashshār<sup>76</sup>. Quant à Aḥmad le fils de l'imām, le Ḥaṭī le donna à sa mère. Il lui en confia la tutelle avant de partir pour une autre guerre avec ses soldats.

Il avait été destiné par Dieu le Très Haut que, au cours de ses guerres dans les territoires éthiopiens, avant d'être tué au combat, l'imām mette la main sur un jeune fils du Ḥaṭī, du même âge que le sien, du nom de Mīnās. Il l'expédia avec les femmes captives (*al-sabi*) sur un navire pour la terre du Yémen afin que lui et ceux qui étaient avec lui y soient vendus. Muṣṭafā Pāshā al-Nashshār l'acheta. Il apprit qu'il était le fils du roi d'Éthiopie, alors il le reçut<sup>77</sup> (*istalama*) et le fit conduire auprès de lui. Il lui apprit des sourates du Coran et exigea qu'on le castre avant d'y renoncer. La femme de l'imām apprit que le fils du Ḥaṭī était chez Muṣṭafā Pāshā. Elle désirait que son fils Aḥmad soit délivré des mains du Négus (*Naḡāshī*). Elle se rendit auprès de Muṣṭafā Pāshshā. Elle lui offrit des présents magnifiques et de nombreux objets précieux. Elle lui fit part de sa souffrance à propos de ce qui était arrivé à l'imām et de la captivité de son fils chez les infidèles. Elle lui demanda d'écrire à la mère du Ḥaṭī. Il agit avec bonté à son égard en lui accordant cela. Il lui promit d'envoyer son fils Mīnās si elle envoyait le fils de l'imām. Des lettres circulaient entre les deux côtés, jusqu'à ce qu'elle lui envoyât le fils de l'imām en l'absence de son fils [c.-à-d. le Ḥaṭī] parti à la guerre. Elle envoya avec lui des présents, dont des lingots (*saba'ik*) d'or rouge d'une grande valeur. Muṣṭafā Pāshā tint la promesse qu'il lui avait faite, selon les conditions convenues, et reçut le fils de l'imām et le rendit à sa mère. Mīnās fut envoyé avec respect avec un groupe de soldats pour le garder jusqu'à ce que sa mère le reçoive. Les soldats éthiopiens sortirent à sa rencontre dans toutes les villes et tous les villages. Son entrée fut une journée remarquable, comme me l'ont appris ceux parmi les hommes de confiance qui ont été témoins de ces faits. Quand le Ḥaṭī revint sur le trône de son royaume, il interrogea sa mère à propos du fils de l'imām, et elle lui fit savoir ce qui s'était passé. Il fut furieux et désapprouva. Il la réprimanda pour ce qu'elle avait fait, redoutant qu'il ne devînt comme son père et qu'il ne prît sa revanche.

Quant à Mīnās, il demeura dans le royaume de son père. Il cachait sa conversion à l'islam jusqu'à ce que son père Aṭnāb Sakkadh, qui a été mentionné, ne mourût<sup>78</sup>. Mīnās lui succéda comme roi des Éthiopiens<sup>79</sup> (*malik al-Ḥabasha*). Les grands parmi les Éthiopiens (*akābir al-Ḥabasha*) le poussèrent à poursuivre les attaques et à mener des combats contre les musulmans d'Éthiopie (*bi-ḥabasha al-muslimīn*), partisans de l'imām. Il refusa. Il déclara à certains de ses proches Éthiopiens : « Je me suis engagé de ne pas sortir l'épée contre les musulmans ». J'ai entendu dire par des hommes de confiance qu'ils voulaient mettre au pouvoir

<sup>76</sup> Gouverneur ottoman du Yémen de 1540 à 1546. Voir J. R. BLACKBURN, « Muṣṭafā Pasha al-Nashshār », *EI*<sup>2</sup>, vol. 7, p. 46.

<sup>77</sup> L'auteur joue délibérément sur les mots : le sens premier de cette forme VIII est « recevoir », mais pourrait également être traduit par « se convertir à l'islam » compte tenu de la racine.

<sup>78</sup> De fait, Galāwdéwos est son frère. Il meurt en 1559.

<sup>79</sup> Ses noms de règne sont Admas Sagad et Wanag Sagad. Il règne de 1559 à 1563.

à sa place un membre de sa famille. Dans certains villages, ils le nomment le « roi fantoche<sup>80</sup> », à cause de cela<sup>81</sup>. Voilà ce qui a été dit.

Quant à Ahmād b. al-Imām roi du Danbyah, il demeura honoré chez Muṣṭafah al-Nashshār, jusqu'à ce que ce dernier fût destitué (*‘uzila*) du royaume du Yémen et revienne au Caire<sup>82</sup>. Ahmād l'y suivit. Il rencontra le Pasha Dā’ūd<sup>83</sup> qui écrivit pour lui une lettre au sultan<sup>84</sup> pour l'informer de son statut et de qui était son père. Il se rendit à la Porte en compagnie du Pasha. Le sultan se montra généreux, l'accueillit et fixa pour lui une solde (*‘alūfa*) seyant à son statut, selon la coutume du sultan pour les enfants des rois. Il retourna en Égypte et s'installa dans une demeure dominant l'Étang de l'Éléphant<sup>85</sup> (*Birkat al-Fil*). La solde (*‘alūfa*) promise, prélevée sur le trésor égyptien, lui fut envoyée. Il chevauchait comme les fils des rois sur des selles décorées et des chaînes d'argent. Dans son cortège marchaient des esclaves turcs (*al-‘abīd al-ātrāk*). C'était un jeune homme de belle figure, de bonne conduite, et de bonne taille, avec un cou de gazelle. Aucun jeune homme ne lui ressemblait. Sa physionomie était une félicité. On observait chez lui les signes de la royauté. Il y avait chez lui de l'intelligence et le goût des arts, la connaissance et la culture générale de l'esprit qui met un homme au-dessus du commun. Il était connu comme l'un des grands. Il était généreux avec ceux qui l'accompagnaient depuis longtemps. Le sultanat lui avait promis que s'il restait longtemps au Caire et qu'il avait une forte détermination à combattre les chrétiens d'Éthiopie et à venger son père, il lui fournirait des soldats, des renforts et des armes pour la guerre. Cela lui convint. Il devint comme son père. Alors il resta au Caire plusieurs années. Il n'avait pas d'autre occupation que de dépenser son argent et de rester à la maison.

Uzdamir Pasha<sup>86</sup> fut envoyé combattre les Éthiopiens<sup>87</sup> (*al-Habasha*), mais il [Ahmād] ne fut pas équipé pour joindre la compagnie (du Pasha) (*sahbathu*). Alors, ils se lassèrent de lui, et il éprouva du chagrin. Il fut incommodé et se plaignit de sa résidence dans sa maison, sans n'avoir rien à faire, comme les gens désœuvrés et oisifs. Il se rappelait que son père avait du pouvoir et qu'il faisait la guerre aux infidèles : il rêvait de se venger mais ne voyait de leur part aucun préparatif pour cela. Son allocation diminua, alors il emprunta et eut beaucoup de dettes.

<sup>80</sup> Litt. « le déchu du pouvoir ».

<sup>81</sup> Malgré la brièveté de son règne, Minās fait face à de nombreuses oppositions internes, notamment de la part de seigneurs puissants, tels que le *bāhār nāqāš* Yashaq qui va jusqu'à proclamer le neveu de Minās roi à sa place au cours de sa deuxième année de règne. Les sources éthiopiennes attestent de ses problèmes de légitimité liés à sa conversion à l'islam dans son enfance. Il meurt en 1563 dans l'Amhara, d'une « maladie légère » (voir Michael KLEINER, « Minas... », in Siegbert UHLIG, *Encyclopaedia Aethiopica*, vol. 3, Wiesbaden, Harrassowitz, 2007, p. 970-971).

<sup>82</sup> En 1545-1546, Muṣṭafā Pasha al-Nashshār est relevé de ses fonctions de gouverneur du Yémen et retourne en Égypte. Il est de nouveau nommé gouverneur du Yémen en 1554-1555 pour quelques mois, avant sa mort en 1555.

<sup>83</sup> Gouverneur ottoman d'Égypte de 1538 à 1549.

<sup>84</sup> Le Sultan ottoman Süleyman I<sup>er</sup> Le Magnifique (r. 1520-1566), à Constantinople.

<sup>85</sup> Au sud de Bāb Zuwayla, à l'ouest de la citadelle du Caire, proche du Canal (*al-Khalīj*).

<sup>86</sup> Gouverneur ottoman du Yémen de 1547 à 1554 ; fondateur puis gouverneur de la province ottomane d'Éthiopie (*Habes Eyaleti*) de 1555 jusqu'à sa mort en 1560. Voir J. R. BLACKBURN, "Özdemir Pasha", *EI<sup>2</sup>* vol. 8, p. 235-236.

<sup>87</sup> Pour fonder le *Habes Eyaleti*.

Il s'en plaignit à Iskandar Pasha<sup>88</sup>. Il lui offrit beaucoup de richesses de son propre coffre pour [éponger] les dettes. Mais sa situation continua à se dégrader, et son argent à diminuer. Il devint un homme du peuple. Les gens avaient oublié qui il était. Il allait fréquemment à la mosquée al-Azhar pour lire des livres de science<sup>89</sup>, afin de distraire son esprit de l'angoisse et de la tristesse qui l'affligeaient.

Il se résolut à entreprendre le Pèlerinage pour la « Maison Antique » [c.-à-d. la Ka'aba], déguisé et caché. Il partit dans la caravane du Ḥājj sous le patronage de Khidr b. 'Abd Allāh en l'an 966 [1558-1559] comme un sujet parmi les autres, en chevauchant avec une selle de chameau pour femme<sup>90</sup>. Personne ne le reconnut. Iskandar Pasha s'aperçut de son absence au Caire. Il craignit d'être blâmé par le Sultan. Il écrivit à Khidr l'émir du Pèlerinage (*al-amīr al-ḥajj*) pour qu'il le recherchât à La Mecque, qu'il s'en saisît et le ramenât avec ses compagnons. Il plaça contre lui des espions et des points de contrôle jusqu'à ce qu'on arrêtât à La Mecque l'Auguste alors qu'il était déguisé. Il avait pris la résolution, après le Pèlerinage, de s'enfuir dans quelques navires chez ses gens et ses adhérents. Il fut ramené au Caire, entravé, en compagnie d'un sergent (*jāwīsh*). Il était rongé par le remord, malgré son jeune âge. Les peines le poursuivirent, Dieu n'intervint pas dans sa destinée pour lui porter secours. Il tomba malade. Il mourut en l'an 67 [1559-1560] dans les environs de la mosquée d'al-Azhar, comme un étranger. Il fut enveloppé dans un linceul, et enseveli et lavé dans l'un des cimetières – que Dieu lui fasse miséricorde. Nous le connaissions : c'était un bon compagnon lorsque nous le rencontrions.

---

<sup>88</sup> Gouverneur ottoman d'Égypte de 1556 à 1559.

<sup>89</sup> Voir note 26.

<sup>90</sup> Est-ce une indication qu'il est déguisé en femme ?

**Résumé / abstract**

Cet article présente et traduit la biographie de l'un des fils de l'imām Aḥmad b. Ibrāhīm al-Ghazī, chef de l'armée du sultanat du Barr Sād al-Dīn, qui mena un jihād contre le royaume chrétien d'Éthiopie dans les années 1530-1540. Rédigée par un auteur caïrote au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, nommé al-Jazīrī, dans une histoire du pèlerinage à la Mecque depuis le Caire, ce document se révèle être un témoignage de première main de cette guerre et de ses conséquences : il relate en détails la fin de la guerre et la mort de l'imām Aḥmad en 1543, puis la vie de son fils Aḥmad b. Aḥmad et ses tentatives de poursuivre l'œuvre de son père, jusqu'à sa mort au Caire en 1559-1560. En recontextualisant cette source au sein du corpus de documents qui mentionnent cette guerre africaine produits dans le monde islamique (Hadramawt, Gujarat, Le Caire, Constantinople) au XVI<sup>e</sup> siècle, cet article amène à repenser la décennie qui suit la mort de l'imām Aḥmad et la fin du jihād, jusqu'à la création de la province ottomane d'Éthiopie en 1555.

*This article presents and translates the biography of one of the sons of Imām Aḥmad b. Ibrāhīm al-Ghazī, commander of the army of the Sultanate of Barr Sād al-Dīn, who led a jihad against the Christian kingdom of Ethiopia in the 1530s and 1540s. This document was written by a Cairo-based author, al-Jazīrī, in the mid-16th century in a history of the pilgrimage to Mecca from Cairo. It provides first-hand testimony of this war and its consequences: it recounts in detail the end of the war and the death of Imām Aḥmad in 1543, then the life of his son Aḥmad b. Aḥmad and his attempts to continue his father's legacy, until his death in Cairo in 1559-1560. By contextualizing this source within the corpus of documents about this African war produced in the Islamic world (in places such as Hadramawt, Gujarat, Cairo and Constantinople) in the 16<sup>th</sup> century, this article allows us to reconsider the decade following the death of Imam Aḥmad and the end of the jihad, up to the establishment of the Ottoman province of Ethiopia in 1555.*

# Fiscalité, guerres et traite atlantique des esclaves en Sénégambie (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)

Cheikh SÈNE

The Harvard University, Center for Italian Renaissance Studies  
Bonn Center for Dependency and Slavery Studies

L'étude des guerres liées à la traite atlantique des captifs a suscité des controverses historiographiques. En effet, certains travaux avancent l'idée que les guerres et la militarisation des royaumes africains entre le XV<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle furent les conséquences politiques et économiques de la traite atlantique des captifs ainsi que de l'importation massive d'armes à feu (*gun-slave cycle*) et de chevaux (*horse-slave cycle*) qui l'accompagne<sup>1</sup>. D'autres soutiennent le contraire et affirment que la présence européenne en Afrique ainsi que la demande européenne en captifs et africaine en armes à feu et en chevaux ne furent pas nécessairement à l'origine de l'instabilité politique des sociétés africaines<sup>2</sup>. Warren C. Whatley se situe entre ces deux positions avec sa théorie « des armes contre des esclaves en production » (*guns-for-slaves-in-production*). Il soutient en effet que la technologie de la poudre à canon importée en Afrique a

---

<sup>1</sup> Robin LAW, *The Slave Coast of West Africa, 1550-1750: The Impact of the Atlantic Slave Trade on an African Society*, Oxford, Oxford University Press 1991 ; Patrick MANNING, *Slavery and African Life: Occidental, Oriental, and African Slave Trades*, New York, Cambridge University Press, 1990 ; Paul LOVEJOY, *Transformations in Slavery: A History of Slavery in Africa*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983 ; Joseph E. INIKORI (éd.), *Forced Migration: The Impact of the Slave Trade on African Societies*, New York, Africana Publishing Company, 1982 ; W. A. RICHARDS, « The Import of Firearms into West Africa in the Eighteenth Century », *Journal of African History*, 1-21, 1980, p. 43-59 ; Joseph E. INIKORI, « The Import of Firearms into West Africa 1750-1807: A Quantitative Analysis », *Journal of African History*, 3-18, 1977, p. 339-386 ; Jean BAZIN, « Guerre et servitude à Ségou », in Claude MEILLASSOUX (éd.), *L'Esclavage En Afrique Précoloniale*, Paris, F. Maspero, 1975, p. 135-181 ; Boubacar BARRY, *Le Royaume Du Waalo. Le Sénégal Avant La Conquête*, Paris, F. Maspero, 1972 ; Walter RODNEY, *How Europe Underdeveloped Africa*, Londres, Bogle-L'Ouverture Publications, 1972 ; Basil DAVIDSON, *Black Mother: the Years of the African Slave Trade*, Boston-Toronto, Little, Brown and Company, 1961.

<sup>2</sup> Voir David NORTHRUP, *Africa's Discovery of Europe*, Oxford, Oxford University Press, 2002 ; James F. SEARING, « *God Alone is King* »: *Islam and Emancipation in Senegal*, Portsmouth, Heinemann, 2002 ; John K. THORNTON, *Africa and Africans in the Making of the Atlantic World, 1400-1800*, New York, Cambridge University Press, 1998 [1992] ; David ELTIS, *Economic Growth and the Ending of the Transatlantic Slave Trade*, New York, Oxford University Press, 1987 ; Philip D. CURTIN, *Economic Change in Precolonial Africa: Senegambia in the Era of the Slave Trade*, Madison, University of Wisconsin Press, 1975 ; Ray A. KEA, « Firearms and Warfare on the Gold and Slave Coasts from the Sixteenth to the Nineteenth Centuries », *Journal of African History*, 2-12, 1971, p. 185-213.

augmenté la « productivité » des captifs et de leur acheminement vers la côte atlantique<sup>3</sup>. Ses travaux, ainsi que d'autres plus récents, démontrent que les guerres de résistance à l'esclavage<sup>4</sup>, l'enrichissement des élites africaines par la violence et la réduction en esclavage des populations d'Afrique de l'Ouest furent indissociables de la traite atlantique<sup>5</sup>.

Au cours des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, lorsque les premières relations commerciales solides avec l'Europe furent établies, plusieurs royaumes bien développés existaient le long de la côte atlantique. Les plus grands d'entre eux étaient le Bénin et le Kongo, dont les relations étaient mauvaises. Leurs guerres permirent aux puissances européennes d'exploiter plus facilement l'Afrique, en particulier sa côte atlantique<sup>6</sup>. La généralisation de la guerre, liée à la présence européenne sur les côtes africaines, est mise en évidence dans l'ouvrage de Toby Green, *A Fistful of Shells*<sup>7</sup>. Celui-ci montre à quel point les guerres et le commerce atlantique des esclaves étaient liés, et comment ces deux éléments ont contribué à l'évolution des royaumes et des sociétés ouest-africaines durant quatre siècles de relations commerciales avec l'Europe. La Sénégambie, une région située entre les fleuves Sénégal et Gambie et constituée de plusieurs entités politiques (fig. 1) plus ou moins impliquées dans le commerce atlantique, n'était pas à l'abri de la violence engendrée par ce dernier. Cet article étudie la manière dont la fiscalité, constituée de redevances annuelles appelées « coutumes » et de droits de douane, réglée en nature par les commerçants européens auprès des souverains locaux, représenta un enjeu économique et politique majeur qui alimenta une série de conflits intermittents survenus en Sénégambie. Le contrôle du commerce de la gomme et des captifs fut en effet la principale cause des guerres entre les puissances maritimes européennes. Dans ces conflits armés, les chefs locaux s'allierent aux nations européennes qui leur procuraient le plus de richesses et qui leur versaient les droits de commerce les plus élevés. La fiscalité constitua ainsi un enjeu central des conflits armés non seulement entre les Européens, mais aussi entre ces derniers et les chefs locaux, et parmi ces derniers.

La Sénégambie n'était pas une grande productrice de captifs destinés au monde atlantique, en comparaison des États situés sur la côte des Esclaves. La fiscalité fut donc le principal moyen d'enrichissement des chefs locaux en marchandises de traite, notamment en armes à feu et en munitions, indispensables pour maintenir leur pouvoir, la chasse à l'homme et la pratique de la guerre. Il s'agit de comprendre comment les guerres entre les nations

<sup>3</sup> Warren C. WHATLEY, « The Gun-Slave Hypothesis and the 18<sup>th</sup> Century British Slave Trade », *Explorations in Economic History*, 67, 2018, p. 81.

<sup>4</sup> Makhroufi O. TRAORÉ, *Slavery, Resistance, and Identity in Early Modern West Africa: The Ethnic-State of Gajaaga*, Cambridge, Cambridge University Press, 2024 ; Sylviane A. DIOUF (éd.), *Fighting the Slave Trade: West African Strategies*, Oxford, Ohio University Press, 2003.

<sup>5</sup> James FRENSKE et Namrata KALA, « 1807: Economic Shocks, Conflict and the Slave Trade », *Journal of Development Economics*, vol. 126, 2017, p. 66-76 ; Levi BOXELL, « Droughts, Conflict, and the African Slave Trade », *Journal of Comparative Economics*, vol. 47, n° 4, 2019, p. 774-791.

<sup>6</sup> Igor JOSPOVIĆ et Marko VUJEVA, « Economic Aspects of Slavery in the Triangular Trade in the Early Modern Period », *Gazi Akademik Bakış*, vol. 14, n° 28, 2021, p. 183.

<sup>7</sup> Toby GREEN, *A Fistful of Shells: West Africa from the Rise of the Slave Trade to the Age of Revolution*, Chicago, University of Chicago Press, 2019.

europeennes (guerre de la gomme, guerre de Sept Ans) ont permis aux souverains locaux de bénéficier de droits de douane élevés. Comment la fiscalité a-t-elle permis aux pouvoirs locaux de se ravitailler en armes et en munitions ? Comment l'impact fiscal de la traite atlantique a-t-il accentué les guerres entre les États locaux, mais aussi les guerres civiles ? Ultimement, cela éclaircira les raisons qui décidèrent la France à déclencher la guerre de la fiscalité et à imposer sa souveraineté en Sénégambie.

L'histoire militaire et l'histoire de la guerre sont intimement liées. Cependant, il est important de faire la distinction entre l'histoire militaire et l'économie politique de la guerre. Les objectifs et les préoccupations de l'histoire militaire traditionnelle étaient essentiellement techniques : batailles, guerres, organisation militaire, tactique, structure de commandement ou logistique. L'économie politique de la guerre s'intéresse principalement au rôle de la guerre dans le contexte plus large de sa relation avec l'État, l'organisation sociale et les structures économiques. L'histoire militaire de la Sénégambie précoloniale est très peu étudiée<sup>8</sup>, contrairement à l'histoire de l'économie politique de la guerre, imbriquée dans l'histoire économique de l'esclavage et de l'évolution des États de la Sénégambie. En 1972, Boubacar Barry publie *Le Royaume du Waalo*, qui retrace les contacts politiques et économiques de ce royaume – nombreux grâce à sa position géographique à l'embouchure du fleuve Sénégal et grâce à son ouverture sur l'océan Atlantique – avec les Européens<sup>9</sup>. Il s'agit de l'une des premières études monographiques sur la violence de la traite atlantique des esclaves dans le royaume sénégambien. En 1975, l'historiographie de la Sénégambie connaît de profondes mutations avec la publication de l'ouvrage *Economic Change in Precolonial Africa. Senegambia in the Era of the Slave Trade* de Philip D. Curtin<sup>10</sup>. Même si l'ouvrage minimise l'impact de la fiscalité sur les guerres et le rôle de la région comme productrice de captifs destinés à la traite atlantique, il reste une référence pour comprendre les enjeux du commerce atlantique dans cette zone. Dans les années 1980, l'historiographie des sociétés sénégambiennes des époques moderne et contemporaine s'est orientée vers les études monographiques. Poussés par un attachement historique et culturel, ainsi que par la volonté de répondre à la question du faible nombre de captifs fournis par la Sénégambie qu'a soulevée Curtin, la plupart des historiens de la région se sont tournés vers l'étude de leur territoire d'origine<sup>11</sup>.

---

<sup>8</sup> Pour la période médiévale, voir les travaux de Lamine FAYE, « Guerre et art de la guerre dans l'Ouest africain au temps des grands empires : Des dynamiques contrastées », thèse, Université Cheikh Anta Diop, 2020. Pour la période moderne, voir Sarah D. WESTWOOD, « Military Culture in Senegambia and the Origins of the Tirailleurs Sénégalaïs Army, 1750-1910 », thèse, Boston University, 2009. Pour la région du Fouta-Djalon, voir l'ouvrage récent de Mustafa ALLOUSH, Thierno W. DIALLO LÂRIYA, Alpha M. LÉLOUMA et Bernard SALVAING, *Écrire la guerre au Fouta-Djalon : récits en vers arabes d'expéditions militaires au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Geuthner, Académie des sciences d'outre-mer, 2023. En ce qui concerne l'Afrique de manière générale, voir J. THORNTON, *Warfare in Atlantic Africa, 1500-1800*, Londres, University College London, 1999 ; Robert S. SMITH, *Warfare and Diplomacy in Pre-Colonial West Africa*, Madison, University of Wisconsin Press, 1989 [1976].

<sup>9</sup> B. BARRY, *Le royaume du Waalo...*, *op. cit.*

<sup>10</sup> P. D. CURTIN, *Economic Change in Precolonial Africa...*, *op. cit.*

<sup>11</sup> Mamadou DIOUF, « Le Kajoor au XIX<sup>e</sup> siècle. La conquête coloniale », thèse, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 1980 ; Rokhaya FALL, « Le royaume du Bawol du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle : pouvoir wolof et rapports avec

Parmi tous ces travaux, seule la thèse d’Oumar Kane, publiée en 2004, aborde les conflits entre les Européens et les autorités du Fuuta-Tooro engendrés par la fiscalité<sup>12</sup>. Oumar Kane et les autres historiens, tels que Mamadou Diouf, Rokhaya Fall, Boubacar Barry, Sékéné-Mody Cissoko et Abdoulaye Bathily, névoquent que brièvement les retombées fiscales découlant des guerres entre nations européennes, dont les chefs locaux tiraient profit. Ils ne mentionnent pas plus le rôle central joué par la fiscalité dans les conflits, notamment dans le contexte plus large de sa relation avec l’État, son organisation sociale et ses structures économiques<sup>13</sup>. En examinant les enjeux de la fiscalité dans toutes les guerres majeures survenues en Sénégambie, cet article comble les lacunes de l’historiographie des conflits liés à la fiscalité du commerce atlantique.

Une telle étude, qui privilégie la documentation des compagnies de commerce et de l’administration royale française conservée aux Archives nationales d’outre-mer (correspondances, rapports administratifs et commerciaux), ainsi que les récits de voyage européens, souvent partiels et orientés par les intérêts économiques et coloniaux des puissances étrangères, nécessite une lecture critique de ces sources eurocentrées. Les sources secondaires, composées d’études historiques et anthropologiques, fournissent des cadres analytiques permettant d’interpréter les transformations sociopolitiques de la Sénégambie entre le XVII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle. Elles révèlent une fiscalité active, négociée et ancrée dans les logiques de guerre, d’alliance et de souveraineté. La combinaison des sources primaires et secondaires permet d’analyser les interactions entre fiscalité, guerres et commerce atlantique sur trois plans. Nous commencerons par examiner les guerres entre nations européennes et leur répercussion sur la fiscalité sénégambienne. À travers l’analyse des relations entre États voisins et des guerres civiles, nous étudierons ensuite les conflits locaux. Enfin, nous analyserons l’impact de la fiscalité sur les guerres qui se jouent entre Européens et États locaux.

---

les populations sereer », thèse, Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 1983 ; Oumar KANE, « Le Fuuta-Tooro des Satigi aux Almaami (1512-1807) », thèse, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 1986 ; Boubacar BARRY, *La Sénégambie du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle. Traité Négrière, Islam et Conquête Coloniale*, Paris, L’Harmattan, 1988 ; Sékéné-Mody CISSOKO, *Le Khasso face à l’Empire toucouleur et à la France dans le Haut-Sénégal, 1854-1890*, Paris, L’Harmattan, 1988 ; Abdoulaye BATHILY, *Les portes de l’or. Le royaume de Galam (Sénégal) de l’ère musulmane au temps des négriers (VIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, L’Harmattan, 1989.

<sup>12</sup> Oumar KANE, *La première hégémonie peule, Le Fuuta-Tooro de Kolí Tenelle à Almaami Abdul*, Dakar, Karthala et Presses universitaires de Dakar, 2004.

<sup>13</sup> Richard L. ROBERTS, « Production and Reproduction of Warrior States: Segu Bambara and Segu Tokolor, c. 1712-1890 », *The International Journal of African Historical Studies*, 3-13, 1980, p. 389.

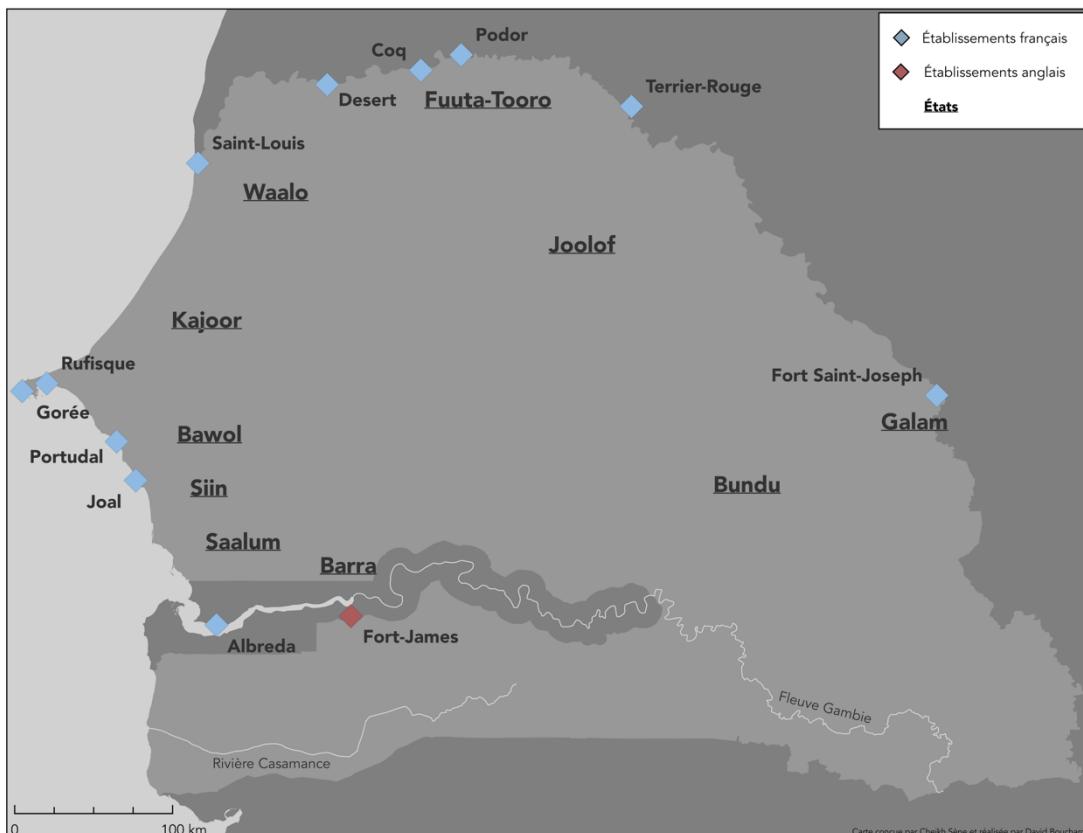


Figure n°1 : La Sénégambie

#### LES RETOMBÉES FISCALES DES GUERRES EUROPÉENNES : LA GUERRE DE LA GOMME ET LA GUERRE DE SEPT ANS

Les pouvoirs locaux ont toujours tiré profit des rivalités européennes et la fiscalité a toujours été au cœur de ces rivalités. En effet, les nations européennes impliquées dans la guerre de la gomme, comme dans la guerre de Sept Ans, comptaient sur le paiement de fortes redevances aux chefs locaux pour acquérir le monopole de la gomme arabique et contrôler les marchés. Depuis 1633, les Néerlandais étaient présents de façon presque ininterrompue sur la côte de l'Émirat du Trarza, dans l'actuelle Mauritanie. Grâce à leurs places fortes, sur l'île d'Arguin et à Portendick, ils créèrent un contrepoids aux prétentions française au monopole sur la gomme arabique du Trarza<sup>14</sup>. Les Néerlandais, eux, s'appuyaient sur les taxes commerciales pour s'assurer le soutien de leurs partenaires locaux. Dans le monde de la concurrence du capitalisme mercantile, les marchands, qui payaient des prix et des taxes élevés, avaient en effet l'avantage de contrôler les marchés. La Westindische Compagnie (WIC), ou Compagnie néerlandaise des Indes occidentales, paya des droits de douane importants aux

<sup>14</sup> Till P. KOLTERMANN et Ulrich REBSTOCK, « Les plus anciennes lettres des Emirs du Trarza (Mauritanie), Témoin de la politique Maure d'Alliances avec la Hollande et l'Angleterre 1721-1782 », *Collection l'Ouest Saharien*, « Pages d'histoire de la côte mauritanienne XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles », Hors série, 6, 2006, p. 5.

Maures du Trarza, parfois considérables. En 1698, Addi, émir du Trarza (1660-1703), fut reçu par André Brüe, directeur de la Compagnie française des Indes depuis 1697. Ce dernier souhaitait chasser les Hollandais de Portendick afin d'y contrôler le trafic de la gomme. Lors de la rencontre, Addi fit l'éloge des Hollandais, vantant les présents et les taxes qu'ils lui versaient, estimés à « cent fusils, cent pistolets, quatre barils de poudre, quatre de balles, et cent écus pour chaque quintal de gomme ; sans compter une grosse quantité de biscuit blanc, de miel, de prunes, de miroirs et d'autres mercerises »<sup>15</sup>. Les Hollandais offraient également des présents considérables au souverain du Fuuta-Tooro afin de le convaincre d'arrêter de commerçer avec les Français<sup>16</sup>. Addi misait sur les rivalités européennes pour accroître ses sources de revenus. Ne prêtant guère attention à son propos, André Brüe lui répondit avec diplomatie, l'assurant que « quand les François seroient rentrez dans leur bien, ce qui ne tarderoit pas d'arriver, il auroit sujet d'être content de leurs bonnes manieres, qui luy feroient bientôt oublier les Hollandais »<sup>17</sup>. En 1717, André Brüe tenta d'établir un monopole sur le commerce de la gomme vers l'Europe en concluant un accord avec l'émir du Trarza, Alichandora. Ce dernier s'engageait à exclure les autres nations du commerce à Portendick<sup>18</sup>, mais il viola le traité en continuant ses échanges avec les Néerlandais. En 1722, il faillit leur livrer le fort français de Saint-Louis<sup>19</sup>.

Le litige entre la France et la Hollande marqua le premier épisode de la « guerre de la gomme », qui dura de 1717 à 1727. La Compagnie des Indes avait en effet l'intention de chasser les Hollandais de la côte mauritanienne, où les Français détenaient l'exclusivité commerciale en vertu du traité de 1717<sup>20</sup>. Une guerre éclata alors entre les deux puissances pour la possession des escales d'Arguin et de Portendick, où les commerçants du Trarza livraient leur récolte de gomme<sup>21</sup>. L'année 1720 marqua un tournant décisif dans le conflit. En effet, Nicolas Després de Saint-Robert venait de succéder à André Brüe à la tête de la Compagnie des Indes. Dès sa nomination, sa stratégie consista à installer une patrouille de vaisseaux de croisière à Portendick pour obtenir la suprématie sur le trafic<sup>22</sup>. La Compagnie fit également construire à Saint-Malo une petite frégate de 14 canons pouvant accueillir 80 hommes, afin de surveiller l'espace maritime mauritanien contre les Hollandais<sup>23</sup>. En janvier 1721, elle « fit armer à l'Orient [Lorient] près le Port Lous en Bretagne, et au Havre de grace, trois vaisseaux de guerre, une frégate & trois barques, sur lesquels elle fit embarquer les troupes, les munitions et les attirails

<sup>15</sup> C. A. WALCKENAER, *Collection des relations de voyage par mer et par terres, en différentes parties de l'Afrique depuis 1400 jusqu'à nos jours*, vol. 3, Paris, chez l'Éditeur, 1842, p. 189.

<sup>16</sup> *Ibidem*, p. 304.

<sup>17</sup> Jean-Baptiste LABAT, *Nouvelle relation de l'Afrique Occidentale*, vol. 3, Paris, Guillaume Cavalier, 1728, p. 128.

<sup>18</sup> Archives nationales d'outre-mer (ANOM), 131 MIOM 1, traité carton 1, Sénégal, traité avec les Trarza 29 juillet 1717.

<sup>19</sup> ANOM, C<sup>6</sup> 7, Rapport de Julien Dubellay, le 28 décembre 1722.

<sup>20</sup> ANOM, 131 MIOM 1, traité carton 1, Sénégal, traité avec les Trarza, 29 juillet 1717.

<sup>21</sup> André DELCOURT, *La France et les établissements Français au Sénégal entre 1713 et 1763*, Dakar, IFAN, 1952, p. 45.

<sup>22</sup> ANOM, C<sup>6</sup> 6, 26 août 1720.

<sup>23</sup> ANOM, C<sup>6</sup> 6, 26 août 1720 ; ANOM, C<sup>6</sup> 6, le 14 octobre 1720.

nécessaires à l'expédition qu'elle projettoit »<sup>24</sup>. Sous le commandement d'Antoine Alexis de Perier de Salvert, la Compagnie occupa le fort d'Arguin pendant une courte durée, le 10 mars 1721<sup>25</sup>. En effet, les Hollandais, repliés à Portendick, avaient réussi à obtenir le soutien d'Alichandora par le biais de présents, ce qui s'avéra déterminant pour la reconquête du fort d'Arguin le 18 janvier 1722<sup>26</sup>.

Le 8 décembre 1722, la Compagnie des Indes « fit armer à L'Orient [Lorient] une Escadre de quatre frégates et une galiote, dont elle donna le commandement au Sieur Froger de la Rigaudière »<sup>27</sup>. Nicolas Després de Saint-Robert embarqua 40 laptots bambaras (soldats autochtones) sur les bateaux qui devaient rejoindre l'escadre de Rigaudière au cap Blanc<sup>28</sup>. Cependant, le mauvais temps força les quatre frégates à retourner à Lorient. Seule la galiote poursuivit sa route vers le cap Blanc<sup>29</sup>. Le 13 janvier 1723, une seconde expédition partit de Lorient<sup>30</sup>. Entre-temps, la Compagnie des Indes rechercha l'alliance du *beetyo* Malixuri, *kangam* (notable) de la province de Roos Beecio, dans le Waalo. Cette alliance visait à contraindre Alichandora à remettre le fort d'Arguin aux Français. *Beetyo* Malixuri et Alichandora avaient respectivement reçu une prime de 100 et 200 livres de la part de la Compagnie<sup>31</sup>. Les chefs locaux profitaient de leur statut politique pour intervenir dans les relations intereuropéennes, soutenant la nation européenne qui leur accordait le plus de présents. Entre le 17 février et le 6 mars 1723, les forts d'Arguin et de Portendick furent reconquis par la France<sup>32</sup>. Au nom d'Alichandora, Boulay, chef de l'escale de Portendick, promit que les commerçants du Trarza ne traiteraient qu'avec les Français<sup>33</sup>. Après dix ans de conflit, le traité de La Haye de 1727 mit fin à la guerre entre la France et la Hollande, qui abandonna toute prétention sur Arguin et Portendick.

Après le départ des Hollandais, la France et l'Angleterre se disputèrent la domination commerciale de la Sénégambie. Des tensions navales éclatèrent au large de la Mauritanie dans les années 1730, menaçant d'embraser la région<sup>34</sup>. Une accalmie intervint en 1740, aboutissant à un accord entre les deux puissances : la France devait livrer de la gomme du Sénégal en échange de captifs fournis par l'Angleterre<sup>35</sup>. Ce compromis répondait aux intérêts commerciaux de chacun. La France contrôlait la traite de la gomme et l'Angleterre dominait la traite des captifs en Gambie. Bien que la Compagnie des Indes payât de fortes taxes et offrît des

<sup>24</sup> J. B. LABAT, *Nouvelle relation...*, vol. 1, *op. cit.*, p. 95.

<sup>25</sup> T. P. KOLTERMANN et U. REBSTOCK, « Les plus anciennes lettres », *art. cit.*, p. 13.

<sup>26</sup> J. B. LABAT, *Nouvelle relation...*, vol. 1, *op. cit.*, p. 131 ; T. P. KOLTERMANN et U. REBSTOCK, « Les plus anciennes lettres », *art. cit.*, p. 14.

<sup>27</sup> J. B. LABAT, *Nouvelle relation...*, vol. 1, *op. cit.*, p. 132.

<sup>28</sup> A. DELCOURT, *La France et les établissements Français...*, *op. cit.*, p. 130-131.

<sup>29</sup> *Ibidem*, p. 244.

<sup>30</sup> J. B. LABAT, *Nouvelle relation...*, vol. 1, *op. cit.*, p. 134.

<sup>31</sup> ANOM, C<sup>6</sup> 7, Rapport de Julien Du Bellay, le 28 décembre 1722.

<sup>32</sup> J. B. LABAT, *Nouvelle relation...*, vol. 1, *op. cit.*, p. 141-163.

<sup>33</sup> ANOM, C<sup>6</sup> 8, Lettre de Du Bellay aux directeurs, le 18 juin 1724.

<sup>34</sup> A. DELCOURT, *La France et les établissements Français...*, *op. cit.*, p. 50.

<sup>35</sup> ANOM, C<sup>6</sup> 12, « Copie du traité de fait par M<sup>r</sup> David avec les Anglois du fort Jacques en Gambie, le 25 may 1740 ».

présents aux chefs du Trarza, ces derniers continuaient de vendre une partie de leur gomme aux interlopes anglais présents sur la côte de Portendick<sup>36</sup>. La correspondance de la compagnie confirme que les Anglais payaient des droits de douane aux chefs du Trarza, sans préciser toutefois leur montant<sup>37</sup>. Les chefs du Trarza tiraient profit de la rivalité européenne pour augmenter leur prix de vente, le montant des taxes et les gratifications. N'envisageant pas de partager le commerce avec les Anglais, la Compagnie décida de faire surveiller la côte de Portendick par une patrouille de la Marine<sup>38</sup>. Cette surveillance, qui semblait efficace pour le commerce français entre 1754 et 1756, fut remise en cause par les Anglais, qui profitèrent de la guerre de Sept Ans (1756-1763) pour occuper la Sénégambie et contrôler les activités commerciales.

La guerre de Sept Ans étendit le conflit franco-britannique aux colonies, notamment africaines, qui furent un enjeu essentiel. Les deux puissances maritimes cherchaient à établir leur domination sur des territoires souvent mal connus<sup>39</sup>. Les Anglais attaquèrent les positions françaises, bombardant le fort d'Albréda en 1758, puis occupèrent l'île de Gorée entre 1758 et 1763, puis entre 1779 et 1783, et l'île de Saint-Louis entre 1758 et 1779. En 1765, l'administration anglaise créa la *Province of Senegambia*, dont Saint-Louis devint la capitale, afin d'asseoir sa domination sur le Sénégal et la Gambie. Pratiquant déjà la traite des captifs à grande échelle, au fort Saint-James en Gambie, les Anglais visaient le marché sénégalais de la gomme arabique<sup>40</sup>.

Qu'ils soient anglais ou français, les gouvernements exigeaient de leurs représentants qu'ils entretiennent de bonnes relations avec les souverains sénégambiens, en leur versant les coutumes annuelles<sup>41</sup>. En 1758, John Fulton Mason, gouverneur britannique de Sénégambie, envoya une coutume annuelle au roi du Fuuta-Tooro pour obtenir la protection des navires commerçant sur le fleuve Sénégal<sup>42</sup>. En 1759, Richard Worge versa près de 3 000 livres au *satigi*<sup>43</sup> au nom de la Compagnie des Indes pour l'année 1757<sup>44</sup>. L'administration anglaise utilisa également la fiscalité pour contrôler les mines d'or du Bambouk. Depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, les Anglais y exploitaient l'or et d'autres ressources comme l'ivoire et la cire<sup>45</sup>. En 1767, leur

<sup>36</sup> Cheikh SÈNE, « Commerce colonial français et diplomatie en Sénégambie au XVIII<sup>e</sup> siècle », in Eric SCHNAKENBOURG et François TERNAT (éd.), *Une diplomatie des lointains. La France face à la mondialisation des rivalités internationales XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2020, p. 285.

<sup>37</sup> ANOM, C<sup>6</sup> 14, Documents divers, 1757.

<sup>38</sup> ANOM C<sup>6</sup> 14, Au Sénégal, le 3 juin 1754.

<sup>39</sup> François TERNAT, *Partager le monde. Rivalités impériales franco-britanniques 1748-1756*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2015, p. 9.

<sup>40</sup> Nathalie REYSS, « Saint-Louis du Sénégal à l'époque précoloniale, l'émergence d'une société Métisse originale 1658-1854 », thèse, Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 1983, p. 62.

<sup>41</sup> Léonce JORE, *Les Établissements Français sur la petite côte Occidentale d'Afrique de 1758 à 1809*, Paris, Société Française d'Histoire d'Outre-Mer, 1965, p. 339.

<sup>42</sup> O. KANE, « Le Fuuta-Tooro des Satigi aux Almaami (1512-1807) », *op. cit.*, p. 618.

<sup>43</sup> Titre du roi du Fuuta-Tooro.

<sup>44</sup> ANOM, C<sup>6</sup> 14, Documents divers, 1759.

<sup>45</sup> A. BATHILY, *Les portes de l'or. Le royaume de Galam...*, *op. cit.*, p. 293.

installation au pays de Galam coïncida avec la découverte d'une mine d'or particulièrement riche<sup>46</sup>.

Entre 1765 et 1775, le gouverneur britannique Charles O'Hara eut la tâche de surveiller les activités françaises en Sénégambie, d'empêcher leurs liens avec Saint-Louis et d'évaluer la situation politique locale<sup>47</sup>. L'Angleterre craignait une attaque française et la perte de ses alliances locales, d'autant que le traité du 5 août 1773, conclu entre l'abbé Demanet – directeur général de la Société de commerce de l'Afrique occidental – et les notables du Trarza, accordait à la France l'exclusivité commerciale sur la côte mauritanienne<sup>48</sup>. Les Français comptaient également sur les droits de douane pour attirer les commerçants du Trarza, aux chefs desquels les Anglais payaient un droit de « deux pièces de toiles bleue, un fusil et une barre de différentes marchandises pour une mesure de gomme de huit à neuf cent pesant »<sup>49</sup>. Les Français proposèrent un droit de douane plus intéressant : « Pour huit cent mesures pesant chaque mesure sept cents livres de gomme, une coutume aux souverains soixante pièces de *guinées*, soixante fusils, un baril de cent livres de poudre, un de cent livres de balles & aux deux chefs souverains, une pièce de chaque marchandise de l'assortiment de traitte »<sup>50</sup>. En augmentant les droits de douane versés, la France visait le monopole de la gomme et le retour de l'importance commerciale qui avait été la sienne durant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. En 1783, le traité de Versailles mit fin à cette guerre franco-anglaise, attribuant à la France le contrôle du commerce sur le fleuve Sénégal, depuis son embouchure jusqu'au comptoir de Fort Saint-Joseph à Galam<sup>51</sup>.

Les rivalités intenses entre puissances européennes – entre la France et la Hollande, puis entre la France et l'Angleterre – pour le contrôle du commerce de la gomme arabique en Sénégambie, en particulier sur la côte du Trarza, ainsi que la logique du capitalisme mercantile, fondée sur la concurrence, les droits de douane et les présents diplomatiques, ont révélé le rôle central des souverains locaux dans l'arbitrage des rapports de force entre les puissances maritimes européennes. Loin d'être passifs, les chefs locaux tirèrent parti des rivalités européennes pour accroître leur pouvoir et leurs revenus, en jouant de surenchère. La guerre de la gomme et la guerre de Sept Ans ont illustré la manière dont les enjeux économiques pouvaient rapidement se transformer en conflits militaires, affectant durablement l'équilibre régional.

---

<sup>46</sup> *Ibidem*, p. 298.

<sup>47</sup> H. DODWELL, « Le Sénégal sous la domination anglaise », *Revue de l'Histoire des colonies françaises*, Quatrième année, 3<sup>e</sup> trimestre, 1916, p. 278.

<sup>48</sup> ANOM, C<sup>6</sup> 16, « Copie du traité que l'Abbé Demanet a passé avec les souverains d'Arguin, de Portendic et de la Côte depuis le Cap blanc jusques à la pointe de Barberie », Au Havres, le 5 août 1773.

<sup>49</sup> ANOM, C<sup>6</sup> 16, « Gorée traite de la gomme », 1773.

<sup>50</sup> ANOM, C<sup>6</sup> 16, « Copie du traité que l'Abbé Demanet a passé avec les souverains d'Arguin, de Portendic et de la Côte depuis le Cap blanc jusques à la pointe de Barberie », Au Havres, le 5 août 1773.

<sup>51</sup> Pernille RØGE, *Economists and the Reinvention of Empire: France in the Americas and Africa, c. 1750-1802*, Cambridge, Cambridge University Press, 2019, p. 193.

## LES GUERRES LOCALES : GUERRES ENTRE ÉTATS VOISINS ET GUERRES CIVILES AUX FRONTIÈRES

Les guerres en Sénégambie, qu'elles aient opposé des États voisins ou des factions internes, apparaissent comme des instruments majeurs de contrôle des ressources fiscales dans un contexte dominé par l'économie de traite. L'essor de cette dernière, notamment du trafic de captifs et de gomme arabique, a profondément modifié les équilibres politiques et économiques, incitant les élites locales à militariser leurs sociétés pour capter les revenus liés aux coutumes annuelles, aux droits de douane et aux alliances avec les puissances européennes. Ces conflits, souvent attisés par les interventions étrangères, notamment françaises, anglaises et maures, ont transformé les enjeux dynastiques en luttes pour l'accès aux circuits du commerce international. La guerre devient ainsi un moyen non seulement de conquête territoriale ou de légitimation politique, mais surtout d'appropriation des flux fiscaux et commerciaux structurant l'économie régionale.

Jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle, l'empire du Joolof dominait la Sénégambie, mais l'arrivée des Portugais bouleversa l'ordre établi. Les États autonomes nés de l'éclatement de la confédération privilégièrent le commerce avec les Européens<sup>52</sup>. Dès le XVII<sup>e</sup> siècle, Anglais, Hollandais et Français rejoignirent les Portugais, faisant du commerce des captifs l'activité principale de la côte ouest africaine<sup>53</sup>. Chaque État sénégambien cherchait alors à tirer profit de ce commerce en vendant des produits et en percevant des taxes annuelles ainsi que des droits de douane payés en nature, notamment en armes et en munitions, afin de se militariser. La militarisation des États fut répandue et leur permit de se défendre, mais aussi de mener des raids et des razzias qui alimentaient le commerce atlantique. Avant la Révolution Tooro de 1776, le régime *ceedo*, symbole de tyrannie anarchique à caractère guerrier et arbitraire, prévalait dans les États wolofs (Kajoor, Bawol et Waalo), sérères (Siin et Saalum) et dans le Fuuta-Tooro. Les *ceedo* étaient soit des *jaami-buur*, esclaves de la maison royale dans les États wolofs, soit des hommes libres incorporés dans l'armée royale en raison de leur bravoure et de leur dévouement envers leurs chefs<sup>54</sup>. Selon Charles Becker, le nombre de *ceedo* suivait le développement de la traite, souvent associée aux redevances habituelles et exceptionnelles dont ils assuraient la perception<sup>55</sup>. Les *ceedo* étaient dirigés par des princes qui, grâce au système des coutumes, bénéficiaient d'armes à feu, de munitions et d'alcool, indispensables à leurs activités guerrières.

---

<sup>52</sup> Boubacar BARRY, *La Sénégambie...*, op. cit., p. 305 ; ID., « Émiettement politique et dépendance économique dans l'espace géographique sénégambien du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 250-253, 1981, p. 37-52.

<sup>53</sup> I. JOSPOVIĆ et M. VUJEVA, « Economic Aspects of Slavery », art. cit., p. 184.

<sup>54</sup> Cheikh SÈNE, « Le décret de l'émancipation des esclaves de 1848 : une application difficile au Sénégal (1848-1905) », *Esclavages & Post-esclavages*, 10, 2024 [En ligne : journals.openedition.org/slaveries/10752 ; consulté le 30/11/2024].

<sup>55</sup> Charles BECKER, « La Sénégambie à l'époque de la traite des esclaves. À propos d'un ouvrage récent de Philip D. Curtin: Economic Change in Precolonial Africa Senegambia in the Era of Slave Trade », *Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer*, vol. 64, n° 235, 1977, p. 217.

La guerre en Afrique de l’Ouest fut l’une principales raisons pour lesquelles la réduction en esclavage de millions d’Africains et leur transport en Amérique entre le XV<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle furent possibles<sup>56</sup>. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, c’est au nom de la lutte contre la traite négrière et l’autorité oppressive des chefs locaux qu’un prédicateur islamique de l’ethnie berbère Zawaya, originaire de Mauritanie et nommé Ashfaga, prit le nom de *Nasr al-Din*, le « défenseur de la foi », et se lança dans le djihad contre les États *ceedo* et négriers, comme le Fuuta-Tooro, le Joolof, le Kajoor et le Waalo<sup>57</sup>. La naissance du mouvement de *Nasr al-Din* était liée à la crise politique, économique et sociale engendrée par la traite négrière. Installés à Saint-Louis depuis 1659, les Français détournaient vers la côte les captifs et le mil produit dans la vallée du Sénégal, qui constituaient la force du commerce transsaharien et de la société foutankaise (Fuuta-Tooro) et maure (Trarza et Brackna)<sup>58</sup>. D’ailleurs, le triomphe du mouvement de *Nasr al-Din*, à partir de 1673, suscita aussitôt la réaction du commerce français de Saint-Louis, qui s’était allié aux aristocraties wolofes et peules déchues afin d’éliminer le mouvement djihadiste dès la fin de l’année 1677<sup>59</sup>. L’évolution des États de la Sénégambie et l’introduction de nouveaux instruments de guerre (armes à feu, chevaux, fer) furent liées au développement de la traite atlantique. Charles Becker et Victor Martin ont montré que les mutations sociopolitiques profondes survenues au XVIII<sup>e</sup> siècle au Kajoor et au Bawol découlèrent de l’essor du trafic européen et des conditions particulières de la traite sur la côte sénégambienne<sup>60</sup>. La perception des coutumes annuelles et des droits de douane constituait un ressort important des conflits de succession et des tentatives d’unification du Kajoor et du Bawol<sup>61</sup>. Entre 1697 et 1790, le Kajoor conquit son voisin, le Bawol, à six reprises<sup>62</sup>. L’union entre ces deux territoires renforça le pouvoir politique et commercial de son souverain, le *damel-teeñ*<sup>63</sup>, qui portait la couronne des deux royaumes. Cette alliance permit au *damel-teeñ* de mieux s’imposer dans la compétition entre la France et l’Angleterre, de commerçer avec les Anglais et de recevoir plus de droits de douane et de taxes annuelles.

La Compagnie des Indes fut opposée à cette union des États du Kajoor et du Bawol, car celle-ci portait préjudice à son commerce. C’est ce qu’indique une lettre du Conseil de Gorée de 1737 : « Il seroit bien essentiel que le Royaume de Thin [teeñ] dont Damel vient de faire la conquête fust possédé par un autre, pour en éloigner les anglois : on pourroit parvenir à l’en

<sup>56</sup> J. K. THORNTON, *Warfare...*, *op. cit.*, p. 3.

<sup>57</sup> B. BARRY, « Émiettement politique », *art. cit.*, p. 46.

<sup>58</sup> Idrissa BA, « Le commerce transsaharien et ses logiques d’accommodation par rapport au commerce transatlantique entre le XV<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle », *Varía Historia*, 71-36, 2020, p. 353.

<sup>59</sup> B. BARRY, « Émiettement politique », *art. cit.*, p. 46.

<sup>60</sup> Voir Charles BECKER et Victor MARTIN, « Kaylor et Baol, royaumes sénégalaïs et traite des esclaves au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue française d’histoire d’outre-mer*, 226-62, 1975, p. 270-300.

<sup>61</sup> *Ibidem*, p. 284.

<sup>62</sup> C. A. WALCKENAER, *Collection des relations de voyage...*, vol. 6, *op. cit.*, p. 15-16 ; ANOM, C<sup>6</sup> 11, Rapport De la Brüe, Gorée, mai 1737 ; C. BECKER et V. MARTIN, « Kaylor et Baol... », *art. cit.*, p. 274 ; Tanor L. FALL, « Recueil sur la Vie des Damel, introduction, bibliographie et note par C. Becker et V. Martin », *Bulletín de l’Institut Fondamental d’Afrique Noire*, 1-36, 1974, p. 111-123.

<sup>63</sup> Damel, titre du roi du Kajoor, teeñ, titre du roi du Bawol, et *damel-teeñ*, titre du souverain du Kajoor-Bawol, un État unifié.

chasser en fournissant des armes et des munitions à son concurrent qui est très porté à recommencer la guerre »<sup>64</sup>. Dans le cadre de son ambition expansionniste, la Compagnie n'hésita pas à fomenter des conflits entre États ainsi que des guerres civiles qui lui permirent d'étendre son influence commerciale au-delà des comptoirs situés sur la côte atlantique.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les États riverains du fleuve Sénégal (Waalo, Galam, Fuuta-Tooro) furent confrontés aux Maures Trarza et Brakna, aidés de Marocains appelés *Hormans* ou *Salétins*<sup>65</sup>. En 1722, le Waalo était en guerre contre les Hormans, alliés à Alichandora, émir du Trarza. Cette guerre empêcha le *brak*, titre que porte le roi du Waalo Yerim Mbanyik, de recevoir la taxe annuelle que lui devait la Compagnie des Indes<sup>66</sup>. Cette présence marocaine était sans doute liée au commerce de l'or et des captifs achetés ou pillés dans le Galam. En 1724, les *Hormans* réclamèrent aux chefs du Galam « 13 000 macallé d'or qui font 19 500 gros d'or » pour racheter 1 300 captifs Sarakolé<sup>67</sup>. Les mercenaires marocains s'enrichirent par le recours à la violence, agissant en toute indépendance dans la vallée du Sénégal et contribuant à la déstabilisation géopolitique de la vallée.

Le Fuuta-Tooro fut durement touché par les guerres civiles et par les invasions des *Hormans*, qui avaient pour habitude de déposer fréquemment les *satigi* du Fuuta-Tooro. Jusqu'au début de la guerre de Sept Ans, la région fut ainsi le théâtre de guerres civiles entre *satigi* déchus et régnants, sous l'arbitrage des Maures. En mai 1721, les Marocains déposèrent Bubakar Sire, qu'ils avaient installé au pouvoir en 1718. Son successeur, Bubu Musa, fut chassé du pouvoir avant la fin de la première année de son règne, au profit de Bubakar Sire. Le Fuuta-Tooro était le fief d'une armée d'occupation permanente de 500 hommes composée d'*Hormans* et de Maures du Brakna, qui destituaien et nommaient les rois. Le 18 décembre 1723, Bubakar Sire fut de nouveau destitué au profit de Bubu Musa, qui fut lui-même détrôné le 28 mars 1724 au profit de Samba Sire avant d'être rétabli le 18 décembre 1724<sup>68</sup>. Les rapports français indiquent que de 1726 à 1733, « le pays de Foul [Peuls] est toujours troublé par deux syratiks [*satigi*] qui se chassent tour à tour, ayant chacun des Maures dans leur party »<sup>69</sup>. La lutte entre ces deux souverains, Boumoussa et Saamba Guelague<sup>70</sup>, dura jusqu'à la fin de l'été 1733, date à laquelle le premier fut assassiné par les Maures du Brackna, corrompus par son rival Saamba Guelague<sup>71</sup>. Dans ce contexte de troubles politiques, Conco fut nommé *satigi* du Fuuta-Tooro. L'un de ses premiers objectifs fut la militarisation de l'État, qui devait permettre de sécuriser son pouvoir contre Saamba Guelague et ses alliés maures. Dans le cadre de sa coutume annuelle, Conco requit de la Compagnie des Indes « 22 fusils, 4 pistolets, 1 sabre, 3 pièces de toile noire,

<sup>64</sup> ANOM, C<sup>6</sup> 11, Lettre du Conseil de Gorée, 1737.

<sup>65</sup> O. KANE, « Les Maures », *Cahiers d'études africaines*, 54-14, 1974, p. 241-245.

<sup>66</sup> A. DELCOURT, *La France et les établissements Français...*, op. cit., p. 143.

<sup>67</sup> ANOM, C<sup>6</sup> 8, « Projet de Gaïdy chef des Ormans ou Salsins de faire payer la coutume au fort de Saint-Joseph de Galam... », 20 juin 1724.

<sup>68</sup> O. KANE, « Les Maures », art. cit., p. 245.

<sup>69</sup> ANOM, C<sup>6</sup> 10, Suite du Journal Historique, le 25 août 1731.

<sup>70</sup> *Ibidem*, le 10 juin 1731.

<sup>71</sup> O. KANE, *La première hégémonie peule...*, op. cit., p. 417.

1 livre d'ambre, 20 livres de poudre, 20 livres de plomb en balles et 100 pierres à fusil »<sup>72</sup>. En 1741, Saamba Guelague reprit le pouvoir, qu'il conserva dix ans, avant que Jayé Hola ne soit rétabli à la tête du royaume par l'intervention des Maures<sup>73</sup>.

Les pays en proie à la guerre civile subirent la pression de leurs voisins et des autorités de la Compagnie des Indes ou de la *Royal African Company*, qui n'hésitèrent pas à les piller et à s'emparer de leurs revenus. De 1717 à 1719, le contexte de guerre civile en Fuuta-Tooro permit à la Compagnie des Indes de ne pas payer les coutumes annuelles<sup>74</sup>. Le *brak* Naatogo Aram profita de la vulnérabilité du Kajoor, territoire miné depuis sept ans par un conflit interne, pour revendiquer le contrôle de la région proche située à l'embouchure du fleuve Sénégal. L'objectif était de s'emparer des taxes annuelles que les Anglais, présents à Saint-Louis depuis 1758 à la suite de la guerre de Sept Ans, avaient l'habitude de verser au *damel* du Kajoor<sup>75</sup>. Entre 1766 et 1786, le Waalo fut également touché par une guerre civile. Payées par les Anglais, les coutumes annuelles furent à l'origine d'une guerre civile entre les clans de Nyak Xuri et de Mambodje Kumba, qui se disputaient ardemment le pouvoir. En juillet 1777, le gouverneur anglais décida, sans donner de raison, de ne pas payer les taxes du Waalo<sup>76</sup>. Dans d'autres configurations, il arrivait que les Européens payassent les coutumes d'un État qui était en guerre civile. Durant la guerre entre Yerim Mbangnik et *beethio* Malixuru, dans le Waalo, la Compagnie des Indes françaises paya les taxes annuelles pour préserver ses intérêts commerciaux.<sup>77</sup>. Julien Du Bellay, directeur de la Compagnie, soutenait Yerim Mbangnik pour maintenir l'accès au commerce fluvial :

Si j'avais secouru Béquio, déjà secouru par les Maures, dit Du Bellay, comme l'ont risqué les mauvais conseillers de la Compagnie, je perdais entièrement le commerce de Galam et de la rivière, parce que Siratic [satig] était du parti de Brac<sup>78</sup>.

Même lorsque les Maures du Trarza et du Brackna ne remplissaient pas leur rôle de protection, ils continuèrent de percevoir leurs taxes, en raison de leur importance stratégique et économique dans le commerce de la gomme de la vallée du fleuve Sénégal<sup>79</sup>. Après l'interdiction de la traite des captifs en 1815, ils devinrent les principaux fournisseurs de gomme arabique, renforçant encore leur place dans les échanges régionaux.

Au cours de la période de la traite atlantique des esclaves, la Sénégambie connut d'importantes transformations politiques, économiques et militaires, liées à l'expansion du commerce atlantique et de la traite des captifs. La dissolution des grands empires précoloniaux, comme celui du Joolof, a permis l'émergence d'États autonomes militarisés dont les élites

---

<sup>72</sup> ANOM, C<sup>6</sup> 10, « Lettres de Delvaux 30 aoust 1733 ».

<sup>73</sup> O. KANE, « Les Maures », art. cit., p. 249.

<sup>74</sup> ANOM, C<sup>6</sup> 14, Mémoire général sur le commerce du Sénégal, 1761.

<sup>75</sup> B. BARRY, *Le Royaume Du Waalo...*, op. cit., p. 203.

<sup>76</sup> *Ibidem*, p. 189.

<sup>77</sup> ANOM, C<sup>6</sup> 8, Lettre de Du Bellay aux directeurs, le 18 juin 1724.

<sup>78</sup> *Ibidem*.

<sup>79</sup> Georges HARDY, *La mise en valeur du Sénégal de 1817 à 1854*, Paris, Émile Larose, 1921, p. 14.

tirèrent profit, en nouant des relations avec les puissances européennes. Dans ce contexte instable, les chefs locaux et les commerçants européens utilisèrent les guerres civiles pour asseoir leur pouvoir, soutenant des factions rivales et manipulant les alliances. L'intervention de groupes tels que les Maures et les Hormans dans les conflits internes illustre l'imbrication des enjeux locaux et impériaux, les luttes étant alimentées par la demande extérieure en captifs et en ressources, qui permet l'intégration durable de la région dans les dynamiques du commerce atlantique et de la rivalité européenne.

#### LA FISCALITÉ AU CŒUR DES GUERRES ENTRE EUROPÉENS ET CHEFS LOCAUX

La fiscalité fut au cœur des relations entre les Européens et les souverains locaux. Plusieurs conflits eurent pour enjeu les coutumes, qui constituaient une équation difficile à résoudre pour les Européens. L'administration française avait deux motivations. D'une part, elle souhaitait continuer à verser aux chefs locaux des coutumes annuelles et des droits de douane exorbitants pour préserver ses intérêts économiques. D'autre part, elle cherchait à contrôler les agissements des dirigeants locaux, qui devaient en retour leur assurer la protection. Ce fut le cas en 1722, lorsque le *tonca*, titre porté par le roi de Galam, Nyaame, réclama une hausse de sa coutume annuelle de 1 000 livres, afin de l'aligner avec celle du *satigi* du Fuuta-Tooro, fixée à 4 000 livres<sup>80</sup>. Face au refus de la Compagnie des Indes, le roi imposa un embargo sur le commerce français. En réponse, la Compagnie bombarda le village de Maxanna afin de contraindre le roi à renoncer à ses exigences<sup>81</sup>.

Selon son intérêt, la Compagnie des Indes n'hésitait pas à réduire le montant des taxes annuelles sans l'accord des chefs locaux, qui répondaient par la violence. En 1731, le montant des droits de passage du *satigi* Conco et du *brak* Yerim Mbanyik fut réduit par Grosbert, commis de la Compagnie des Indes<sup>82</sup>. En réaction, Conco prit en otage le commis de la Bechardière. Le conflit entre la Compagnie des Indes et Conco s'envenima lorsque, en 1735, le directeur de la Compagnie des Indes refusa de payer la coutume annuelle du Fuuta-Tooro, car Conco lui devait de l'argent. Le 1<sup>er</sup> octobre 1736, les hommes de Conco pillèrent *L'Intrépide*, navire de la Compagnie des Indes, tuant les commis français Lagrancourt et Lecordier ainsi que trois agents français<sup>83</sup>. En réponse, la Compagnie promit la somme de 2 000 barres de marchandises à Samba Guelaajo Jeegi s'il parvenait à tuer Conco, son principal rival<sup>84</sup>.

Durant l'occupation anglaise de Saint-Louis, les droits de passage furent à l'origine de guerres entre le Fuuta-Tooro et les Anglais. Ce conflit conduisit à la mort du capitaine Sharp, tué le 19 octobre 1759 par les autorités locales alors qu'il tentait de forcer le passage du fleuve sans en payer les droits<sup>85</sup>. À la fin de l'occupation anglaise, en 1779, ces derniers furent au cœur

<sup>80</sup> ANOM, C<sup>6</sup> 7, Rapport de Julien Du Bellay, le 28 décembre 1722.

<sup>81</sup> *Ibidem*.

<sup>82</sup> ANOM, C<sup>6</sup> 10, Rapport de Lejuge, du 23 août 1732.

<sup>83</sup> ANOM, C<sup>6</sup> 10, Lettre de Saint-Adon du 2 décembre 1736.

<sup>84</sup> ANOM, C<sup>6</sup> 11, « Au Sénégal ce 14 May 1738 ».

<sup>85</sup> O. KANE, « Le Fuuta-Tooro », op. cit., p. 619.

des relations entre les nouveaux dirigeants islamistes issus de la Révolution Tooro du Fuuta-Tooro de 1776 et les autorités françaises de Saint-Louis. Les deux partis étaient en désaccord constant, malgré le traité de paix conclu le 31 mars 1785 et fixant le montant de ces droits. Entre 1776 et 1797, l'*almami* – titre des rois du Fuuta-Tooro – Abdul imposa son autorité sur la vallée du Sénégal et défaia la France en lui dictant ses conditions. En 1786, le Fuuta-Tooro profita en effet de l'instabilité dans le pays des Maures, notamment de la guerre entre le Trarza et le Brackna, pour devenir l'État le plus puissant et le mieux organisé de la vallée<sup>86</sup>. Dès 1787, l'*almami* Abdul se réserva le droit d'augmenter les droits de passage pour les bâtiments français, comme le décret Lamiral : « le Chef des Peuls, est le plus puissant d'entr' eux ; les droits que nous lui payions ci-devant ne s'élevoient pas à plus de 30 à 40 liv. par bateaux, aujourd'hui se montent à plus de 300 liv. »<sup>87</sup>. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, cette domination fut contestée par les autorités françaises, notamment par Blanchot de Verly, le gouverneur français de Saint-Louis, ce qui entraîna des conflits armés perturbant le commerce régional et l'accès à Galam.

Entre 1802 et 1806, de vives tensions opposèrent Blanchot à l'*almami* Abdul, qui bloquait la navigation sur le fleuve Sénégal pour réclamer le paiement des coutumes annuelles dues depuis 1793. Le 1<sup>er</sup> octobre 1804, Blanchot lança une expédition punitive après l'échec des négociations menées par Charbonnier, médiateur de Saint-Louis<sup>88</sup>. Elle détruisit plusieurs villages du Fuuta-Tooro, causa la mort de près de 200 personnes et aboutit à la capture de centaines de prisonniers, essentiellement des femmes et des enfants<sup>89</sup>. Malgré cette répression, l'*almami* continua à revendiquer ses droits. En 1805, il ordonna l'attaque d'un convoi commercial français, qui causa la mort de 36 personnes<sup>90</sup>, à laquelle la France répondit par une nouvelle expédition militaire<sup>91</sup>. Mais les marchands et la population de Saint-Louis, privés de mil, souhaitaient que le conflit prenne rapidement fin<sup>92</sup>. À ce propos, Jean-Baptiste-Léonard Durand, ex-directeur de la Compagnie de la gomme en 1785, écrit : « Rien n'est plus pressant que de terminer cette guerre ; et pour y parvenir, il faut en venir à ce qu'on aurait dû faire dès le début : négocier avec l'Almamy »<sup>93</sup>. La France cherchait à tout prix une paix indispensable à son économie de traite dans la région. Il en allait de même pour le Fuuta-Tooro, affaibli par des années de conflits. C'est dans cette perspective que les deux parties conclurent un traité de paix le 4 juin 1806<sup>94</sup>.

---

<sup>86</sup> C. SÈNE, « Les traités entre le Fuuta-Tooro et Saint-Louis : commerce, taxes et sécurité à l'intersection (1785-1808) », *Afriques*, 15, 2024 [En ligne : [journals.openedition.org/afriques/5093](https://journals.openedition.org/afriques/5093), consulté le 11/08/2025].

<sup>87</sup> Dominique LAMIRAL, *L'Afrique et le peuple africain considérés sous tous leurs rapports avec notre commerce et nos colonies...*, Paris, chez Dessenne, 1789, p. 21.

<sup>88</sup> ANOM, C<sup>6</sup> 30, 16 ventôse an 12 (7 mars 1804).

<sup>89</sup> ANOM, C<sup>6</sup> 22, Sénégal le 28 Thermidor an 13 (16 août 1805).

<sup>90</sup> ANOM, C<sup>6</sup> 22, *Ibidem*.

<sup>91</sup> ANOM, C<sup>6</sup> 22, « Extrait des lettres de M. Louis Manneron, actuellement établi au Sénégal », daté du 21 août 1805.

<sup>92</sup> ANOM, C<sup>6</sup> 22, Lettre de Durand « À son excellence, le Ministre de la marine et des colonies », le 27 avril 1806.

<sup>93</sup> ANOM, C<sup>6</sup> 22, 21 août 1805.

<sup>94</sup> ANOM, C<sup>6</sup> 22, Copie du traité de paix conclu avec le Sénégal et le pays des Foules le 4 juin 1806.

En 1815, l'interdiction de la traite des captifs marqua le début du commerce dit « légitime » et la reconfiguration politique et économique des États de la vallée du fleuve Sénégal. Signé le 8 mai 1819 entre le Waalo et la France, le traité de Ndyaw donna à cette dernière la jouissance de terrains pour la réalisation d'un projet de culture de rente (café, tabac, coton et canne à sucre), en échange d'une assistance militaire et du paiement d'une importante coutume annuelle de 11 715 livres<sup>95</sup>. Ce traité bouleversa la paix sociale dans la région. En effet, les fortes coutumes annuelles versées aux dignitaires du Waalo susciterent la convoitise des peuples voisins, jaloux des relations renouvelées entre la France et le Waalo. Le Trarza menaça d'attaquer ce dernier<sup>96</sup>. Le 21 septembre 1819, il brûla le village de N'Tiaggar, où se trouvait le *brak*, et réduisit plusieurs de ses habitants à la captivité<sup>97</sup>. Le 24 février 1820, une lettre de Dupont, commandant du poste de Bakel, informait que le Waalo avait été attaqué par une coalition composée de ses voisins (Fuuta-Tooro, Kajoor, Brackna et Trarza)<sup>98</sup>. Les autorités françaises étaient obligées de protéger le Waalo, protectorat français à la suite du traité de Ndyaw, en bombardant plusieurs villages du Fuuta-Tooro<sup>99</sup>. Entre 1827 et 1830, elles firent face aux attaques répétées de l'armée du Trarza. En 1830, un « prophète » nommé Mohamet Amar sema la terreur au Waalo. Arrêté à Dagana par les troupes françaises, il fut pendu au poste de Richard Toll par les chefs du Waalo<sup>100</sup>. Un an après cet événement dramatique, en 1831, la France mit fin à la colonisation agricole.

Après cet échec, le commerce de la gomme resta la seule activité lucrative. Chaque commerçant chercha à tirer profit de cette activité, sans se rendre compte qu'elle était déjà saturée et risquait de connaître une crise<sup>101</sup>. Dans les années 1840, la saturation du secteur de la gomme et l'afflux de monnaie (la *guinée*<sup>102</sup>) furent la cause d'une crise économique. Les traitants de Saint-Louis, ne pouvant plus supporter la crise, les violences, les abus fiscaux et les tracasseries quotidiennes, demandèrent aux autorités françaises de Saint-Louis d'appliquer une politique ferme vis-à-vis des chefs locaux. Le gouverneur Louis-Édouard Bouët-Willaumez (1843-1844) souhaitait les satisfaire en mettant en place une réglementation sur les droits de douane, notamment sur le commerce de la gomme. Il envisagea également la réduction progressive, puis la suppression au plus tôt des coutumes de l'État, tant auprès des Maures que des chefs noirs, et de proportionner la quotité des coutumes du commerce à la traite effectuée, et non au tonnage des embarcations<sup>103</sup>. Ce programme ne fut pas soutenu par la métropole. Son

<sup>95</sup> Archives Nationales du Sénégal (ANS), 13G 16, État général des coutumes 1819, 3 bis 3, dossier 5.

<sup>96</sup> ANS, 2B 4, « A son Excellence le ministre d'état au departemens de la marine & des colonies », Saint-Louis, le 9 juillet 1819.

<sup>97</sup> B. BARRY, *Le Royaume du Waalo*, Paris, Karthala, 1985, p. 223-224.

<sup>98</sup> ANS, 2B 4, Correspondance de Monsieur Dupont commandant à Bakel, Dagana, le 24 février 1820.

<sup>99</sup> ANS, 2B 5, Correspondance Générale au Ministre, 27 mars 1820.

<sup>100</sup> Prosper CULTRU, *Les origines de l'Afrique Occidentale. Histoire du Sénégal du XV<sup>e</sup> siècle à 1870*, Paris, Émile Larose, 1910, p. 309.

<sup>101</sup> Anne RAFFENEL, *Nouveau voyage dans le pays des nègres*, vol. 2, Paris, Imprimerie et Librairie centrales des chemins de fer, 1856, p. 80.

<sup>102</sup> Cotonnades teintes en bleue de l'indigo fabriquée en Inde ou contrefaites en Europe pour le commerce des captifs et de la gomme arabique de l'Afrique.

<sup>103</sup> G. HARDY, *La mise en valeur...*, op. cit., p. 325-326.

successeur, Auguste Léopold Protet (1850-1853 et 1854), voulut imposer aux marchands de gomme un droit de douane d'une pièce de guinée pour un millier de gomme traitée, payable par l'administration. Il maintint les droits surérogatoires appelés « soupers », « bagatelles » et « charroi »<sup>104</sup>. Cependant, les traitants bordelais, qui lui préféraient un droit de douane unique et fixe, s'opposèrent au paiement de droits supplémentaires<sup>105</sup>. Ce désaccord fut à l'origine du rappel de Protet en France et de son remplacement par Louis Faidherbe en 1854.

Le lendemain de sa prise de fonction à Saint-Louis, Faidherbe lança une vaste campagne de répression sanglante contre plusieurs chefs locaux des États de la vallée du fleuve Sénégal, marquant ainsi le début d'une période de conflits intenses dans la région. En décembre 1855, le Waalo fut conquis par les armes. Il devint alors la première colonie française sur le continent africain au sud du Sahara<sup>106</sup>. Des querelles et des divisions internes minèrent le Trarza et le Brackna, qui abdiquèrent respectivement en mai et en juin 1858. Après la suppression des coutumes annuelles versées par le gouvernement français aux chefs du Fuuta-Tooro en 1854, du Galam (Gadiaga) et du Bundu en 1855, puis du Trarza et du Brackna en 1858, et enfin du Kajoor et des Maures Douaïch en 1857<sup>107</sup>, les droits de douane, qui causaient le plus de difficultés aux négociants français, s'élevaient à une pièce de guinée pour 500 kg de gomme traitée, soit environ 3 %, en 1858<sup>108</sup>. La « guerre des coutumes », initiée par Faidherbe en 1854, marqua le début de la colonisation du Sénégal.

\*

La fiscalité fut au cœur des guerres en Sénégambie. Les nations européennes impliquées dans la guerre de la gomme et la guerre de Sept Ans montrèrent que les rivalités européennes ont profondément modifié les dynamiques économiques et politiques de la région. Loin d'être de simples spectateurs, les souverains locaux ont su tirer habilement profit de ces conflits en utilisant la fiscalité comme levier de négociation. En imposant des coutumes annuelles et des droits de douane élevés et en exploitant la concurrence entre les puissances européennes, ils ont renforcé leur pouvoir tout en jouant des rapports de force.

La perception de ces taxes contribua à la destruction des tissus politiques et sociaux des États locaux, provoquant des rivalités et des conflits entre États voisins et au sein d'un même État. L'instabilité chronique, alimentée par la traite atlantique, la militarisation des États et les rivalités de pouvoir, fut une conséquence des enjeux fiscaux. Les guerres locales, qu'elles soient interétatiques ou civiles, ont profondément influencé les dynamiques politiques, économiques et sociales des États de la Sénégambie. Elles affaiblirent les États locaux, facilitant les ingérences

---

<sup>104</sup> ANOM, Sénégal VII, 26 Bis, Conseil d'Administration, séance du 26 mai 1854.

<sup>105</sup> ANOM, Sénégal XIII, Pétition adressée à Mr le gouverneur, Saint-Louis, le 8 décembre 1851.

<sup>106</sup> B. BARRY, *Le Royaume du Waalo*, *op. cit.*, 1985, p. 283.

<sup>107</sup> Louis FAIDHERBE, *Notice sur la colonie du Sénégal et sur les pays qui sont en relation avec elle*, Paris, Arthus Bertrand, 1859, p. 14-17.

<sup>108</sup> Traité de paix avec le roi des Trarza, 20 mai 1858, et Traité de paix avec les Brackna, 10 juin 1858, dans ANONYME, *Annales sénégalaïses de 1854 à 1885*, Paris, Ministre de la Marine, 1885, p. 397, 402-403.

étrangères et contribuant à une recomposition régionale au service des intérêts commerciaux européens.

Plus qu'un simple enjeu financier, les droits de douane et les coutumes annuelles représentaient un levier de pouvoir, de résistance ou de négociation pour les chefs locaux<sup>109</sup>, mais aussi une source constante de tensions pour les Européens. Des embargos aux blocus, en passant par les attaques militaires et les guerres diplomatiques, les conflits naquirent souvent du refus de verser ou de modifier ces droits. En réagissant par la force ou par des politiques de suppression progressive de ces droits, les puissances coloniales ont tenté d'imposer leur autorité, marquant ainsi une rupture entre l'ère des traités négociés et celle de la domination directe. La « guerre des coutumes », initiée par le gouverneur Louis Faidherbe en 1854, a cristallisé cette logique et marqué le passage de la traite à la colonisation de la vallée du fleuve Sénégal, puis dans le reste de la Sénégambie. La colonisation française en Afrique de l'Ouest découle en partie de la suppression des droits de douane et des coutumes annuelles.

---

<sup>109</sup> Dans son nouvel ouvrage consacré au royaume de Gajaaga (ou Galam), Makhroufi O. Traoré affirme que les autorités politiques de ce royaume avaient recours à des barrières tarifaires élevées pour lutter contre la traite des esclaves et dissuader les marchands d'esclaves d'entrer dans leur territoire, ce qui n'était pas le cas des autres royaumes sénégambiens, pour qui les coutumes constituaient la principale source de revenus. L'utilisation de la fiscalité comme moyen de résistance à l'esclavage semble donc être une piste de recherche prometteuse, voir M. O. TRAORÉ, *Slavery, Resistance, and Identity in Early Modern West Africa...*, *op. cit.*

## Résumé / abstract

Loin d'être un simple enjeu économique, la fiscalité liée au commerce atlantique en Sénégambie s'impose comme un facteur central dans la dynamique des conflits qui se jouent, dans cette région de l'Afrique, entre les puissances européennes, entre les États locaux, entre ces derniers et les Européens, et au sein des sociétés locales. En analysant les interactions entre fiscalité, pouvoir politique et violence, cet article met en lumière l'importance stratégique des coutumes et des droits de douane dans les alliances, les rivalités et les guerres. Il souligne ainsi la nécessité de réévaluer le rôle de la Sénégambie dans l'histoire de la traite atlantique, non seulement comme zone de commerce, mais aussi comme espace d'affirmation d'autorité, de négociation et de lutte pour le contrôle fiscal. L'auteur soutient que la « guerre de la fiscalité » est à l'origine de la colonisation française du Sénégal et de l'Afrique de l'Ouest. Cette perspective vient enrichir l'historiographie en comblant certaines lacunes et en offrant une lecture plus fine de la « guerre de la fiscalité » en Afrique de l'Ouest à l'époque de la traite atlantique des esclaves.

*Far from being a simple economic issue, taxation linked to Atlantic trade in Senegambia is a central factor in the dynamics of conflicts in this region of Africa among European powers, local states, between the latter and Europeans, and within local societies. By analyzing the interactions between taxation, political power and violence, this article highlights the strategic importance of customs and tariffs in alliances, rivalries, and wars. This article highlights the need to reassess the role of Senegambia in the history of the Atlantic trade, not only as a trading area, but also as a space for asserting authority, negotiating and fighting for fiscal control. The author argues that the 'tax war' is at the origin of the French colonisation of Senegal and West Africa. This perspective enriches the historiography by filling in certain gaps and offering a more detailed reading of the 'tax war' in West Africa at the time of the Atlantic slave trade.*



# La guerre et la paix au Baoulé

## (Côte d'Ivoire, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)

Fabio VITI  
Aix-Marseille Université  
Institut des Mondes Africains  
fabio.viti@univ-amu.fr

### LE TERRAIN ET L'ARCHIVE

Le concours de sources de nature et d'origine diverses permet une connaissance rapprochée et une analyse fine des pratiques guerrières touchant au monde baoulé. Des enquêtes de terrain, menées par intermittence à partir de 1981, puis plus régulièrement entre 1986 et 2019, ont permis une collecte systématique des sources et des traditions orales, par des entretiens individuels ou collectifs avec des chefs et des notables dans plus de 100 villages de différentes régions baoulé<sup>1</sup>. Ces récits donnent une riche description de l'art de la guerre baoulé (pratiques, tactiques, armes, moyens « mystiques », rôle des guerriers). En revanche, la « guerre des Blancs » constitue une rupture et fait plutôt l'objet de silences et de réticences embarrassées, les divisions internes et la défaite étant moins « mémorables » que les conflits, à l'issue globalement favorable, contre des ennemis proches. Quant aux sources écrites coloniales, elles sont très précises et détaillées, notamment au sujet des groupes et des chefs qui ont le plus obstinément résisté à l'occupation de leurs domaines. Trop nombreuses pour être citées ici, elles sont dispersées dans différents fonds d'archives<sup>2</sup>. Ces sources, jamais neutres et globalement hostiles, recèlent toutefois la voix des ennemis, à lire en creux. Les nécessités de la guerre obligent en effet à toujours prendre en compte les agissements et les motivations de l'adversaire, surtout dans les échanges les plus immédiats, sur le vif de l'affrontement ; en revanche, des tons condescendants et un certain triomphalisme peuvent caractériser la production écrite coloniale après les faits, une fois le danger écarté<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Dans les références aux sources orales, les entretiens collectifs sont indiqués avec le seul nom du village.

<sup>2</sup> ANCI, Archives nationales de Côte d'Ivoire, Abidjan ; ANS, Archives nationales du Sénégal, Dakar ; AN, Archives nationales, Paris-Pierrefitte sur Seine ; ANOM, Archives nationales d'Outre-Mer, Aix-en-Provence ; SHD, Service historique de la défense, Vincennes ; CHETOM, Centre d'Histoire des Troupes d'Outre-Mer, Fréjus.

<sup>3</sup> Pour une analyse conjointe des sources orales et écrites, voir Fabio VITI, « Un terrain d'archive. Pour une ethnographie historique de la société Baoulé (Côte d'Ivoire) », in Alessandro BAUSI, Andrea CAMPLANI et

## GUERRE ET POLITIQUE

Les Baoulé ont pratiqué la guerre bien avant la rencontre, fatale à plus d'un titre, avec les troupes coloniales (1891-1911), qui marqua la fin de leur souveraineté politique<sup>4</sup>. Depuis l'implantation dans leur territoire actuel au centre-sud de la Côte d'Ivoire – compris entre les bassins des fleuves Bandama à l'Ouest et N'zi-Comoé à l'Est, et caractérisé par un milieu de transition entre forêt et savane très propice à l'établissement humain (fig. 1) –, les noyaux de populations akan<sup>5</sup> ayant donné naissance au monde baoulé (*Waore man*) se sont constamment confrontés à la guerre (*aké*), portée ou subie.

Le peuplement baoulé à l'intérieur de la Côte des Quaqua, correspondant à la moitié orientale de l'actuel littoral ivoirien, a été largement déterminé par la traite atlantique des esclaves, très active sur la voisine Côte de l'Or (ou *Gold Coast*, actuel Ghana), mieux pourvue de ports, lieux d'amarrage et sites fortifiés. Leur nouvel emplacement protégeait les Baoulé des pires ravages de la traite négrière, au point que l'on peut considérer leur implantation comme une sorte de refuge, à distance de sécurité de la côte. Cela n'a pas empêché que des esclaves aient pu être acheminés le long du bassin du Bandama jusqu'à son embouchure en proximité de Lahou, comme l'attestent certains ethnonymes présents dans les Caraïbes<sup>6</sup>. Tout en protégeant l'accès à l'intérieur de leur pays, l'ouverture maîtrisée sur le commerce atlantique permettait aux Baoulé de disposer d'armes à feu et autres marchandises européennes achetées en échange d'esclaves, d'or en poudre et de tissus artisanaux destinés au marché africain.

L'origine même de la population baoulé est en rapport direct avec les conflits nés de la traite des esclaves et des rivalités politiques et dynastiques qui ont intéressé l'arrière-pays de la *Gold Coast* tout le long du XVIII<sup>e</sup> siècle. Plusieurs vagues de réfugiés, venant principalement des États Denkyira, après 1701, et Asante, après 1720<sup>7</sup>, ont investi les régions moins densément

Stephen EMMEL (éd.), *Time and History in Africa / Tempo e storia in Africa*, Milan, Biblioteca Ambrosiana, 2019, p. 211-236.

<sup>4</sup> Pour une analyse fouillée de la guerre au Baoulé, à l'époque précoloniale et durant la conquête française, basée sur une multiplicité de sources baoulé (orales, sonores et matérielles) et coloniales (écrites, cartographiques et iconographiques), voir F. VITI, *La guerre au Baoulé. Une ethnographie historique du fait guerrier. Côte d'Ivoire, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2023.

<sup>5</sup> Les populations akan du Ghana et de la Côte d'Ivoire constituent un vaste ensemble ethnolinguistique, caractérisé par des traits culturels communs (langue, religion, institutions politiques, système de parenté, calendrier et onomastique) et une histoire partagée. Au sens étroit, le terme Akan se réfère aux populations de la forêt du Ghana actuel : Asante, Akyem, Kwahu, Akwapim, Wassa, Twifo, Assin, Fante et Gomoa. L'usage le plus courant du terme est toutefois extensif et comprend d'autres populations ghanéennes et ivoiriennes (Aowin, Sehwi, Nzema, Abron, Anyi, « lagunaires » et Baoulé). À tout point de vue, les Baoulé constituent le groupe le plus périphérique, à la limite de la frontière occidentale avec les populations Krou et Mandé, celui qui partage le moins de traits communs. Voir Georges NIANGORAN-BOUAH, « Les Akan », *Atlas de Côte d'Ivoire*, Abidjan, ORSTOM-Université, 1971 ; Adu BOAHEN, « Who Are the Akan ? », in *Les populations communes de la Côte d'Ivoire et du Ghana*, Actes du Colloque Inter-Universitaire Ghana Côte d'Ivoire, Bondoukou, 4-9 janvier 1974, document ronéotypé, 1974, p. 64-81 ; Ivor WILKS, « The State of the Akan and the Akan States: A Discussion », *Cahiers d'Études africaines*, 22, 3-4 (87-88), 1982, p. 231-249.

<sup>6</sup> F. VITI, « L'esclavage au Baoulé précolonial », *L'Homme*, 152, 1999, p. 53-88.

<sup>7</sup> Margareth PRIESTLEY et Ivor WILKS, « The Ashanti Kings in the Eighteenth Century: A Revised Chronology », *The Journal of African History*, 1, 1, 1960, p. 83-96.

peuplées de l'intérieur de la Côte des Quaqua, où elles se sont imposées ou superposées aux noyaux de populations antérieurement établies (Gouro, Gban, Sénoufo et d'autres groupes mineurs)<sup>8</sup>.

La défaite subie lors d'un conflit de succession dans la capitale de l'Asante, Aha (Kumase), datable autour de 1720, est en particulier à l'origine de la fuite vers l'ouest de la faction vaincue des Asabu, un épisode historique, connu sous la forme mythique de l'exode d'Aura Poku (la reine Pokou)<sup>9</sup>. Par vagues successives, ceux qui allaient devenir les Baoulé ont donc « colonisé » leur territoire actuel<sup>10</sup>, par la force, la menace, la ruse, le stratagème ou l'alliance, politique et matrimoniale. On retrouve ainsi la guerre tout à fait à l'origine du peuplement baoulé, d'abord comme facteur d'expulsion du territoire original, ensuite comme un moyen parmi d'autres d'établir l'hégémonie akan sur la région nouvellement investie. Les Baoulé sont issus d'une faction défaite, certes, mais en mesure de s'imposer aux populations autochtones, puisque mieux dotée en armes à feu et porteuse d'une culture politique étatique. Le peuplement du Baoulé n'a toutefois pas été une conquête. L'imposition d'une hégémonie politique et culturelle des noyaux akan sur les autochtones s'est accomplie de manière progressive et à travers plusieurs moyens. Les sources orales rapportent aussi bien des conflits armés localisés que des pactes d'alliance et de cohabitation pacifique avec les occupants antérieurs. Ceux-ci étaient poussés à quitter l'espace disputé sans plus de conséquences ; en alternative, des alliances étaient possibles, sans toutefois donner lieu à un partage de responsabilités – comme ailleurs en Afrique de l'Ouest – entre gens du pouvoir et gens de la terre<sup>11</sup>, entre vainqueurs étrangers détenteurs du pouvoir politique et vaincus autochtones demeurés en charge du culte de la terre ; cet état de choses permit la résorption progressive des noyaux originaires sans quasiment laisser de traces. Ces « guerres d'établissement » demeuraient davantage assimilatrices que destructrices.

Des exceptions à l'absorption complète des occupants antérieurs sont toutefois attestées ; il s'agit de cas dans lesquels des noyaux isolés de peuplement autochtone gardent la mémoire d'une origine différente, quoique désormais intégrées au monde baoulé. C'est le cas

---

<sup>8</sup> Sur le peuplement du Baoulé, voir Timothy C. WEISKEL, « The Precolonial Baule: A Reconstruction », *Cahiers d'Études africaines*, 18, 4 (72), 1978, p. 503-560 ; Jean-Pierre CHAUVEAU, *Notes sur l'histoire économique et sociale de la région de Kokumbo (Baoulé-sud, Côte d'Ivoire)*, Paris, ORSTOM, 1979 ; F. VITI, « La construction de l'espace politique baulé. Le cas de l'Aïtu nvle (Côte d'Ivoire) », in Claude-Hélène PERROT (éd.), *Lignages et territoires en Afrique aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Stratégies, compétition, intégration*, Paris, Karthala, 2000, p. 113-151.

<sup>9</sup> Voir F. VITI, « Les ruses de l'oral, la force de l'écrit. Le mythe baule d'Aura Poku », *Cahiers d'Études africaines*, 49, 4 (196), 2009, p. 869-892.

<sup>10</sup> En fait, il s'agit du territoire que les Baoulé occupaient lors des premiers contacts avec les autorités coloniales, qui ont réalisé le quadrillage ethnique de la colonie de la Côte d'Ivoire au tout début du XX<sup>e</sup> siècle. La cartographie de la distribution des populations ivoiriennes serait différente aujourd'hui, voir *ID.*, « Luoghi comuni: appartenenza politica e identità locale. La costruzione dell'etnia Baule (Costa d'Avorio) », in Pier Giorgio SOLINAS (éd.), *Luoghi d'Africa. Forme e pratiche dell'identità*, Roma, Nuova Italia Scientifica, 1995, p. 205-279.

<sup>11</sup> Michel IZARD, *Gens du pouvoir, gens de la terre. Les institutions politiques de l'ancien royaume du Yatenga (Bassin de la Volta Blanche)*, Paris et Cambridge, Cambridge University Press et Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1985.

des Bomi, dont la domination a été établie par la ruse : un défi sous forme de pari avait vu s'affronter un chef baoulé et le chef des Bomi, autour de l'amende à payer en cas d'adultère entre les deux communautés. Le Bomi exigeait une panthère vivante, tandis que le Baoulé demandait un éléphanteau, également vivant ; face à l'impossibilité de satisfaire la demande des Baoulé, les Bomi se plièrent à subir leur domination<sup>12</sup>. Ce genre de récit, assez répandu, occulte le rapport de force et euphémise le recours à la violence, en rendant plus acceptable une domination fondée sur une supériorité d'ordre moral et intellectuel : proposer ou accepter un défi expose à un risque d'échec, davantage admissible – et mémorable – qu'une défaite en guerre<sup>13</sup>.

Aux guerres d'établissement, qui ont caractérisé les premières phases de l'implantation baoulé, ont succédé des « guerres de la maturité », non plus liées à des enjeux territoriaux, mais causées plutôt par des rivalités politiques internes : querelles de prestige, concurrence pour le contrôle des places aurifères et des voies de communication vers le littoral. Ces affrontements impliquaient les différents groupes (*nvle*) baoulé et leurs alliés, mais n'ont pas déterminé la domination de l'un sur les autres, empêchée par l'équilibre des forces.

Leur nouvelle implantation a confronté les migrants akan à des populations avec lesquelles les rapports de force ont été globalement à leur avantage, sans avoir à craindre non plus des menaces externes une fois éloignés de la sphère d'influence de l'Asante, qui s'arrêtait au fleuve Comoé<sup>14</sup>. Cette situation a contribué à déterminer une forme « faible » de pouvoir, du moins au point de vue institutionnel, sans donner lieu à un État centralisé ; en l'absence de pressions proches ou éloignées, le résultat du processus de peuplement a été une forme de « centralisation périphérique » : le monde baoulé est ainsi caractérisé par la division en une pluralité de *nvle*, un trait originaire et singulier. Il s'agit de formations politiques autonomes et souveraines, des micro-États dotés d'un territoire, d'une capitale, d'un appareil politique, à la tête duquel se trouve un souverain, le *famien*, entouré de la *mi-bla* (reine-mère), de ses dignitaires (*sran dan*) et des chefs (*kpengben*) des provinces (*akpaswa*) et des villages (*klo*)<sup>15</sup>. D'autres figures liées au pouvoir complètent l'appareil politique, parmi lesquelles le chef de guerre (*aké kpengben*), toujours distinct du souverain, occupe une place importante.

Une dizaine de ces formations politiques s'est partagé l'espace, non sans des frictions et des conflits entre elles et avec leurs voisins<sup>16</sup>. Ce processus de peuplement a connu, à partir du

<sup>12</sup> Sources orales : Kondeyaokro, 28 avril 1988 ; Aounyassou, 4 mai 1988 ; Bomizambo, 14 septembre 1988.

<sup>13</sup> Un pari perdu est souvent évoqué comme explication du conflit intervenu à Aha, à l'origine de l'exode baoulé (Boka Yao Baud Prosper, Lomo Nord, 8 mars 1987 ; Assembo, 30 avril 1988 ; Bouniakoro, 9 mai 1988 ; Konan Djahan, Taki-Salekro, 16 août 1988 ; Dibi Okou, Lomo Sud, 23 août 2000).

<sup>14</sup> I. WILKS, « On Mentally Mapping Greater Asante: A Study of Time and Motion », *Journal of African History*, 33, 2, 1992, p. 175-190.

<sup>15</sup> F. VITI, *Il potere debole. Antropologia politica dell'Aitu nvle (Baule, Costa d'Avorio)*, Milan, Franco Angeli, 1998 ; *ID.*, « Un pouvoir contre l'État. Anthropologie politique du Baule (Côte d'Ivoire) », in Pierluigi VALSECCHI et F. VITI (éd.), *Mondes Akan/Akan Worlds, Identité et pouvoir en Afrique occidentale/Identity and Power in West Africa*, Paris et Montréal, L'Harmattan, 1999, p. 289-314.

<sup>16</sup> Pour les Baoulé, la frontière (*anyalé*, littéralement « là où on se rencontre ») s'établit au lieu où l'expansion d'un groupe en rencontre un autre déjà établi ; pour éviter des contacts trop proches, sources d'incidents, les *nvle* laissaient entre eux et les autres populations une bande de terrain inoccupé de quelques dizaines de kilomètres de large.

début du XIX<sup>e</sup> siècle, une réplique ; ainsi, les *nvle*, établis d'abord au Nord Baoulé (le *Wâore* au sens strict), se sont implantés au Sud (le *Ngonda*, ou carrefour) par des appendices initialement subordonnés, mais qui se sont progressivement détachés, grâce aux possibilités d'enrichissement que le nouvel espace leur permettait, par l'appropriation des placers aurifères et le contrôle des voies de communication vers le littoral, y compris à travers des formes violentes (banditisme de grand chemin, capture et rançonnage des voyageurs)<sup>17</sup>.

Le monde baoulé, relativement hétérogène, présente ainsi une organisation politique lâche, proche d'un « État segmentaire »<sup>18</sup> ou d'une « structure segmentaire complexe »<sup>19</sup>, composée de *nvle* rivaux ou alliés, divisés à l'intérieur en *akpaswa*, fractions localisées parfois tentées de se rendre autonomes. L'instabilité interne au Baoulé, qui prendra des formes particulièrement soutenues pendant la conquête coloniale, était donc déterminée par des dynamiques de division propres, constitutives, et par un contexte extérieur qui limitait les dangers et, par conséquent, l'impératif à s'unir, du moins jusqu'à l'apparition d'un ennemi jusqu'alors inconnu.

---

<sup>17</sup> Les villages – notamment ceux appartenant aux *nvle* N'gban et Ouarébo – situés le long des pistes reliant le Baoulé au littoral se sont particulièrement illustrés dans ces activités pourvoyeuses de biens et marchandises, jusqu'à s'en prendre directement aux troupes et aux convois de la « colonne de Kong », la première expédition coloniale à avoir traversé le pays en 1894-1895, T. C. WEISKEL, *French Colonial Rule and the Baule Peoples: Resistance and Collaboration, 1889-1911*, Oxford, Clarendon Press et Oxford University Press, 1980 ; F. VITI, *La guerre au Baoulé*, *op. cit.*, p. 92-98.

<sup>18</sup> Aidan W. SOUTHALL, *Alur Society. A Study in Processes and Types of Domination*, Cambridge, Heffer & Sons, 1954.

<sup>19</sup> Edward E. EVANS-PRITCHARD, « The Zande State », in *ID.*, *The Position of Women in Primitive Societies and Other Essays in Social Anthropology*, Londres, Faber and Faber, 1965, p. 102-132.



Figure n°1 : Territoire des Baoulé

En effet, jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la conformation géographique de l'espace politique baoulé leur avait permis de limiter les intrusions étrangères dans leur territoire ; au Nord, le début de la zone de forêt les protégeait des incursions venant des savanes, tandis que la limite méridionale se situait à une centaine de kilomètres à vol d'oiseau du littoral. Ainsi, en mars 1891, les deux premiers commerçants français qui osèrent s'aventurer vers Tiassalé, principale plaque tournante des échanges Nord-Sud et Est-Ouest, furent massacrés sur les rapides du Bandama, et leurs corps furent dépecés et distribués auprès des participants à l'opération, une pratique tout à fait courante à l'époque. À la suite de cet incident, en décembre 1892, un traité de soumission et protectorat – le seul concernant le Baoulé – fut proposé aux chefs de la région de Tiassalé, mais resta lettre morte. Le choix des autorités coloniales fut alors l'emploi de la force, qui débute en mai 1893 par la prise de la cité marchande considérée comme le verrou du

Baoulé<sup>20</sup>. Commencées dans le sang, les relations directes entre Français et Baoulé furent caractérisées par un recours à la force constant mais intermittent entre 1891 et 1911.

Ces deux décennies de contacts, tantôt violents, tantôt pacifiques, ont été marquées par des attitudes des Baoulé très variées et changeantes au fil du temps, pouvant aller de la résistance à la collaboration active, en passant par la soustraction, l'évitement, l'accommodelement et l'arrangement, et où les revirements, les délations et les trahisons n'ont pas manqué. En effet, les Baoulé, pourtant familiers de la guerre, se sont présentés de manière très désunie face à un adversaire inédit, aux intentions initialement incompréhensibles et manifestement plus fort sur les plans matériel et militaire.

## FAIRE LA GUERRE

La nature de la formation politique baoulé, caractérisée par le fractionnement, les rivalités internes et les querelles avec les voisins, a contribué à un recours fréquent et constant à la guerre, bien avant l'intrusion coloniale, en particulier sous la forme de conflits de proximité<sup>21</sup>, globalement peu meurtriers mais exigeant une organisation spécifique. L'espace possible de la guerre s'est étendu à l'extérieur aussi bien qu'à l'intérieur du monde baoulé, les *nvle* n'étant pas exemptes de conflits intestins, qui ont éclaté au grand jour, le long de lignes de fracture préexistantes lors des affrontements contre les forces coloniales.

Les sources orales baoulé sont riches de détails concernant les moyens de la guerre (hommes et armes), ses causes, son déroulement et ses issues, notamment à propos des conflits qui ont précédé l'agression coloniale. Cela permet une description proprement ethnographique, détaillée, rapprochée, au ras du sol, du fait guerrier.

Tout d'abord, la guerre baoulé peut être classée comme une « guerre d'hommes », catégorie opposée à la « guerre mécanique » ; le guerrier était l'instrument principal de la guerre, acteur et cible, même si le recours aux armes à feu, des fusils de traite à l'efficacité limitée, était généralisé dès les premières phases du peuplement du nouveau territoire. La qualification de guerre d'hommes se fonde sur le relatif équilibre de moyens matériels dans les affrontements entre Baoulé ou avec leurs voisins, où la force, la ruse, la préparation, le courage, la détermination et l'endurance des guerriers pouvaient faire la différence et déterminer l'issue de chaque combat singulier.

Idéalement, le guerrier (*akfue*) ne devait pas être trop vieux ni trop jeune. On combattait avec l'intelligence (*ngwéké*), ce qui excluait les jeunes non expérimentés qui pouvaient ne pas être à la hauteur malgré leur prestance physique<sup>22</sup> ; les vieux pouvaient être

---

<sup>20</sup> T. C. WEISKEL, *French Colonial Rule and the Baule Peoples*, op. cit., p. 33-46 ; F. VITI, *Il potere debole*, op. cit., p. 156-160.

<sup>21</sup> En l'absence de chevaux ou de bêtes de somme, tout déplacement se faisait à pied, ce qui limitait nécessairement la vitesse et le rayon d'action des guerriers.

<sup>22</sup> « C'est quand la tête n'est pas là, que le jeune porte le chapeau » (Nana Yao Kouamé, Taki-Salekro, 21 janvier 2015).

des guides précieux de par leur expérience, mais non plus en mesure de se battre<sup>23</sup>. La préférence allait donc aux hommes adultes, mûrs, dotés d'un bon discernement ; la ruse l'emportait sur la force (*fanga*).

Le guerrier devait savoir faire preuve de prudence, d'astuce et d'habiletés, d'abord comme chasseur, connisseur de la brousse, de sa faune et de ses êtres invisibles. La connaissance des « choses » (*liké* ou *ningué*) occultes était fondamentale ; la maîtrise dans ce domaine était tout aussi importante que les armes et les adresses personnelles. Pour leur protection, les guerriers baoulé disposaient de nombreuses amulettes (*amueñ*), portées au doigt, à l'avant-bras, au cou, à la taille, à la cheville ; ils endossaient des gilets ou des camisoles censés les rendre invulnérables aux coups ; d'autres amulettes déviaient les balles ennemis, rendaient ceux qui les endossaient invisibles ou capables de se déplacer instantanément. Ces « choses » pouvaient provenir d'autres populations, notamment celles des forêts situées plus à l'ouest ; les Baoulé ont aussi adopté, sans leur signification religieuse, des amulettes musulmanes fournies par les populations des savanes du Nord. Toutes ces « choses », accompagnées de formules incantatoires et de gestes rituels appropriés, donnaient confiance et courage ; le corps individuel, biologique du guerrier, incomplet et imparfait sans leur apport, s'en trouvait « augmenté ». La préparation des guerriers prévoyait aussi une condition de pureté rituelle : séparation des femmes, abstinence sexuelle, bain purificateur, absorption d'eau lustrale, respect des interdits alimentaires ou d'autre nature, exécution de sacrifices et d'offrandes à l'esprit personnel (*kla*) et aux êtres de la forêt (*asié oussu*).

Au retour du combat, d'autres rituels de remerciement et de purification devaient être exécutés, notamment par les hommes qui avaient tué un ennemi, la condition du meurtrier étant toujours entachée de la souillure de la mort donnée, considérée être dangereuse pour lui et ses proches. Le meurtrier qui revenait du combat était « comme un chien enragé » qu'il fallait maîtriser ; on devait le purifier pour « enlever l'odeur de la mort », « laver ses yeux » pour qu'il ne revoie pas la scène du meurtre et que sa tête, habitée par l'esprit (*wawe*) de sa victime, « ne tourne pas », le rendant agressif envers les siens<sup>24</sup>. L'importance du guerrier était reconnue par sa communauté, mais sa personne était entourée d'une certaine crainte et de précautions en lien avec son pouvoir de nuisance et de destruction, une violence nécessaire mais dangereuse qu'il fallait domestiquer pour que le sang n'appelle pas d'autre sang<sup>25</sup>.

« Ceux qui aimaient trop faire la guerre » n'étaient pas spécialement aptes aux charges politiques, et le guerrier était toujours subordonné à la sphère du pouvoir, davantage encline à la retenue, à la médiation, à la prudence. Les souverains (*famién*) étaient préservés et exclus des combats. Ils pouvaient toutefois être présents lors des affrontements, entourés et protégés par leur garde rapprochée, une attitude non exempte de risques, mais nécessaire pour donner du

<sup>23</sup> Kouadio Koffi Baudelaire, Lomo Nord, 22 janvier 2014.

<sup>24</sup> Kouadio Koffi Baudelaire, Lomo Nord, 22 janvier 2014 ; Koffi Kouassi Joseph, Lomo Nord, 22 janvier 2014 ; Sènmlèn Adjé, Lomo Nord, 22 janvier 2014 ; Nana Kouamé Yao, Taki-Salekro, 21 janvier 2015 ; Koffi Pokou, Lomo Sud, 13 janvier 2016 ; N'guessan Tano, Moronou, 15 janvier 2016 ; Assakra, 2 août 2019.

<sup>25</sup> F. VITI, « Le corps du guerrier et de son ennemi (mort) (Baoulé, Côte d'Ivoire, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) », *Africa. Rivista semestrale di studi e ricerche*, n.s., 3, 1, 2021, p. 25-47.

courage aux hommes qui se battaient. La capture ou la mort du chef entraînait immédiatement la reddition de ses hommes : « Un roi [...] est comme un drapeau, si le roi tombe, c'est fini »<sup>26</sup>.

Une autre mesure inspirée par la prudence prévoyait une sélection des hommes qui devaient se battre : les guerriers frottaient fort leurs mains dans une bassine contenant des morceaux de lames de fer aiguisées, rendus invisibles par de l'eau traitée avec des feuilles écrasées ; ceux qui se blessaient étaient exclus des combats<sup>27</sup>. Cette pratique préservait une partie des hommes, qui restaient défendre le village et ses habitants. Le principe était de ne pas se battre en mobilisant en même temps tous les hommes disponibles. La guerre baoulé était une guérilla menée par petits groupes, faite d'attente, d'affût, d'embuscades. Un grand nombre de guerriers n'était pas toujours requis, la relative pénurie d'armes à feu et de poudre ne permettant pas non plus de déployer de gros effectifs.

La guerre était une affaire d'hommes, mais les femmes pouvaient y jouer une part importante : d'abord, un rôle politique dans la chaîne de commandement, lorsqu'elles occupaient des positions apicales. Ensuite, non moins important, un rôle rituel dans l'exécution de danses et de chants d'encouragement pour les hommes au combat et de défi envers les ennemis ; l'*adjanu*, danse féminine interdite au regard masculin, devait être exécutée au moment précis où les hommes étaient censés se battre, toute mauvaise interprétation pouvant être reprochée aux femmes comme cause de la défaite<sup>28</sup>. Elles exerçaient aussi des fonctions d'appui logistique. Les femmes pouvaient enfin faire l'objet de capture au cours des conflits, même si cela n'était pas le but principal de la guerre, contrairement à ce qui se passait dans la plupart des sociétés segmentaires des forêts ouest-africaines.

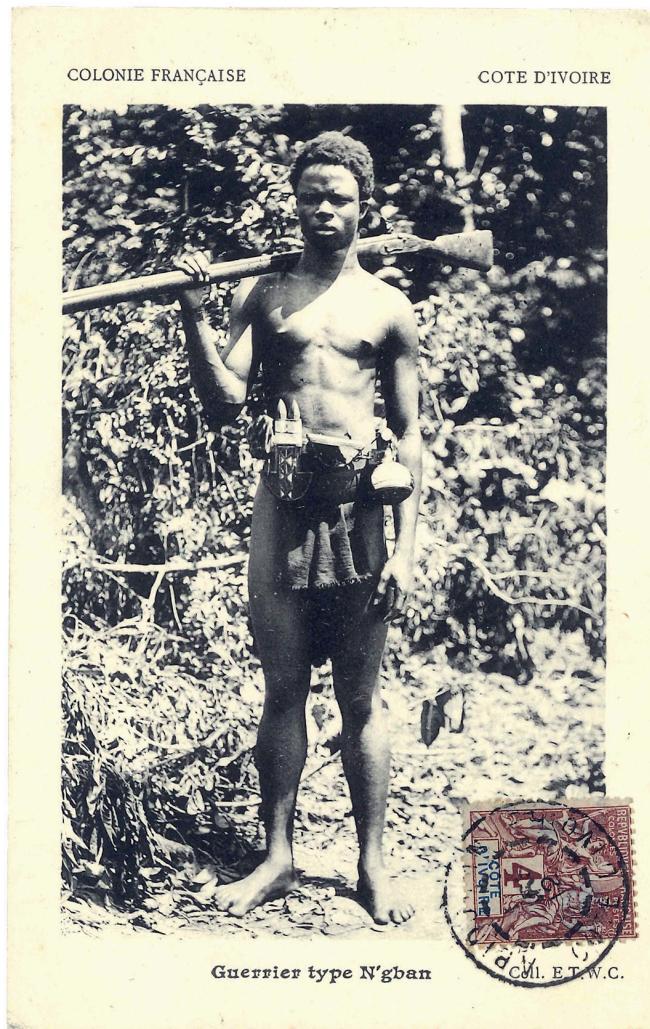
Les Baoulé disposaient de fusils de traite, de vieux mousquets à pierre importés d'Europe, achetés dans les comptoirs du littoral contre de l'or ou d'autres marchandises, y compris des esclaves jusqu'à l'abolition de la traite. Les Baoulé pouvaient réparer leurs armes, mais pas les fabriquer ; ils savaient en revanche produire une poudre noire artisanale, à base de charbon végétal et de salpêtre, avec ou sans le soufre acheté<sup>29</sup> ; elle était utilisée seule ou mélangée avec la poudre d'importation, plus performante mais plus chère, dont l'approvisionnement pouvait subir les aléas du marché et des interdictions administratives. Les projectiles étaient également fabriqués sur place, à partir de barres de plomb achetées ou de morceaux de fer martelés ; en l'absence de ces matériaux, les fusils pouvaient être chargés avec de la pierraille, ce qui en diminuait ultérieurement l'efficacité. Ces armes à feu « non perfectionnées » étaient dangereuses aussi pour ceux qui s'en servaient, pouvant exploser si défectueuses ou mal chargées.

<sup>26</sup> Koffi Kouassi Maurice, Bouaké, 15 août 2000.

<sup>27</sup> Kimoukro, 3 août 2002 ; Dida-Blé, 1<sup>er</sup> août 2019.

<sup>28</sup> Pour des textes des chants accompagnant la danse de l'*adjanu* et d'autres pratiques rituelles féminines liées à la guerre, voir F. VITI, *La guerre au Baoulé*, op. cit., p. 113-118.

<sup>29</sup> Kouassi Kla, Douakankro, 16 août 2000.



Guerrier n'gban (carte postale, 1910 ca., coll. E.T.W.C)<sup>30</sup>

En plus des fusils, les Baoulé disposaient de nombreuses armes blanches, de coupe, de pointe, de jet, d'estoc ou de percussion : couteaux, machettes, épées, sabres, haches, lances, piques, sagaies, massues, gourdins, bâtons, frondes et lance-pierres. Tout objet lourd ou tranchant pouvait à l'occasion se transformer en arme par destination. Filets et cordes étaient employés à la fabrication de pièges. D'autres moyens de destruction naturels, comme le feu ou différentes sortes de poison, d'origine végétale ou animale, étaient largement utilisés. L'emploi de l'arc n'est pas attesté, sinon pour un temps révolu, et ne figure déjà plus dans les premières

<sup>30</sup> Les initiales E.T.W.C. désignent le sergent Étienne Thaï Wan Chanh, infirmier major de 2<sup>e</sup> classe. Il avait été affecté au camp militaire de Dimbokro à compter du 12 janvier 1910 ; ici, il avait commencé sa production de cartes postales, dont une cinquantaine a été identifiée et répertoriée. Étienne Thaï Wan Chanh se trouvait alors au milieu des mouvements des troupes dirigées contre les Abbey, les N'gban et les Agba, et c'est là qu'il a pu photographier, entre autres sujets, des (anciens) guerriers en pose pour le portrait. Voir F. VITI, « Sur quelques images de chefs baoulé. La photographie en guerre (Côte d'Ivoire, 1893-1910) » *Cahiers d'Études africaines*, 58, 2 (230), 2018, p. 349-371.

sources coloniales de la dernière décennie du XIX<sup>e</sup> siècle.

Dans les affrontements entre villages proches, nés de différends territoriaux, de meurtres, de vols ou d'adultères, les combats prenaient une forme régulée. En face, il n'y avait pas des inconnus ou des populations ennemis, mais des fractions du même regroupement ou de *nvle* associés à travers de nombreux échanges, matrimoniaux, commerciaux ou d'autre nature, et destinés tôt ou tard à rétablir entre eux des relations pacifiques. Après un premier épisode déclencheur, les combats étaient programmés, se déroulaient en temps et lieu convenus et avec des règles d'engagement que les deux parties étaient tenues de respecter ; ils cessaient au premier sang et il était rare qu'ils fassent des morts<sup>31</sup>. L'esprit du duel à armes égales et du défi loyal dominaient ces heurts, qui avaient lieu à l'intérieur d'un périmètre d'alliances possibles, n'avaient jamais une issue définitive et débouchaient sur une réconciliation sous les auspices d'une partie neutre. Le camp qui avait le dessous se rendait et reconnaissait, sinon les raisons des autres, du moins leur supériorité.

Dans les combats contre les « étrangers », y compris entre *nvle* rivaux, la tactique usuelle évitait l'affrontement direct, en terrain ouvert. Les guerriers combattaient principalement sous le couvert végétal de la forêt, le long des sentiers parsemés de pièges, à l'abri d'un arbre ou d'un trou creusé dans le sol. L'embuscade, le guet-apens, le coup de main rapide, l'attaque surprise, suivis d'un repli immédiat<sup>32</sup>, étaient de mise, de manière à frapper l'ennemi sans trop s'exposer à sa réaction et sans velléités de conquêtes territoriales. Après la première décharge des armes à feu, les agresseurs s'enfuyaient dans la forêt dense, le plus souvent sans même pouvoir évaluer le résultat de l'attaque et constater les pertes infligées à l'ennemi ; ou alors ils restaient cachés, bien à l'abri derrière la végétation ou les contreforts d'un arbre, aux prises avec la laborieuse recharge des fusils. Le passage des fleuves et les gués étaient aussi des endroits d'attaque fréquents.

Les villages étaient attaqués nuitamment à l'aide de grenades incendiaires – des noix de cocotier remplies de paille sèche et de tisons ardents – qui permettaient de mettre le feu aux toits de chaume, en se donnant le temps de se replier et de se tenir prêts à tirer sur ceux qui sortaient des habitations incendiées<sup>33</sup>.

En cas d'attaque ou de menace contre un village, la fuite était la meilleure défense, après avoir mis le feu aux habitations, vidées de leurs habitants et des biens que l'on pouvait transporter et qu'il ne fallait surtout pas laisser entre les mains des agresseurs (or, tissus, vivres et animaux). Les fuyards se cachaient alors, même pour de longues périodes, dans des campements de forêt<sup>34</sup>. Les villages ennemis n'étaient pas attaqués pour en prendre possession et les occuper en permanence, mais plutôt pour marquer la défaite et l'humiliation des adversaires, chassés de leurs habitations.

---

<sup>31</sup> Mian Kouakou, Langbassou, 10 août 2000 ; N'guèn Kouassi, Kahankro, 18 août 2000 ; Kokore Kra Albert, Konankankro, 25 août 2000.

<sup>32</sup> N'gbedjo, 3 août 2002 ; Boua Kouakou, Taki-Salekro, 6 août 2002 ; Kouadio Koffi Baudelaire, Lomo Nord, 22 janvier 2014.

<sup>33</sup> Kouadio Koffi Baudelaire, Lomo Nord, 22 janvier 2014.

<sup>34</sup> Moronou, 1<sup>er</sup> septembre 2000.

L'ensemble de ces opérations pouvait difficilement provoquer un nombre important de tués et blessés, mais les affrontements armés plus soutenus et meurtriers ne manquaient pas<sup>35</sup>. La tactique principale était finalement l'évitement, le refus de la bataille résolutive, du choc direct en terrain découvert. Cet art baoulé de la guerre montra ses limites précisément dans l'affrontement avec les troupes coloniales, pendant lequel l'équilibre et la symétrie propres aux combats entre les *nvle* baoulé et leurs ennemis proches vinrent à manquer.

La guerre étant pour les Baoulé une forme d'ordalie, l'issue défavorable était imputée aux responsables, qui avaient mal évalué le rapport de force et méritaient l'oubli. L'échec démontrait, avec la force du jugement des dieux, qu'une guerre perdue n'aurait pas dû avoir lieu. Il fallait toujours de bonnes raisons pour choisir de combattre, que les chefs politiques devaient trouver en consultant leurs conseillers et en interrogeant plusieurs fois les différents oracles. La chaîne de commandement était complexe, ce qui limitait les possibilités d'improvisation et d'impréparation. La conduite avisée de la guerre exigeait que toutes les conditions matérielles et rituelles propices soient remplies avant toute décision de passage à l'acte.

La guerre menée par les Baoulé a été marquée par une certaine retenue, par la mesure et la prudence, imposées par l'équilibre des forces. Ces précautions, d'ordre à la fois matériel et rituel, n'ont certes pas empêché des débordements dans le vif de l'affrontement, qui comprenaient la mutilation de l'ennemi et la constitution de trophées humains. Dès les premiers contacts, les autorités coloniales découvrirent des restes humains, crânes et os décharnés, conservés dans les habitations ou attachés aux tambours. Les coloniaux furent aussi l'objet d'attentions particulières, facilement visés et cibles de choix, au point qu'une hantise de la mutilation des cadavres gagna vite les esprits. Les troupes coloniales n'étaient pas en reste, pratiquant aussi la mutilation des corps des ennemis tombés ou blessés et l'exposition des restes humains, notamment des têtes exhibées sur des piques<sup>36</sup>.

## FAIRE LA PAIX

Qui a fait la guerre tôt ou tard fera la paix (*anuanzé*). Le recours à la violence dans les relations extérieures ainsi que la guerre, offensive ou défensive, prévoyaient toujours une solution négociée qui devait conjurer tout risque d'anéantissement ou de dérive incontrôlée, assurer la mesure dans l'usage de la force et garantir la continuité dans les relations sociales et politiques mises à rude épreuve par la guerre. Celle de l'ennemi (*kpoléfue*) n'était jamais une figure absolue ; la haine et l'hostilité (*kpolé*) étaient des sentiments forts mais transitoires. L'ennemi d'aujourd'hui pouvait se transformer en l'allié de demain et vice-versa.

La paix, en baoulé, n'est pas une notion clairement identifiée et opposée à la guerre ;

<sup>35</sup> Boka Yao Prosper, Lomo Nord, 14 mars 1987, à propos d'un conflit entre Aïtou et Ouarébo, deux *nvle* voisins mais ennemis.

<sup>36</sup> F. VITI, « À la guerre comme à la guerre. De la cruauté dans l'art du combat (Baoulé, Côte d'Ivoire, 1891-1911) », in Dominique CASAJUS et F. VITI (éd.), *La terre et le pouvoir. À la mémoire de Michel Izard*, Paris, CNRS Éditions, 2012, p. 249-270.

différents termes désignent plutôt un état d'apaisement individuel ou de calme général. Pas vraiment un état tout à fait contraire à la guerre, ni une issue possible de la guerre, qui est en revanche précisément désignée : *aké*, avec ses dérivés, le guerrier, *akéfue*, le chef de guerre, *aké kpengben* (ou *safunierén*, terme dérivé de l'*asafohene* asante). Pratiquant la guerre, les Baoulé savaient aussi faire la paix, même sans la nommer, souvent grâce à l'intervention d'une partie neutre, en mesure de mener des négociations, notamment dans les conflits entre *nvle*.

Pour demander la cessation au moins temporaire des hostilités, un jeune homme ou une femme, donc quelqu'un qui n'avait pas pris part aux combats, appartenant à l'une des deux factions en lutte ou à une partie neutre, intervenait en exhibant des branches d'arbres ou de palmier, tout habillé en blanc, le visage enduit de kaolin<sup>37</sup> ; cet envoyé levait haut les mains avec les branches et criait : *aké wa wye, aké wa wye* (« la guerre est finie, la guerre est finie »)<sup>38</sup>. Ou alors c'était un chef reconnu par les deux ennemis, ou son messager, qui faisait cesser le conflit, en montrant son *awo* (sceptre)<sup>39</sup>. Cela suffisait à ouvrir les premiers pourparlers.

Faire la paix pouvait signifier simplement « mettre fin à la guerre » (*be sié aké*), jusqu'à ce que le conflit « se réveille » à nouveau<sup>40</sup>. Pour une paix définitive, ou du moins durable, il fallait obtenir l'aveu de culpabilité et la demande de pardon (*kpata*) de la part des vaincus, scellés par des libations et des sacrifices, en présence de médiateurs, face auxquels les anciens ennemis s'engageaient par un serment solennel à ne plus se battre. Prêter serment (*ta nda*, littéralement « planter serment ») revenait à prononcer une formule comme : « si je n'ai pas respecté [le serment], que quelque chose m'arrive » ; ou bien : « si vous voyez que je recommence, faites de moi ce que vous voudrez »<sup>41</sup>. Les vaincus devaient fournir les boissons et les animaux destinés à l'immolation, des ovins ou des bovins, qu'il fallait couper dans le sens de la longueur<sup>42</sup> ; de plus, ils devaient verser une amende de guerre en poudre d'or<sup>43</sup>. Les vaincus étaient donc considérés comme les responsables de la guerre, dont ils demandaient l'arrêt et en assumaient les conséquences.

Entre deux villages proches, les procédures de sortie d'un conflit pouvaient être plus simples : « on parle seulement dans la bouche et puis c'est fini »<sup>44</sup> ; il n'y avait ni vainqueurs ni vaincus et aucune amende à verser. Le pardon était réciproque, chacun reconnaissant ses torts.

Une institution *ad hoc*, le *tukpè*, alliance à plaisanterie, permettait l'établissement d'un pacte de paix permanent, scellé par un serment engageant les anciens ennemis à ne plus se battre. Le *tukpè* permettait des comportements très libres, transgressifs ou provocateurs :

<sup>37</sup> Nana Yao Kouamé, Taki-Salekro, 21 janvier 2015.

<sup>38</sup> Kpouébo, 23 janvier 2015.

<sup>39</sup> Kimoukro, 3 août 2002.

<sup>40</sup> Kpouébo, 23 janvier 2015.

<sup>41</sup> Koffi Kouassi Joseph, Lomo Nord, 22 janvier 2014.

<sup>42</sup> Ngattadorikro, 29 avril 1988.

<sup>43</sup> Affotobo, 2 août 2002 ; N'gbedjo, 3 août 2002 ; Kimoukro, 3 août 2002 ; Boua Kouakou, Taki-Salekro, 6 août 2002.

<sup>44</sup> Kouadio Koffi Baudelaire, Lomo Nord, 22 janvier 2014. Le recours à la parole pour apaiser les conflits est fréquent, sans oublier que la parole, précisément par sa puissance, peut également être un instrument de provocation, de défi et d'incitation à la guerre.

l'adultère, le vol d'animaux et d'autres conduites normalement sanctionnées ne l'étaient pas lorsqu'elles avaient lieu entre les partenaires de l'alliance, manière de mettre à l'épreuve leur loyauté.

Les parties anciennement ennemis qui souhaitaient établir ce pacte d'alliance désignaient des délégations qui devaient se rencontrer en terrain neutre. Sur place, de la nourriture, de l'eau et des boissons étaient déposées sur un monceau de paille : une formule de serment, invoquant le ciel (*nyamién*), la terre (*asye*) et les ancêtres (*umye*), engageait solennellement les partenaires à ne pas reprendre les hostilités, sous peine de ne plus pouvoir consommer les aliments et les boissons déposés devant eux. Un sacrifice animal et l'échange de quelques gouttes de sang entre les chefs des deux parties complétaient la cérémonie.

Le sacrifice pouvait aussi avoir pour objet des victimes humaines : dans ce cas, chaque partie choisissait un homme (le sacrifice de femmes dans ce contexte n'est pas attesté), qui pouvait être un captif ; les deux victimes étaient immolées en les fendant dans le sens de la longueur ; les moitiés de chacune étaient ensuite échangées et réunies de manière à recomposer deux nouveaux corps entiers, ce qui revenait à sceller un pacte d'alliance durable<sup>45</sup> ; à l'issue de la cérémonie, les deux groupes partenaires devenaient un seul<sup>46</sup>.

L'idiome baoulé de la paix n'était pas irénique, mais cru et réaliste. La paix n'était pas un état de non-guerre, mais une condition établie formellement et rituellement au terme d'un affrontement armé d'intensité particulièrement forte, qui poussait les anciens ennemis à ne pas réouvrir les hostilités.

## LA GUERRE DES BLANCS

Un changement fondamental est intervenu avec l'arrivée des Blancs. La guerre équilibrée et de proximité d'avant l'agression coloniale s'est mue en une guerre de conquête asymétrique, la « guerre des Blancs ». Décidée et menée par une puissance étrangère jusqu'alors éloignée et inconnue, elle était destinée à changer en profondeur la physionomie d'une société et d'un pays. La guerre entre communautés politiques souveraines et d'un niveau technologique proche laisse alors sa place à la guerre impérialiste qui méconnaît précisément la souveraineté de l'ennemi, avant même de l'avoir détruite. La guerre devient ainsi pleinement cet « acte de violence destinée à contraindre l'adversaire à exécuter notre volonté »<sup>47</sup>. Affrontement de deux volontés indépendantes, de deux partenaires souverains, la guerre amène à la perte d'autonomie de décision et d'action pour le vaincu, soumis au dessein du vainqueur par la violence, moyen d'atteindre l'asservissement de l'adversaire<sup>48</sup>.

L'affrontement colonial, caractérisé par un déséquilibre de forces de plus en plus

<sup>45</sup> Konan Yao, Ahouakro, 28 juillet 2017.

<sup>46</sup> *Be bo ekun*, « Ils deviennent un » (Kotiakoffikro, 25 août 2000).

<sup>47</sup> Carl von CLAUSEWITZ, *De la guerre* [1832], trad. par Denise Naville, Paris, Éditions de Minuit, 1988, p. 51.

<sup>48</sup> Emmanuel TERRAY, « La légitimité des métaphores guerrières », in Alain JOXE, Nicole LORAU, Jacques SAPIR et E. TERRAY (éd.), *Formes et frontières de la guerre. Table ronde 16 juin 1989*, Paris, EHESS, Groupe de sociologie de la défense, *Cahiers d'Etudes stratégiques*, 15, 1991, p. 7-18.

déterminant, vit les Baoulé fortement divisés selon des lignes de fracture préexistantes ou habilement suscitées par les autorités françaises, y compris à l'intérieur d'un même *nvle*, à tel point que l'on peut parler ponctuellement d'épisodes de guerre civile<sup>49</sup>. Tous les *nvle* baoulé ne se sont pas battus contre la présence coloniale, et ceux qui l'ont fait ont agi de manière solitaire, discontinue et pas toujours efficace. Certains groupes ont opposé une résistance acharnée (les N'gban), d'autres l'ont fait de manière plus discontinue (les Agba ou les Nanafoué-Kpri), d'autres encore, après une initiale hésitation, se sont rangés du côté des autorités coloniales (les Aïtou)<sup>50</sup> ou se sont divisés à leur interne (les Ouarébo)<sup>51</sup>.

Pendant vingt ans, de 1891 à 1911, de nombreux épisodes violents, parfois ponctuels et non coordonnés, ont marqué l'opposition à la présence coloniale, jusqu'à la « pacification » finale, obtenue au prix de morts et destructions, et dont les conséquences se sont prolongées dans le temps : régions dépeuplées, communautés désarticulées, pénuries en tout genre. Toutefois, les Baoulé ont su aussi s'adapter à la domination coloniale, voire s'approprier certains de ses dispositifs et en tirer un profit<sup>52</sup>, sans que cela n'atténue le caractère brutal et non légitime, par définition, de la colonisation.

La phase la plus aiguë de la conquête a vu les Baoulé souvent incertains, parfois incapables d'exploiter un succès momentané, toujours divisés. Leur supériorité dans le nombre, dans la connaissance du terrain, dans les motivations à se battre n'ont pas surmonté l'infériorité sur le plan matériel, l'impréparation tactique, l'incompréhension du projet politique colonial.

Sur le plan purement militaire, les Baoulé n'ont pas su ajuster leur tactique aux nouveaux enjeux et ont continué à se battre comme ils l'avaient toujours fait, par l'embuscade, l'abandon des villages, l'évitement, la prudence et une certaine lenteur dans les réactions face aux initiatives du camp d'en face. Or, dans la guerre, et tout particulièrement dans une guerre coloniale asymétrique, « l'inégalité des situations de départ tend souvent à se réduire par un ajustement progressif des méthodes et des moyens [...], qui s'opère au bénéfice du faible, mais peut induire un ajustement en retour par emprunt aux autochtones de certaines techniques de combat<sup>53</sup> ». Chacune des deux parties reprend à son compte les pratiques de l'autre, les imitant pour le meilleur et pour le pire. Les ennemis s'apprennent mutuellement non seulement les techniques de combat usuelles, ce qui permet de les déjouer, mais aussi les enjeux et les valeurs mises en cause dans le conflit (la fierté du guerrier, son code d'honneur, la défense de son pays,

<sup>49</sup> « To call a war “civil” is to acknowledge the familiarity of the enemies as members of the same community: not foreigners but fellow citizens », David ARMITAGE, *Civil War. A History in Ideas*, New Haven-Londres, Yale University Press, 2017, p. 12.

<sup>50</sup> F. VITI, *La guerre au Baoulé, op. cit.*

<sup>51</sup> ID., « Le commandant s'en va-t-en guerre. Maurice Delafosse face à la révolte baoulé (Côte d'Ivoire, 1899-1900) », *Journal des africanistes*, 90, 1, 2020, p. 114-166.

<sup>52</sup> J.-P. CHAUVEAU, « La colonisation “appropriée”. Essai sur les transformations économiques et sociales en pays Baule (Côte d'Ivoire) de 1891 au début des années 1920 », in Marc-Henri PIAULT (éd.), *La colonisation : rupture ou parenthèse ?*, Paris, L'Harmattan, p. 57-122.

<sup>53</sup> Michel IZARD, « Histoire militaire et anthropologie politique : à propos de la conquête du bassin des Volta (Afrique de l'Ouest) », in Laurent HENNINGER (éd.), *Histoire militaire et sciences humaines*, Bruxelles, Complexe, 1999, p. 43-59, citation p. 47.

de ses biens et de ses symboles, le salut ou la gloire), de manière à pouvoir frapper l'adversaire là où cela ferait le plus mal ; cela explique aussi la fréquence des atteintes portées aux cadavres, notamment par la décapitation, largement pratiquées par les deux camps. Toutefois, si, « pour ceux qui s'affrontent, la guerre est un langage commun qui nourrit une culture partagée<sup>54</sup> », dans les guerres coloniales, ce langage commun n'est pas donné d'avance : il doit tout au plus s'établir dans la confrontation et fait partie davantage des conséquences que des conditions préliminaires de celle-ci.

Sur le plan de l'organisation tactique, des changements importants sont intervenus au cours des deux décennies d'affrontements, davantage du côté des troupes coloniales que de celui des résistants baoulé pour qui le conservatisme a été un élément de faiblesse certain. Lorsque les combattants baoulé ont changé de tactique, cela a été le produit d'un repli et d'une défaite déjà largement consommée. Au début de l'intervention française (colonne de Kong et ses suites, 1894-1895)<sup>55</sup>, les Baoulé abandonnaient leurs villages à la destruction, après les avoir vidés de leurs habitants et des biens transportables. Par la suite, pendant la phase finale des opérations de « pacification » (1909-1911), les villages étaient davantage protégés par des palissades et les chemins semés d'obstacles et de tranchées. À Kpouébo, en juin-juillet 1910, comme à Salékro en février 1911, ces villages, centres de pouvoir, devinrent le dernier rempart des défenseurs et le dernier objectif des agresseurs. Pour les Baoulé, tenter le tout pour le tout avec une défense à outrance, plutôt que la dispersion dans la forêt, était devenu un choix obligé, la prise de conscience du choc final devenu inévitable, après des années de résistance, harcèlement, soustraction et guérilla. La bataille qui s'y déroulait devenait pour la première fois décisive.

La guerre avait changé de nature : une multiplicité d'actions dispersées et de peu d'impact, mais globalement efficaces, avait laissé la place à une confrontation localisée, directe, ultime, où se concentrat l'ensemble des forces, d'un côté comme de l'autre. L'usage du canon, arme lourde rarement employée jusqu'alors, synthétise efficacement cette concentration des forces, dont l'effet psychologique égalait l'efficacité matérielle. À Salékro (la capitale des Nanafoué-Kpri) et dans l'Orumbo Boka (le relief refuge des N'gban) plus qu'ailleurs, plus que dans la guerre de guérilla sous bois, on entendit clairement le fracas de la bataille. Le résultat fut écrasant et définitif : un bilan des pertes absolument disproportionné, la destruction de sites habités, la capture des chefs.

Mis à part la défense des villages, signe que la résistance était désormais arrivée au dernier stade, la conduite tactique des Baoulé ne semble pas avoir beaucoup changé. L'attaque surprise et l'agression le long des sentiers demeuraient les manières les plus courantes de combattre. Au contraire, les troupes coloniales ont su adapter leur tactique : initialement, les colonnes qui s'aventuraient en terrain couvert étaient facilement prises pour cibles pendant leur marche en file indienne, attaquées simultanément à la tête et à la queue ; les flancs étaient

<sup>54</sup> Hervé DRÉVILLON, *L'individu et la guerre. Du chevalier Bayard au Soldat Inconnu*, Paris, Belin, 2013, p. 89.

<sup>55</sup> La colonne de Kong, destinée à protéger la cité dioula des menaces du conquérant Samori Touré, échoua dans son objectif initial et suscita l'opposition de nombreux villages baoulé qui se trouvaient sur son chemin, lourdement sollicités en vivres et porteurs, T. C. WEISKEL, *French Colonial Rule and the Baule Peoples*, *op. cit.*, p. 33-65.

constamment découverts ; les tirailleurs répondaient en tirant des salves aveugles, sans économie mais peu efficaces. Plus tard, ces tactiques inopérantes de colonnes qui ne faisaient que passer et qui ne se donnaient pas toujours le temps de constater l'état des destructions causées laissèrent la place à une véritable occupation territoriale, une tactique qui permettait la présence prolongée sur le terrain et une plus forte continuité des opérations éclair. La tactique de marche initiale fut perfectionnée par des contre-embuscades – des tirailleurs qui suivaient le mouvement des colonnes en parallèle, à distance de quelques dizaines de mètres – qui permettaient de prendre entre deux feux les guerriers baoulé embusqués. Les déplacements ne se faisaient plus seulement sur les pistes et les sentiers les plus battus, mais aussi à travers la forêt, en ouvrant le chemin au coupe-coupe.

Ainsi, les ressources du terrain ne venaient plus compenser la faiblesse des armes baoulé, leurs principales tactiques ayant été déjouées. Le combat devenait réellement inégal. Il l'avait déjà été, à leur avantage, pendant les guerres d'établissement que les Baoulé avaient menées contre les occupants antérieurs de leur territoire, mais le rapport de force leur était désormais défavorable. C'était seulement alors, en acceptant la bataille rangée, qu'ils découvraient le vrai visage de la guerre et le goût amer de la défaite<sup>56</sup>. Du moment qu'ils avaient accepté de donner prise à l'adversaire, de descendre sur son terrain en renonçant à leur tactique de guérilla fluide, les Baoulé, acculés aux dernières défenses, étaient déjà battus ; leur défaite fut d'abord politique, fruit de la désunion<sup>57</sup>.

#### LA « PACIFICATION »

À la suite d'opérations militaires de plus en plus importantes et efficaces, n'excluant pas le recours à des actes d'« atrocités » caractérisés, les derniers retranchements des résistants baoulé tombèrent en 1910-1911. Jusqu'à ce dénouement final, la paix avec les autorités coloniales avait pris la forme de soumissions partielles et temporaires, souvent reniées par les chefs qui les avaient acceptées ou leurs remplaçants.

Après le changement de politique opéré par le lieutenant-gouverneur Gabriel Angoulvant, nommé à la tête de la colonie de la Côte d'Ivoire en 1908, les opérations s'intensifièrent selon la doctrine proclamée de la « manière forte ». La paix coloniale se présenta alors, au Baoulé comme ailleurs, sous la forme de la « pacification », une formule qui cachait le contenu violent des moyens employés pour obtenir la soumission définitive des populations les

---

<sup>56</sup> La bataille décisive est celle « où l'adversaire accepte le but de la guerre qu'on a cherché à lui imposer : [...] celle qui met fin à la guerre », L. HENNINGER et Thierry WIDEMANN, *Comprendre la guerre. Histoire et notions*, Paris, Perrin, 2012, p. 75.

<sup>57</sup> À l'inverse des sociétés du Bani-Volta qui, en dépit de leur caractère segmentaire et fragmenté, ont su se coaliser face à un ennemi commun (Mahir SAUL et Patrick ROYER, *West African Challenge to Empire. Culture and History in the Volta-Bani Anticolonial War*, Athènes et Oxford, Ohio University Press et James Currey, 2002), les Baoulé, dotés d'une structure politique davantage centralisée, n'ont réussi aucune véritable coalition large contre les forces coloniales.

plus rétives à la domination coloniale<sup>58</sup>. « Faire sa soumission » était l'expression courante par laquelle la novlangue coloniale désignait les conditions contraignantes imposées aux populations qui choisissaient de déposer les armes, après avoir essuyé une défaite ou ayant assisté à celle de leurs voisins. La soumission prévoyait de règle le désarmement (confiscation et destruction des armes), une amende (le plus souvent exigée en poudre d'or), le paiement régulier de l'impôt – y compris les arriérés –, l'exécution de corvées (travaux aux postes ou sur les routes), la reddition ou la délivrance des chefs et « meneurs » destinés à la déportation au loin, la destruction des campements en forêt, le déplacement et la réunification des villages éloignés des pistes principales et des postes administratifs<sup>59</sup>, parfois la remise d'otages. Une mise en scène accompagnait ces conditions très pénibles, une cérémonie de « palabres » pendant laquelle les anciens révoltés ou insoumis demandaient le pardon, les mains sur la tête, penchés devant les autorités coloniales triomphantes et la population réunie.

Les manières de demander l'arrêt des combats restaient, pour les Baoulé, celles codifiées et établies par la coutume (voir *supra*), ou bien le recours à des intermédiaires choisis dans des *nvle* proches, mais restés en bons termes également avec les autorités coloniales. Toutefois, l'issue des négociations de paix n'était plus un équilibre retrouvé entre anciens belligérants, sans trop de conséquences ; l'asymétrie propre de la guerre coloniale ne s'exerçait pas seulement dans les combats, mais aussi dans l'établissement d'une paix qui ne disait pas son nom, ramenée à la « pacification<sup>60</sup> », formule qui cachait en réalité une défaite définitive assortie de punitions infligées aux rebelles, les « châtiments », selon l'expression consacrée.

\*

L'expérience que les Baoulé pouvaient avoir de la guerre avant la conquête coloniale était rarement définitive ; les guerres combattues jusqu'alors l'avaient été avec entrain et déploiement de moyens, certes, mais sans qu'elles ne deviennent réellement résolutives, sans que leur issue ne soit jamais irrévocable. La guerre confronte chaque société à son potentiel et à ses limites, à ses ressources et à ses manques, à la vie et à la mort. Elle contient toujours un noyau de vérité, une réponse aux questionnements fondamentaux. De ce point de vue, la guerre coloniale prend l'aspect inédit d'un jugement dernier : rien ne sera plus comme avant. La césure nette entre un avant et un après « l'arrivée des Blancs » est un sentiment très partagé dans les récits contemporains. Cela n'empêche pas que les Baoulé – battus, châtiés, souvent humiliés – aient

---

<sup>58</sup> Selon la doctrine du lieutenant-gouverneur Angoulvant, qui prenait son inspiration du général Gallieni, la « conquête pacifique » devait laisser sa place à la « manière forte » divisée en « action vive » et « action lente », pour aboutir à la « pacification » définitive de la colonie (Gabriel ANGOULVANT, *La pacification de la Côte d'Ivoire. 1908-1915. Méthodes et résultats*, Paris, Larose, 1916).

<sup>59</sup> L'habitat baoulé était très dispersé ; de nombreux campements saisonniers surgissaient près des cultures et loin du contrôle administratif ; après la défaite des rebelles, ces campements étaient systématiquement détruits et les populations obligées de se regrouper.

<sup>60</sup> « Le paradoxe du conquérant est sa volonté d'imposer la paix », Patrick ROYER, *La guerre en miroir. Conquête coloniale et pacification au Soudan occidental*, Paris, Les Indes savantes, 2019, p. 389.

pu tirer aussi des avantages de l'ordre nouveau établi par la colonisation, s'appropriant des contraintes économiques de celle-ci, comme les cultures d'exportation (café et cacao) nouvellement introduites<sup>61</sup>. Après une défaite militaire et politique sans précédents, aux conséquences matérielles et démographiques incalculables, les Baoulé ont su retrouver le dynamisme et le pragmatisme qui caractérisent leur histoire, jusqu'à exercer une hégémonie durable et reconnue au sein de l'État ivoirien.

La guerre révèle – en même temps qu'elle met à l'épreuve – la nature politique des sociétés qui la pratiquent ou la subissent et la manière qu'elles ont de se rapporter à ce phénomène singulier et totalisant. Dans la guerre, toute formation politique mesure sa force et sa faiblesse, joue son expansion ou sa survie. La structure polycentrée des *nvle* baoulé avait été fonctionnelle pour la domination des populations autochtones et permettait des conflits localisés aux conséquences limitées ; toutefois, elle éclata face à l'agression coloniale, lorsque chaque groupe choisit de manière autonome la conduite à tenir, marquant la fin de toute possibilité d'unification d'ensemble ou, du moins, d'une plus grande coordination. Même les pactes d'alliance comme le *tukpè*, qui théoriquement engageait les parties au secours mutuel, ne survécurent pas à la confrontation avec les forces coloniales et à l'éclatement politique qui s'ensuivit. La colonisation œuvra – comme toute entreprise impérialiste – à susciter, à renforcer et à aggraver les divisions internes, originaires de la constitution politique des Baoulé. À leur tour, ceux-ci purent parfois croire être en mesure de manipuler l'entreprise coloniale à leurs fins, y compris, pour certains *nvle*, de tirer profit des disgrâces des autres, jusqu'à fournir des « partisans » aux autorités coloniales. L'inversion de sens de ce terme dans le langage colonial est particulièrement saisissante et atteste d'une domination sémantique ; il sert en effet à désigner non pas les résistants, mais les auxiliaires baoulé des troupes coloniales, des irréguliers armés qui combattaient pour le butin ou pour régler d'anciennes querelles intestines, qui s'en trouvaient par-là ultérieurement envenimées.

Au Baoulé, la guerre n'a rien d'irrationnel ni de « primitif », exécutée pour des ressources vitales (moyens de subsistance, terres, femmes) ; elle est plutôt un phénomène d'ordre pleinement politique, ce qui peut expliquer certaines prudences et lenteurs dans l'action ; rien d'irréfléchi ni de spontané dans la conduite de la guerre, dont la décision pondérée – la guerre est toujours un choix – doit suivre la chaîne de commandement établie et des procédures politiques et rituelles précises, sans par ailleurs que tous ces dispositifs n'éliminent les inévitables aspects aléatoires de tout affrontement. Cette prudence tactique pouvait donner l'avantage dans les conflits avec des voisins moins bien armés et organisés, mais face à l'intrusion coloniale, le rapport de force s'est vite inversé, de l'initial avantage des guerriers baoulé (le nombre, la connaissance du terrain, la défense de leur pays) à une défaite sans appel, grâce non seulement à des facteurs matériels objectifs (l'avantage des fusils à tir rapide sur les vieux fusils à pierre)<sup>62</sup>, mais aussi à une difficulté toute politique à interpréter correctement le projet

---

<sup>61</sup> J.-P. CHAUVEAU, « La colonisation “appropriée” », *op. cit.*

<sup>62</sup> Les troupes coloniales étaient dotées de fusils à baïonnette, modèle Gras 1874, puis Lebel 1886, une arme plus précise, à la portée de 2 000 mètres, employant la poudre blanche et les cartouches métalliques, capable d'une

colonial. Dominateurs de leurs proches, colonisateurs de leur espace, les Baoulé n'ont compris que trop tard que les « Blancs » venaient pour rester, venaient pour « finir le monde » (*bo me*)<sup>63</sup>.

---

cadence de tir de huit à dix coups par minute. En face, les guerriers baoulé disposaient de fusils de traite chargés par le canon et dont la recharge était une opération complexe qui pouvait prendre entre une et deux minutes, pendant lesquelles le tireur était pratiquement désarmé.

<sup>63</sup> Kpouébo, 23 janvier 2015.

## Résumé / abstract

La guerre menée par les Baoulé contre leurs voisins et entre eux (le monde baoulé est divisé en *nvle*, groupes politiques autonomes) était marquée par la retenue, imposée par l'équilibre des forces. Cependant, les précautions matérielles et rituelles n'empêchaient pas les excès, notamment la mutilation de l'ennemi et la création de trophées humains. Les *nvle* Baoulé savaient aussi faire la paix. Une institution *ad hoc* – le *tukpè*, une alliance à plaisanterie – permettait l'établissement d'un pacte de paix permanent, scellé par un serment engageant les anciens ennemis à ne plus se combattre. L'affrontement avec les troupes coloniales, caractérisé par un déséquilibre des forces décisif, divisa les Baoulé selon des lignes de fracture préexistantes ou celles créées par les autorités françaises. Suite à des opérations militaires de plus en plus efficaces, les derniers bastions de la résistance baoulé tombèrent en 1911. L'asymétrie inhérente à la guerre coloniale ne s'exprimait pas seulement dans les combats, mais aussi dans la « pacification », une paix des vainqueurs qui masquait une défaite définitive accompagnée de châtiments infligés aux rebelles. Ces sujets sont explorés à travers diverses sources, tant orales (Baulé) qu'archivistiques (coloniales).

*The war waged by the Baoulé against their neighbors and among themselves (the Baoulé world is divided into nvle, autonomous political groups) was marked by restraint, imposed by the balance of power. However, material and ritual precautions did not prevent excesses, notably the mutilation of the enemy and the taking of human trophies. The nvle Baoulé also knew how to make peace. An ad hoc institution – the tukpè, a joking alliance – enabled the establishment of a permanent peace pact, sealed by an oath committing the former enemies to no longer fight each other. The confrontation with the colonial troops, characterized by a decisive imbalance of power, divided the Baoulé along pre-existing fault lines or those created by the French authorities. Following increasingly effective military operations, the last bastions of Baoulé resistance fell in 1911. The inherent asymmetry of colonial warfare was expressed not only in combat, but also in "pacification," a peace of the victors that masked a definitive defeat accompanied by punishments inflicted on the rebels. These themes are explored through various sources, both oral (Baulé) and archival (colonial).*



# Le rôle du professionnalisme et de l'éthique dans le commandement militaire : leçons de l'Afrique précoloniale

Esson ALUMBUGU  
Académie Nigériane de Défense

Dans l'Afrique précoloniale, comme ailleurs, le recours à la violence légale est apparu comme un élément de l'affirmation des États. Il s'est appuyé sur le développement et la spécialisation de compétences et de techniques qui ont fait évoluer les systèmes militaires vers des armées considérées, dans notre conception actuelle, comme professionnelles<sup>1</sup>. Cette évolution s'est accompagnée de débats quant à la justification et au caractère approprié de la violence militaire parmi les acteurs eux-mêmes<sup>2</sup>. L'enjeu éthique est donc allé de pair avec les transformations des systèmes militaires. Cet article entend mieux comprendre le rôle de la professionnalisation et de l'éthique militaire dans l'organisation et le commandement des armées précoloniales des guerriers maasai d'Afrique de l'Est et de l'armée du royaume zoulou de Chaka kaSenzangakhona d'Afrique du Sud. Les cas maasai et zoulou présentent en effet tous deux des organisations militaires développées, composées de guerriers mobilisés exclusivement pour le service armé au sein d'institutions permanentes, résidant même dans des casernes.

Cette étude propose tout d'abord une réflexion sur les concepts de professionnalisme, d'éthique et de commandement, fondée sur l'usage qu'en font les historiens et les chercheurs en sciences sociales étudiant les armées actuelles. Puis, elle dresse un état de la situation de la professionnalisation et des systèmes de valeurs martiales dans l'armée des Maasai et dans le commandement de Chaka kaSenzangakhona. Elle tire, pour terminer, les enseignements du déclin de ces armées de l'Afrique précoloniale.

---

\* Ce texte, traduit et adapté de l'anglais par Guillaume Pinet et Benjamin Deruelle, est paru la première fois dans : Esson ALUMBUGU, « *Professionalism and Ethics in Military Leadership: Lessons from Pre-colonial Africa* », *British Journal for Military History*, vol. 11, n° 1, 2025, p. 57-71 [En ligne : [journals.gold.ac.uk/index.php/bjmh/article/view/1872](http://journals.gold.ac.uk/index.php/bjmh/article/view/1872)].

<sup>1</sup> John KEEGAN, *Histoire de la guerre. Du Néolithique à la guerre du Golfe*, Paris, Dagorno, 1996 [1993] ; Azar GAT, *War in Human Civilization*, Oxford, Oxford University Press, 2006.

<sup>2</sup> Maurice H. KEEN, *The Laws of War in the Late Middle Ages*, Abingdon, Routledge, 2016 [1965].

## LES CONCEPTS DE PROFESSIONNALISME MILITAIRE, D'ÉTHIQUE ET DE COMMANDEMENT

La réflexion menée ici s'articule autour des concepts de professionnalisme, d'éthique et de commandement militaires. Pour la mener, nous nous appuierons sur l'acception de ces trois termes dans les études les plus récentes portant sur les armées contemporaines. Comme le rappelle l'historien George Lucas, le concept de professionnalisme militaire est directement issu du terme « profession » qui désigne :

une pratique distinctive ou un ensemble de pratiques sociales qui nécessitent elles-mêmes la maîtrise de connaissances et de techniques spécifiques acquises au travers d'une éducation et d'une formation intensives. [Toute profession implique] la connaissance d'un langage, d'un vocabulaire et d'un ensemble de postulats techniques propres à ces pratiques qui permettent, à leur tour, leur bonne maîtrise et leur mise en œuvre, et (peut-être plus important encore) qui fournissent aux membres d'une communauté la conviction qu'ils se consacrent à fournir un service unique et indispensable à la société civile au sein de laquelle s'exerce leur profession<sup>3</sup>.

La définition proposée ici insiste donc sur le rôle joué par les connaissances et des techniques acquises au cours des processus de formation et d'entraînement d'une part, et sur leur usage pour fournir des services spécifiques et indispensables à la société d'autre part. Don Snider développe davantage cette idée, en affirmant que :

(1) les professions fournissent un service unique et essentiel que le reste de la société ne peut fournir elle-même ; (2) [qu']elles le font à travers des connaissances et des gestes spécifiques ; (3) [que] l'application efficace et déontologique de leur expertise leur permet de gagner la confiance de la société ; (4) [que] les professions s'autorégulent, en contrôlant les agissements de leurs membres pour garantir cette efficacité et cette déontologie, ce qui inclut la responsabilité de former et de certifier les professionnels, en s'assurant que seuls les plus compétents usent de leur expertise ; et (5) [que] les professions bénéficient d'une autonomie significative dans leur pratique au service de la société<sup>4</sup>.

Selon cette acception, l'existence d'une éthique corporative, constitutive de toute profession, implique celle du risque que ses membres outrepassent les règles de leur champ d'action. Par voie de conséquence, une profession doit disposer d'un système d'autocontrôle afin de garantir que ses membres agissent de manière déontologique. La mise en place de ce système permet d'obtenir la confiance d'une société et d'obtenir d'elle une certaine autonomie. C'est le cas de la profession militaire qui, en vertu de l'expérience et des connaissances spécifiques acquises grâce à une formation spécialisée, dispose de l'usage de la violence légale au nom de la

---

<sup>3</sup> George LUCAS, *Military Ethics. What Everyone Needs to Know*, New York, Oxford University Press, 2016, p. 10.

<sup>4</sup> Don M. SNIDER, « American Military Professions and their Ethics », in G. LUCAS (éd.), *Routledge Handbook of Military Ethics*, Londres, Routledge, 2015, p. 16.

société ou de l'État. En outre, les armées contemporaines présentent des mécanismes d'autorégulation et de discipline qui veillent à ce que les agissements des soldats respectent les valeurs et devoirs de la profession<sup>5</sup>.

Ce n'est donc pas un hasard si la question éthique irrigue les réflexions portant sur la professionnalisation militaire. Par sa nature, le métier des armes a été régulé par un système de valeurs, que ses membres ont contribué à construire, qui guident leurs activités et qui préviennent leurs excès. Ainsi, l'éthique militaire non seulement unit le groupe autour d'une profession, mais justifie les décisions qui touchent l'ensemble de la société au regard de chacun de ses membres<sup>6</sup>, comme le rappelle D. Snider, au sujet des corporations de métier :

L'éthique professionnelle est un ensemble de lois, de valeurs et de croyances profondément ancrées dans une culture professionnelle, qui en unit les membres autour d'un objectif commun : faire ce qui est juste, pour les bonnes raisons et de la bonne manière. L'éthique établit les conditions de création et de maintien d'une culture du mérite. Elle fournit un ensemble de normes que les professionnels s'imposent à dessein afin de conserver la confiance de leurs clients. En cela, l'autodiscipline est indispensable à toute profession. Cette nécessité revêt une importance particulière dans le cas de la profession militaire, étant donné l'enjeu létal de son champ d'action<sup>7</sup>.

Bien qu'elle s'adresse spécifiquement aux membres de la profession, l'éthique militaire transcende souvent le cadre de l'armée, car elle découle de la société dans son ensemble, et notamment des continuels débats qui l'agitent autour de ce qui devrait constituer les comportements appropriés des soldats vis-à-vis des civils<sup>8</sup>. Dans l'Afrique précoloniale, ces valeurs morales procédaient généralement des lois coutumières. Tout comme en Europe, elles englobaient des questions relatives à la légitimité de la guerre et à la proportionnalité des moyens employés.

La professionnalisation de l'armée et l'existence d'une éthique qui lui serait propre dépendent, à tout le moins en partie, du commandement : « activité qui consiste à influencer les gens en leur donnant un but, une direction et une motivation pour accomplir la mission et améliorer l'organisation »<sup>9</sup>. Par nécessité, la profession des armes s'organise en ordre hiérarchique. Constituée de différents niveaux, la chaîne de commandement est au cœur de son

---

<sup>5</sup> Christopher STORRS et Davide MAFFI, « Military Justice in Early Modern Europe », in Davide MAFFI (éd.), *Tra Marte e Astrea. Giustizia e giuridizione militare nell'Europa della prima età moderna (secc. XVI-XVIII)*, Milan, Franco Angeli, 2012, p. 11-41.

<sup>6</sup> Bill RHODES, *An Introduction to Military Ethics. A Reference Handbook*, Santa Barbara, ABC Clio, 2009, p. 2.

<sup>7</sup> D. M. SNIDER, « American Military Professions and their Ethics », art. cit., p. 17.

<sup>8</sup> Sam C. SARKESIAN, « Moral and Ethical Foundations of Military Professionalism », in James BROWN et Michael J. COLLINS (éd.), *Military Ethics and Professionalism. A Collection of Essays*, Washington, National Defense University Press, 1981, p. 3.

<sup>9</sup> Département de l'Armée des États-Unis, Dossier : « Army Leadership and the Profession », *Army Doctrine Publication*, n° 6-22, 2019, p. 3.

efficacité administrative et opérationnelle, si bien que presque tous ses membres dirigent, à un titre ou à un autre.

## PROFESSIONNALISME ET ÉTHIQUE MILITAIRE EN AFRIQUE PRÉCOLONIALE

La pertinence et l'opportunité de l'utilisation des concepts occidentaux par l'historiographie africaine précoloniale ont été remises en question. Les historiens sont désormais amenés à prouver le caractère adéquat des concepts qu'ils utilisent dans le contexte africain<sup>10</sup>. S'il apparaît légitime d'utiliser ceux de professionnalisme, d'éthique et de commandement militaires en contexte maasai et zoulou, c'est qu'il s'agissait d'armées permanentes, organisées selon un ordre hiérarchique, et fournissant des services militaires exclusifs à leurs sociétés respectives, tout en disposant de systèmes d'autorégulation et de codes de conduite particuliers.

Continent immense, composé de populations nombreuses et variées, l'Afrique précoloniale présentait divers niveaux et diverses formes de formations militaires. La situation géographique et le relief contribuaient parfois à en déterminer le caractère. Entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle, dans la région comprise entre la Haute-Guinée et la façade atlantique de la Gambie, l'importance de la cavalerie, de l'infanterie et des forces navales variait selon le milieu – désertique, savanien ou côtier<sup>11</sup>. La plupart des sociétés disposaient d'une forme d'organisation militaire, qu'elle soit défensive ou offensive. Alors que certaines armées étaient levées de manière ponctuelle, quand tous les hommes valides étaient appelés en cas de besoin, d'autres disposaient d'armées permanentes hautement organisées et professionnelles. Situés dans le centre du Nigeria, les Tiv, par exemple, n'avaient pas d'armée permanente et comptaient sur les services de tous les hommes valides disponibles en temps de guerre. Malgré cela, ils menèrent de nombreuses guerres. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ils remportèrent des victoires importantes, en défaisant, par exemple, les Chamba<sup>12</sup>. Constituant l'essentiel des forces présentes de l'Afrique précoloniale, les armées temporaires offraient parfois un degré d'efficacité similaire à celui de leurs homologues professionnelles, comme celles des Maasai et des Zoulou.

En Afrique précoloniale, l'éthique militaire et l'éthique guerrière différaient en général peu et les institutions militaires, économiques, sociales et religieuses se distinguaient mal<sup>13</sup>. Dans les sociétés ne disposant pas d'armée permanente, les valeurs guerrières étaient souvent tirées des lois coutumières. Dans la société igbo, par exemple, l'éthique de la guerre prescrivait deux types de conflits armés. L'un autorisait à tuer, l'autre l'interdisait. Les guerres durant

<sup>10</sup> Donna J. E. MAIER, « Studies in Precolonial War and Peace », in Toyin FALOLA et Robin LAW (éd.), *Warfare and Diplomacy in Precolonial Nigeria. Essays in honor of Robert Smith*, Madison, University of Wisconsin, 1992, p. 2.

<sup>11</sup> John K. THORNTON, *Warfare in Atlantic Africa, 1500-1800*, Londres, UCL Press, 1999, p. 25.

<sup>12</sup> Ben Japhet AUDU, *Wars and Changing Patterns of Inter-Group Relations in the Middle Benue Valley of Nigeria, c. 1300-1900*, Kaduna, NDA Publishers, 2018, p. 61-62.

<sup>13</sup> Godfrey N. UZOIGWE, « The Warrior and the State in Precolonial Africa: Comparative Perspectives », *Journal of Asian and African Studies*, vol. 12, n 1-4, 1977, p. 20-21.

lesquelles il était interdit d'exécuter ses adversaires étaient les plus courantes lorsque les conflits opposaient les membres d'une même parenté ou d'un même village. Ainsi la loi coutumière dictait-elle aussi bien la conduite de la guerre que les armes autorisées, les trêves, les exemptions de service ou les rituels de purification que devaient accomplir ceux qui avaient tué au cours des combats<sup>14</sup>. En outre, les combattants devaient obtenir le consentement du prêtre avant toute prise d'armes, afin d'en assurer la légitimité<sup>15</sup>. Si cette éthique militaire existait dans de nombreuses sociétés africaines, son impact était limité, car son champ d'application ne valait généralement qu'à l'intérieur des sociétés qui l'avaient créée. Elle s'appliquait mal aux guerres contre des étrangers, qui ne partageaient ni le même droit coutumier ni les mêmes valeurs. D'une manière générale, cette éthique était contextuelle et les diversités culturelle, religieuse et linguistique de l'Afrique précoloniale constituaient un obstacle à son application<sup>16</sup>.

### LES GUERRIERS MAASAI D'AFRIQUE DE L'EST

Les Maasai sont un peuple pastoral, parlant le maa, que l'on trouve aujourd'hui en Afrique de l'Est, dans le sud du Kenya et le nord de la Tanzanie. Leur système politique n'était pas organisé par une autorité centralisée et il n'y avait pas de gouvernement héréditaire. Le commandement était assuré par un conseil d'anciens et de chefs civils « élus sur la base de leur conduite morale et de leurs qualités personnelles »<sup>17</sup>. Ce conseil des sages constituait la plus haute autorité de la société maasai. Devin et guérisseur, le *Laibon* y était une figure importante. Contrairement à celle des chefs civils, sa fonction était héréditaire et se transmettait de génération en génération. Autorité spirituelle, il était responsable des rituels et des questions liées aux rites d'initiation<sup>18</sup>. La société maasai s'organisait en trois couches hiérarchisées. Les garçons qui n'étaient pas circoncis appartenaient au groupe *Ol-laiyoni*. Une fois qu'ils l'avaient été, ils passaient dans le groupe appelé *Olmuran* ou « guerrier ». Enfin, lorsque le combattant avait terminé son service, il se retirait dans un groupe appelé *Ol-moruo* ou les « anciens »<sup>19</sup>. Cette organisation sociale se présentait ainsi comme un système par classes d'âge, dans lequel les garçons circoncis au même moment appartenaient à une même génération, partageaient une identité commune et gravissaient ensemble les échelons de la société<sup>20</sup>.

---

<sup>14</sup> Ukachukwu D. ANYANWU, « Kinship and Warfare in Igbo Society », in Toyin FALOLA et Robin LAW (éd.), *Warfare and Diplomacy...*, *op. cit.*, p. 163.

<sup>15</sup> John N. ORIJI, « Ethical Ideals of Peace and the Concept of War in Igbo Society », in Toyin FALOLA et Robin LAW (éd.), *Warfare and Diplomacy...*, *op. cit.*, p. 172.

<sup>16</sup> Francois BUGNION, « Just Wars, Wars of Aggression and International humanitarian Law », *International Review of the Red Cross*, vol. 84, n° 847, 2002, p. 5.

<sup>17</sup> Kaj ARHEM, *The Maasai and the State: The Impact of Rural Development Policies on a Pastoral People in Tanzania*, Copenhague, IWGIA, 1985, p. 12.

<sup>18</sup> D. MAIER, « Studies in Precolonial... », art. cit., p. 87-88.

<sup>19</sup> Chauncy H. STIGAND, *The Land of Zinj*, Londres, Frank Cass, 1996, p. 212.

<sup>20</sup> April R. SUMMIT, « Cell phones and Spears: Indigenous Cultural Transition within the Maasai of East Africa », *Indigenous Nations Studies Journal*, vol. 3, n° 1, 2002, p. 64.

Le système de classes d'âge, central dans le service armé, déterminait la formation des guerriers. La période d'initiation des garçons était déterminée par le *Laibon* et durait trois à quatre ans<sup>21</sup>. Âgés de 13 à 17 ans environ, ils étaient répartis en trois groupes, selon l'avancée de leur préparation physique. Les garçons les plus grands physiquement étaient circoncis la première année, de la main droite pour les distinguer comme aînés, au cours d'une cérémonie d'initiation spéciale. Pour les deux autres groupes, la circoncision, pratiquée respectivement la deuxième et la troisième année, était effectuée de la main gauche afin de les distinguer comme cadets. Ce processus délibéré visait à établir la hiérarchie et la chaîne de commandement inhérentes à la profession. Une fois la période d'initiation terminée, tous les garçons circoncis appartenaient à la même classe d'âge<sup>22</sup>. Ce processus d'initiation leur conférant la fonction de *Muran* ou « guerrier » était une étape que tout homme valide devait franchir dans sa vie<sup>23</sup>. Les futurs guerriers devaient prouver leur courage en ne montrant aucun signe de douleur. Toute manifestation de faiblesse à ce stade était mal vue, car elle allait à l'encontre des valeurs des guerriers maasai.

Ces nouveaux guerriers formaient une armée permanente n'ayant pas d'autre occupation en dehors du service militaire. Ils assuraient la protection de la population contre les attaques, et organisaient les rafles menées contre les populations étrangères. Cette fonction militaire était essentielle à l'expansion et à la prospérité de l'économie de cette société d'éleveurs. Les terres annexées permettaient de faire paître le bétail et d'augmenter le cheptel<sup>24</sup>. Habiles dans leur usage de la violence, les guerriers fournissaient un service essentiel, protégé par un mode de vie singulier qui alimentait un esprit de corps. Ils vivaient ainsi à l'écart de la population générale dans des casernes appelées *Manyata*. Chacune abritait une unité agissant comme une police militaire, appelée *Embika*, qui faisait respecter la discipline à l'intérieur et à l'extérieur du camp. Les guerriers n'étaient pas autorisés à se marier, à boire de l'alcool ou à manger des légumes. Ils suivaient un régime alimentaire strict, à base de bœuf, de lait et de sang. En outre, il leur était interdit de manger seuls ou sans la compagnie de leurs camarades<sup>25</sup>.

La culture et le mode de vie militaires étaient clairement organisés. Chaque guerrier portait une lance, une épée, un bouclier et une massue. La lance disposait d'une lame en fer tranchante de deux pieds de long et d'une pointe en fer à l'autre extrémité, pour la planter verticalement. L'épée, en fer, mesurait environ 60 centimètres de long et se portait sur le côté gauche. Le bouclier était grand, de forme ovale et fabriqué à base de peau de buffle ou de bœuf. Des gravures indiquaient l'âge ainsi que le clan auquel appartenait le guerrier. La massue était en bois dense et se tenait de la main gauche, sous le bouclier.

<sup>21</sup> D. MAIER, « Studies in Precolonial... », art. cit., p. 87.

<sup>22</sup> C. STIGAND, *The Land of Zinj*, op. cit., p. 212.

<sup>23</sup> A. SUMMIT, « Cell phones and Spears... », art. cit., p. 64.

<sup>24</sup> Basil DAVIDSON, *The Growth of African Civilization: East and Central Africa to the Late Nineteenth Century*, Nairobi, Longman, 1967, p. 176.

<sup>25</sup> Chris PEERS, *Warrior Peoples of East Africa 1840-1900*, New York, Osprey, 2005, p. 11-12.

L'armée maasai était bien dotée d'une discipline, au sens où cette dernière désigne un « état d'ordre et d'obéissance parmi le personnel d'une organisation militaire »<sup>26</sup>. Elle revêtait une fonction sociale lui permettant de gagner la confiance de tous. À ce titre, elle jouissait d'un fort degré d'autonomie. Les chefs civils n'avaient pratiquement aucune autorité sur elle, même si leurs conseils étaient souvent respectés du fait de leur statut d'anciens guerriers. Les chefs de l'armée décidaient quand et où faire la guerre, et ne demandaient la bénédiction des chefs qu'au moment du départ<sup>27</sup>. Cependant, ils entretenaient une relation étroite avec le *Laibon*, car « avant toute attaque prévue, quelle que soit son ampleur, les guerriers l'envoyaient chercher des charmes pour assurer la victoire »<sup>28</sup>. Malgré ce rôle spirituel qui lui assurait une part du butin, le *Laibon* avait donc lui aussi une autorité limitée sur l'armée<sup>29</sup>.

Les guerriers maasai de l'époque précoloniale se sont forgé une réputation de combattants féroces et sanguinaires, qui a largement contribué à empêcher ou à retarder l'avancée des Européens vers l'intérieur de l'Afrique de l'Est. Il est vrai que cette réputation peut avoir été amplifiée par les marchands d'ivoire de la côte, afin d'effrayer leurs concurrents et de conserver leur monopole sur le commerce intracontinental<sup>30</sup>. La féroce des Maasai ne semble, elle, pas avoir été exagérée. Jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ils réussirent à chasser les autres populations d'une vaste région s'étendant du centre du Kenya au centre de la Tanzanie grâce à la supériorité de leurs armes et de leurs tactiques<sup>31</sup>. « L'aile de l'aigle » était une méthode de combattant courante dans laquelle « les guerriers les plus courageux, rangés en forme de coin au centre du dispositif, soutenus par une arrière-garde et par une garde de chaque côté, chargeaient directement à travers la ligne ennemie »<sup>32</sup>. Une autre tactique consistait à former une longue rangée de lanciers qui avançaient ensuite vers l'ennemi en criant<sup>33</sup>.

Après avoir atteint son apogée au XIX<sup>e</sup> siècle, l'armée maasai commença à s'affaiblir à la fin du siècle. Ce déclin fut causé par plusieurs facteurs, dont des épidémies, des épizooties et des guerres civiles. Ces dernières éclatèrent lorsque les Maasai ont commencé à multiplier les raids contre leurs propres populations, alors qu'il leur était de plus en plus difficile d'en mener contre d'autres groupes<sup>34</sup>. Cette évolution constitua une rupture manifeste du cadre coutumier. Les guerriers se retournaient contre la société qu'ils étaient censés protéger, au point que « la population a subi beaucoup plus de pertes dans ces guerres civiles que dans toutes leurs

---

<sup>26</sup> Shelton R. WILLIAMSON, « Standards and Discipline: An In-Depth Look at Where We Once Were and Where We Are Now », in Joe B. PARSON (éd.), *From One Leader to Another*, Fort Leavenworth, Combat Studies Institute Press, 2013, p. 154.

<sup>27</sup> C. STIGAND, *The Land of Zinj*, *op. cit.*, p. 213.

<sup>28</sup> D. MAIER, « Studies in Precolonial... », *art. cit.*, p. 88.

<sup>29</sup> C. STIGAND, *The Land of Zinj*, *op. cit.*, p. 213.

<sup>30</sup> Lotte HUGHES, « Beautiful Beasts and Brave Warriors: The Longevity of a Maasai Stereotype », in George A. DE VOS et Takeyuki TSUDA (éd.), *Ethnicity Identity: Problems and Prospects for the Twenty-First Century*, Lanham, Altamira Press, 2006, p. 269.

<sup>31</sup> B. DAVIDSON, *The Growth of African Civilization...*, *op. cit.*, p. 176.

<sup>32</sup> C. PEERS, *Warrior Peoples of East Africa...*, *op. cit.*, p. 12.

<sup>33</sup> C. STIGAND, *The Land of Zinj*, *op. cit.*, p. 217.

<sup>34</sup> B. DAVIDSON, *The Growth of African Civilization...*, *op. cit.*, p. 178.

campagnes extérieures réunies »<sup>35</sup>. En outre, des épizooties successives affaiblirent considérablement les Maasai, qui dépendaient des animaux pour leur subsistance. Cette perte de bétail entraîna une famine. Comme l'explique Ernestina Coast, « la survenue d'une pleuropneumonie bovine en 1883 fut suivie d'une épidémie dévastatrice de peste bovine en 1891, qui toutes deux décimèrent le bétail. La population maasai dut migrer à grande échelle pour rechercher des produits agricoles provenant d'autres groupes ethniques, tels que les Kikuyu au Kenya »<sup>36</sup>. Ajoutons à ces problèmes le fait que la population fut dévastée par un certain nombre de maladies, telles que la variole en 1892<sup>37</sup>. Ainsi, au moment de la conquête coloniale britannique au début du XX<sup>e</sup> siècle, de nombreuses unités militaires maasai s'engagèrent comme mercenaires au sein d'autres groupes ethniques, en échange de bétail. Les Britanniques, qui ne rencontrèrent pas la résistance attendue, les enrôlèrent également comme auxiliaires dans les expéditions punitives menées contre d'autres populations.

### CHAKA KASENZANGAKHONA

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'ascension de Chaka, fils de Senzangakhona, au rang de chef militaire zoulou fut moins le fruit d'une succession royale que de son mérite. Son père était le chef du clan zoulou, issu du peuple Nguni d'Afrique du Sud. Chaka commença sa carrière militaire comme recrue au sein du régiment Izi-cwe, levé par Dingiswayo peu après son accession à la tête du clan Mthethwa, en 1809. À cette époque, le commandement militaire s'obtenait par divers moyens. Si l'ascendance jouait un rôle majeur dans l'élection des chefs de guerre, leur mérite offrait l'occasion à de plus humbles, voire à des esclaves parfois, d'accéder à des positions de pouvoir. Il arrivait pourtant, d'autres fois, que l'argent joue un rôle dans l'obtention des postes de commandement<sup>38</sup>. Chaka se distingua, lui, comme un excellent guerrier sous les ordres de Dingiswayo. Après une bataille victorieuse en 1810, ce dernier l'interrogea sur ses tactiques de combat. Satisfait de ses réponses, il l'aurait promu capitaine de cent hommes et lui aurait offert dix têtes de bétail en récompense<sup>39</sup>.

À force de mérite, Chaka accéda au poste de commandant de toutes les forces de Dingiswayo. Cette position lui permit de mettre en œuvre ses conceptions du professionnalisme et de l'éthique guerrière. Il renforça la discipline et l'entraînement des hommes, notamment en visitant leurs résidences à tour de rôle<sup>40</sup>. En 1816, ses idées devinrent davantage importantes lorsqu'il prit la tête de son clan zoulou, après la mort de son père. À la

<sup>35</sup> C. PEERS, *Warrior Peoples of East Africa...*, op. cit., p. 6

<sup>36</sup> Ernestina COAST, « Colonial Preconceptions and Contemporary Demographic Reality: Maasai of Kenya and Tanzania », *XXIV International Union for the Scientific Study of Population General Conference*, 2001, p. 4 [En ligne : iussp.org/en/2001-international-population-conference-scientific-programme ; consulté le 13/10/2025].

<sup>37</sup> *Ibidem*, p. 4.

<sup>38</sup> Festus B. ABOAGYE, *Indigenous African Warfare: Its Concept and Art in the Gold Coast, Asante and the Northern Territories up to the Early 1900s*, Pretoria, Ulinzi Africa Publishing Solutions, 2010, p. 299.

<sup>39</sup> Ernest A. RITTER, *From Folklore to History*, in Jesse K. SOWARDS (éd.), *Makers of World History*, Vol. 2, New York, St. Martin's Press, 1995, p. 204.

<sup>40</sup> *Ibidem*, p. 205.

tête d'une troupe relativement peu nombreuse, il s'attela à la constitution, à l'organisation et à la formation de son armée. En dix ans, celle-ci serait passée de quelques centaines à plus de cinquante mille combattants<sup>41</sup>. Si le nombre exact reste indéterminé, l'importance et l'efficacité de son armée font l'unanimité dans l'historiographie.

Chaka commença la professionnalisation de son armée par l'enrôlement de tous les hommes en âge de combattre dans des régiments dispersés selon des tranches d'âge. Ce système garantissait la cohésion, l'engagement et la solidarité du groupe qui s'appuyaient sur l'esprit de corps, l'âge et le partage de l'expérience du combat. Les régiments stationnaient dans des casernes situées à des endroits stratégiques du royaume zoulou. Chaque régiment, à la tête duquel se trouvait un commandant, disposait de sa propre identité, matérialisée par la couleur et le dessin du bouclier et de l'uniforme. Les jeunes hommes en âge de combattre issus des groupes conquis étaient incorporés dans des régiments correspondant à leur âge. Pour assurer le respect de la discipline, Chaka intégra ces casernes à la maison royale et vécut en leur sein à tour de rôle<sup>42</sup>.

Chaka renforça le caractère professionnel de l'armée en abolissant les priviléges fondés sur la parenté avec la famille royale. L'avancement aux postes de commandement se faisait au mérite, de sorte qu'il n'y avait aucune différence entre les gens du commun et les membres de la maison royale, ou entre les Zoulou natifs et les étrangers incorporés. Intégrées à la maison royale, les casernes recevaient du roi le bétail dont se nourrissaient les hommes et la nourriture confisquée aux ennemis, promouvant ainsi l'idée d'une répartition équitable des richesses. Pendant les campagnes, les jeunes recrues étaient chargées de transporter la nourriture et les armes. Cette fonction logistique permettait à l'armée de se déplacer rapidement sans se soucier des ressources locales, dont la disponibilité déterminait auparavant les capacités de mobilité de l'armée et la durée des campagnes. Chaka Zoulou développa également un réseau de renseignement efficace qui fournissait des informations fiables sur les plans et les mouvements de l'ennemi<sup>43</sup>. Dans un royaume du Zoulouland dont la richesse dépendait en large partie du butin de guerre, Chaka reconnut que la prospérité des soldats était un préalable nécessaire non seulement à leur efficacité, mais au bien commun.

Le développement d'une expertise militaire par la formation était au cœur de l'entreprise de professionnalisation de l'armée de Chaka. Il en renouvela les pratiques, les armes et les tactiques. Il encouragea ainsi l'adoption d'une lance courte à pointe acérée, supprimant progressivement la longue lance traditionnelle. Il redessina le bouclier, afin d'en faire une arme tant défensive qu'offensive. Il interdit le port de sandales lors des combats afin d'améliorer l'équilibre et la vitesse de ses hommes. Il mit en outre au point la technique des « cornes de

---

<sup>41</sup> Elizabeth A. ELDREDGE, « Shaka's Military Expeditions: Survival and Mortality from Shaka's Impis », in Paul S. LANDAU (éd.), *The Power of Doubt: Essays in Honor of David Henige*, Madison, Parallel Press, 2011, p. 210.

<sup>42</sup> Ian KNIGHT, *The Anatomy of the Zulu Army: From Shaka to Cetswayo 1818-1879*, Londres, Greenhill Books, 1995, p. 33.

<sup>43</sup> Mazizi KUNENE, *Emperor Shaka the Great: A Zulu Epic*, Scottsville, University of KwaZulu-Natal Press, 2017, p. XXX-XXXI.

taureau » visant à encercler l'ennemi<sup>44</sup>. Pour habituer ses soldats à combattre pieds nus, il les entraîna à danser sur un sol dur et sur des épines<sup>45</sup>. Chaka ne se contentait pas de s'entraîner lui-même, il donnait également l'exemple, s'imposant ainsi comme un chef charismatique.

Une discipline de fer fut également imposée au combat. Les soldats qui s'en retiraient sans en avoir reçu l'ordre étaient exécutés, tout comme ceux qui revenaient sans leurs lances. Chaka installa un endroit appelé « le buisson des lâches » où ces derniers étaient attachés et poignardés à la lance au cours d'un rite public<sup>46</sup>. Il est frappant de constater que, bien que sans relation les uns avec les autres, ses principes entraient en résonance avec ceux de Sun Tzu, qui évaluait la qualité d'une armée à l'aide de sept critères : la rapidité avec laquelle les soldats répondent aux ordres, les compétences du chef, sa capacité à tirer parti du terrain, la rigueur de la discipline, les compétences des soldats, le niveau de formation des officiers et des hommes, et la cohérence avec laquelle les récompenses et les punitions sont administrées<sup>47</sup>.

Les réformes de Chaka couvrirent encore certains aspects de la vie privée de ses hommes. Ses soldats devaient vivre en caserne, sauf indication contraire, ne pouvaient se marier ou avoir des relations sexuelles avant leur retraite du service militaire actif. La vie en caserne et le célibat étaient en effet considérés comme les fondements de la discipline militaire<sup>48</sup>.

Mieux entraînée et plus disciplinée que la plupart des forces militaires environnantes, son armée devint l'une des plus puissantes d'Afrique. Cette transformation reposa enfin sur l'imposition d'une nouvelle conception de la guerre, à la place de l'ancienne éthique qui avait longtemps prévalu au sein du peuple Nguni, dont les Zoulou faisaient partie. Avant l'ascension de Chaka à la tête de l'armée, les affrontements faisaient peu de victimes. Les combats étaient même parfois remplacés par des concours de poésie et de danse<sup>49</sup>, afin de trouver des solutions de remplacement aux conflits armés et à leurs souffrances. Dingiswayo n'avait-il pas fait remarquer un jour que, malgré la qualité des idées de Chaka sur la guerre, il préférerait recourir à un minimum de force pour atteindre son objectif<sup>50</sup> ? Chaka rejeta cependant l'éthique guerrière traditionnelle des Nguni au profit de la recherche d'une guerre totale et décisive, où l'ennemi était complètement détruit et les survivants incorporés au royaume zoulou<sup>51</sup>.

Durant le reste de son règne, Chaka s'éloigna donc des principes traditionnels qui ont fondé le professionnalisme de l'armée zoulou, et abusa de ses pouvoirs par des effusions de sang au combat. Certains indices indiquent qu'il abandonna par moments l'usage traditionnel voulant que l'on épargne les non-combattants, comme les femmes et les enfants. En outre, il massacra sa propre population sans discernement. Elizabeth Eldredge a montré en effet qu'il

<sup>44</sup> Calvin R. ALLEN, *Shaka Zulu's Linkage of Tactic and Strategy: An Early Form of Operational Art?*, mémoire de maîtrise, Fort Leavenworth, School of Advanced Military Studies, 2014, p. 9-10 et 14-15.

<sup>45</sup> M. KUNENE, *Emperor Shaka the Great...*, op. cit., p. XXX.

<sup>46</sup> I. KNIGHT, *The Anatomy of the Zulu Army...*, op. cit., p. 243.

<sup>47</sup> SUN TZU, *Sun Tzu on The Art of War*, traduit par Lionel GILES, Leicester, Allandale Online Publishing, 2000, p. 2.

<sup>48</sup> G. N. UZOIGWE, « The Warrior and the State... », art. cit., p. 41.

<sup>49</sup> M. KUNENE, *Emperor Shaka the Great...*, op. cit., p. XXXVI.

<sup>50</sup> E. RITTER, *From Folklore to History*, dans J. SOWARDS (éd.), *Makers of World History*, op. cit. p. 204.

<sup>51</sup> E. ELDREDGE, « Shaka's Military Expeditions... », art. cit., p. 217-220.

avait « procédé à des exécutions et même à des massacres de villageois [...], à titre de punitions individuelles », et que son comportement avait été jugé si répugnant, que même ses proches l'en réprimandèrent. Le nombre de personnes exécutées sur son ordre pourrait atteindre celui des victimes de ses expéditions militaires et de ses batailles<sup>52</sup>.

Ces abus, qui seraient aujourd’hui qualifiés de crimes de guerre<sup>53</sup>, marquaient l'échec de la politique d'exemplarité de Chaka et incitèrent ses propres soldats, non seulement, à se bafouer, mais aussi, à trahir les principes et les normes de l'éthique militaire traditionnelle. Il fut assassiné, en 1828, par ses propres frères qui jugeaient ses actions politique et militaire inadmissibles<sup>54</sup>.

\*

Si le déclin des guerriers maasai en tant que force militaire majeure en Afrique de l'Est vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle est en partie le résultat de facteurs externes, comme les maladies animales et humaines, l'effondrement de leur professionnalisme fut la cause majeure du déclin de leur puissance. Les raids internes qu'ils livrèrent pour s'emparer du bétail marquèrent l'abandon de ces valeurs mises au service du bien public et le début d'une guerre civile. Celle-ci était la conséquence de la disparition de l'ordre et de la discipline, ainsi que de l'échec des mécanismes d'autorégulation et de la justice militaire. Elle marqua également la perte de confiance de la société, face à une institution incapable de contrôler ses membres et d'assurer l'ordre et la sécurité. De nombreuses unités militaires maasai étaient alors devenues des troupes de mercenaires engagés pour mener les guerres à d'autres peuples en échange de bétail.

Chef militaire et politique des Zoulou, Chaka, de son côté, n'avait mis en place aucun système pour garantir le respect de l'éthique militaire. L'armée zoulou s'était concentrée sur l'acquisition d'une expertise et de compétences militaires, sans se soucier réellement de maintenir son éthique professionnelle, en particulier en ce qui concerne les relations entre les soldats et le reste de la société. Cet échec manifeste fut aggravé par la débâcle morale de l'armée liée à l'échec des dirigeants militaires à appliquer et à maintenir les normes éthiques qui avaient assuré la légitimité de l'armée.

Le peuple Maasai développa une armée professionnelle qui s'imposa comme une force dominante en Afrique de l'Est. Le déclin de ses guerriers comme puissance militaire majeure de l'Afrique de l'Est précoloniale fut inévitable dès lors qu'ils commencèrent à se retourner contre leur propre société, trahissant leur vocation première qui avait légitimé leur création. En Afrique du Sud, Chaka se hissa au rang de chef militaire alors qu'il servait sous les ordres de Dingiswayo. Il constitua une puissante armée professionnelle, après avoir pris la tête du clan zoulou. En rejetant l'éthique guerrière traditionnelle des Nguni, il perdit non seulement sa

---

<sup>52</sup> *Ibidem*, p. 220 et 231.

<sup>53</sup> Voir Donald R. MORRIS, *The Washing of the Spears: The Rise and Fall of the Zulu Nation*, Londres, Jonathan Cape, 1966, chap. 3.

<sup>54</sup> E. ELDREDGE, « Shaka's Military Expeditions... », art. cit., p. 231.

légitimité, mais supprima aussi les mécanismes de régulation des actions de l'armée qui perdit le soutien du reste du corps social. Il est difficile de savoir comment les choses auraient évolué si l'éthique militaire traditionnelle avait été respectée. Une chose est sûre cependant, la puissance des Zoulou déclina jusqu'à cesser d'être celle d'une force militaire de premier plan de l'Afrique de l'Est précoloniale.

## Résumé / abstract

Cet article examine le rôle du professionnalisme et de l'éthique dans l'autorité du commandement militaire de l'Afrique précoloniale du XIX<sup>e</sup> siècle. Avant l'arrivée des Européens, l'efficacité des guerriers maasai assurait l'hégémonie de leur société en Afrique de l'Est. Chaka kaSenzangakhona, fondateur du royaume zoulou (ca. 1787-1828), développa une armée professionnelle puissante qui plaça les Zoulou dans la même position en Afrique du Sud. L'affaiblissement de l'éthique militaire, aussi bien dans l'armée maasai que dans celle de Chaka, entraîna cependant, avant même l'arrivée des Européens, le déclin de leur efficacité et leur échec final.

*This paper examines the role of professionalism and ethics in military leadership using examples from pre-colonial Africa. The Maasai warriors of East Africa provided professional military service to their society, which acquired a hegemonic position in the region. Shaka developed a professional army which, through military might, placed the Zulu in a position of hegemony in Southern Africa. However, the weakening of military ethics resulted in the decline of professionalism and eventual failure in both the Maasai army and in Shaka's military leadership. The paper concludes that military ethics must be consistently upheld to ensure professionalism and successful military leadership.*



## Une histoire de l'impérialité en métropole est-elle possible ?

Vincent BOLLENOT

Université de Caen

vincent.bollenot@unicaen.fr

### IMPÉRIALITÉ DU POUVOIR, IMPÉRATIF D'ARCHIVES

Depuis une trentaine d'années, les études historiques consacrées au colonialisme se sont penchées avec un intérêt accru sur l'histoire des métropoles du point de vue de leur colonialité ou de leur impérialité. Définie par le sociologue péruvien Aníbal Quijano, la colonialité se fonde sur « l'exploitation de la force de travail, la domination ethnoraciale, le patriarcat et le contrôle des formes de subjectivité »<sup>1</sup>, et imprime durablement sa marque sur l'exercice du pouvoir. La notion d'impérialité au cœur de la « nouvelle histoire impériale » insiste quant à elle sur la différenciation et la hiérarchisation de groupes humains gouvernés au sein d'une même entité politique expansionniste, l'empire<sup>2</sup>. Dans le cas de l'Europe contemporaine, les empires ont la particularité de prendre principalement une forme à la fois coloniale et ultramarine. La hiérarchisation formelle des groupes humains et l'exposition à la violence et à l'arbitraire de ce mode de gouvernement sont ainsi reléguées à des espaces distants des yeux des populations métropolitaines. Pourtant, les espaces coloniaux et la métropole ne peuvent pas faire l'objet d'une étude qui les isole. Il convient, au contraire, de saisir l'histoire des métropoles coloniales aussi au prisme de leur impérialité, comme des espaces complexes formant une « unité interactive »<sup>3</sup>, avec les territoires placés sous leur domination. On le verra, les mobilités en

---

<sup>1</sup> Aníbal QUIJANO, « "Race" et colonialité du pouvoir », *Mouvements*, vol. 51, n° 3, 2007, p. 111-118. Pour le texte original, « Colonialidad del poder, eurocentrismo y América Latina », in Edgardo LANDER (éd.), *La colonialidad del saber: eurocentrismo y ciencias sociales. Perspectivas latinoamericanas*, Buenos Aires, CLACSO, 2005, p. 201-246.

<sup>2</sup> Jane BURBANK et Frederick COOPER, *Empires in World History: Power and the Politics of Difference*, Princeton, Princeton University Press, 2011.

<sup>3</sup> Tyler STOVALL, « Universalisme, différence et invisibilité. Essai sur la notion de race dans l'histoire de la France contemporaine », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 96-97, 2005, p. 63-90.

situation coloniale<sup>4</sup>, et plus particulièrement les migrations à destination de la métropole<sup>5</sup>, constituent des objets propices à la démonstration de cette cohérence spatiale et politique<sup>6</sup>. Cette réflexion s'inscrit donc à la croisée de l'histoire sociale des migrations coloniales, de la critique archivistique postcoloniale et de la nouvelle histoire impériale. Elle propose de penser l'impérialité aussi comme une logique documentaire et classificatoire, saisissable dans des archives migratoires peu exploitées. Cet article a donc pour objectif de discuter l'articulation entre les notions d'impérialité et de colonialité, à la lumière des travaux récents sur les migrations en métropole et en tenant compte des contraintes de recherche liées aux archives.

Le besoin de saisir la cohérence de l'espace impérial a tout d'abord pris la forme d'une étude de l'orientalisme produit dans le champ intellectuel métropolitain, dans le sillage du travail du théoricien palestinien Edward Saïd<sup>7</sup>. Si elle a révélé la tendance dominante des intellectuels et artistes des pays colonisateurs à concourir à la légitimation du colonialisme par la construction d'un « Orient » conçu comme homogène et inférieur, la première vague des *Postcolonial Studies* a eu tendance à déployer une analyse littéraire, se focalisant plus sur le contenu des productions artistiques que sur les conditions sociales et politiques, bref, matérielles, de leur production. Par la suite, une vague de travaux historiques influencés à la fois par les *Postcolonial* et les *Cultural Studies* a examiné les productions culturelles de masse relatives au colonialisme et diffusées dans les métropoles d'empires. L'objectif de cette école d'inspiration marxiste était de comprendre pourquoi les classes ouvrières des pays impérialistes n'avaient pas davantage contesté le colonialisme, voire l'avaient soutenu, alors qu'elles étaient dominées par le même État qui opprimait les populations outre-mer. Ces études, tout d'abord

<sup>4</sup> Jennifer Anne BOITTIN, *Undesirable: Passionate Mobility and Women's Defiance of French Colonial Policing, 1919-1952*, Chicago, University of Chicago Press, 2022.

<sup>5</sup> Emmanuel BLANCHARD, *Histoire de l'immigration algérienne en France*, Paris, La Découverte, 2018 ; Aliénor CADIOT, « Vichy et les Algériens : indigènes civils musulmans algériens en France métropolitaine (1939-1944) », Thèse, École des hautes études en sciences sociales, 2020 ; Herrick CHAPMAN et Laura L. FRADER, *Race in France: Interdisciplinary Perspectives on the Politics of Difference*, New York, Berghahn Books, 2004 ; Laurent DORNEL, *Indispensables et indésirables. Les travailleurs coloniaux de la Grande Guerre*, Paris, La Découverte, 2025 ; Hugo MULONNIERE, « Administrer le travail des "Nord-Africains" en métropole (1919-fin des années 1940) : contribution à une socio-histoire de l'État en contexte impérial », Thèse, Université Paris 10, 2023.

<sup>6</sup> En ce sens, l'histoire des mobilisations politiques des diasporas colonisées en métropole a été un jalon important posé dans les années 1980. Voir par exemple Philippe DEWITTE, « Les mouvements nègres en France, 1919-1939 : aux origines de la révolution culturelle nègre », Thèse, Université Paris 1, 1985 ; Patrice MORLAT, « Pouvoir et répression au Vietnam durant la période coloniale (1912-1940) », Thèse, Université Paris 7, 1986 ; Mireille FABRE-LE VAN HO, « Un milieu porteur de modernisation : travailleurs et tirailleurs vietnamiens en France pendant la Première Guerre mondiale », Thèse, École nationale des chartes, 1986 ; Olivier SAGNA, « Des pionniers méconnus de l'indépendance : Africains, Antillais et luttes anti-colonialistes dans la France de l'entre-deux-guerres (1919-1939) », Thèse, Université Paris 7, 1988 ; Benjamin STORA, « Histoire politique de l'immigration algérienne en France (1922-1962) », Thèse, Université Paris 12, 1991. Sur la métropole britannique, voir Hakim ADI et Marika SHERWOOD, *Pan-African History: Political Figures from Africa and the Diaspora Since 1787*, Londres, Routledge, 2003 ; Marc MATERA, *Black London: The Imperial Metropolis and Decolonization in the Twentieth Century*, Oakland, University of California Press, 2015 ; Minkah MAKALANI, *In the Cause of Freedom: Radical Black Internationalism from Harlem to London, 1917-1939*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2011 ; Theo WILLIAMS, *Making the Revolution Global: Black Radicalism and the British Socialist Movement Before Decolonisation*, Londres, Verso, 2022.

<sup>7</sup> Edward W. SAÏD, *Orientalism*, New York, Vintage Books, 1978.

consacrées à l'Empire britannique<sup>8</sup>, puis français<sup>9</sup>, ont souligné le rôle capital de la propagande – qu'elle fût d'État ou d'initiative privée – et de la censure comme clefs d'explication. Ici aussi, les travaux ont montré l'importance d'une étude critique des sources produites en métropole et pour des métropolitains, et dont l'impérialité est certaine : films et affiches, chansons et cartes postales, journaux et expositions sont ainsi des archives en elles-mêmes en plus d'avoir laissé d'autres archives au cours de leur production. En langue française, cette démarche et l'étude de ce matériel empirique ont été déclinées dans les années 2000<sup>10</sup>. Ici, l'une des limites méthodologiques soulignées par la critique était la quasi-impossibilité d'une prise en compte de la réception de la production culturelle impériale en métropole. Que signifiaient ces discours dans le for intérieur des masses qui y avaient accès ? Suscitaient-elles seulement l'adhésion acritique ou bien l'indifférence, voire le rejet ? Produisaient-elles un « sens commun »<sup>11</sup> impérial largement partagé au sein des populations des métropoles d'empire ?

### À REBOURS OU AU DÉTOUR ?

Les apports des *Postcolonial* et des *Cultural Studies* quant à l'impérialité en métropole sont indéniables. Ils ont remis en cause la fausse évidence de la séparation des espaces et des régimes de pouvoir, et ont cherché à inventer les ressources documentaires pour éclairer la question de l'impérialité des métropoles. Leurs limites sont aussi importantes et imposèrent, au tournant des années 2000, de chercher à explorer d'autres sources pour comprendre l'histoire de l'État impérial d'une façon non surplombante. La démarche intellectuelle permettant d'appréhender la complexité des enjeux et d'articuler la compréhension de l'impérialité comme système à un ancrage empirique fort consiste à examiner des « segments rigoureusement circonscrits » de l'impérialité<sup>12</sup>. Cette démarche a été déployée sur différents objets ancrés dans plusieurs territoires colonisés, notamment sur les productions de savoir par les colonisateurs, afin de vérifier les conclusions d'Edward Saïd à l'aune de corpus clairement définis et d'objets historiques aux contours explicités. Cela a impliqué d'analyser à nouveaux frais les archives des sociétés savantes, des institutions scolaires ou missionnaires, des

---

<sup>8</sup> John M. MACKENZIE, *Propaganda and Empire. The Manipulation of British Public Opinion, 1880-1960*, Manchester, Manchester University Press, 1984.

<sup>9</sup> Herman LEBOVICS, *True France: The Wars Over Cultural Identity, 1900-1945*, Ithaca, Cornell University Press, 1992.

<sup>10</sup> Nicolas BANCEL, Pascal BLANCHARD et Francis DELABARRE, *Images d'Empire : 1930-1960 trente ans de photographies officielles sur l'Afrique française*, Paris, La Documentation française, 1997 ; N. BANCEL, P. BLANCHARD et Gilles BOETSCH (éd.), *Zoos humains : XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, La Découverte, 2002 ; P. BLANCHARD et Sandrine LEMAIRE, *Culture impériale : les colonies au cœur de la République, 1931-1961*, Paris, Autrement, 2004.

<sup>11</sup> Ann Laura STOLER, *Along the Archival Grain: Epistemic Anxieties and Colonial Commonsense*, Princeton, Princeton University Press, 2009.

<sup>12</sup> Emmanuelle SIBEUD, « *Post-Colonial et Colonial Studies : enjeux et débats* », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 51-4bis, vol. 5, 2004, p. 87-95.

bureaucraties fiscales ou policières<sup>13</sup>. Les circulations de colonisateurs entre métropole et colonies, et les rapports entre colonisées et colonisés, d'une part, et colonisatrices et colonisateurs, de l'autre, ont été placés au cœur de ces études. Néanmoins, ces *Colonial Studies* ont peu pris pour objet la métropole impériale comme focale principale, se concentrant sur les interactions coloniales dans les territoires sous domination française, faisant ainsi évoluer les études aréales.

Assumant un recours massif à des archives produites par et pour l'État colonial, ces historiennes et historiens ont réengagé une réflexion sur l'impérialité de ces archives. Les *Postcolonial* puis les *Subaltern Studies*, impulsées par l'historien indien Ranajit Guha<sup>14</sup>, avaient exprimé une critique radicale de l'usage des archives coloniales. Le recours à ces dernières, façonnées par des catégories coloniales et apposant le filtre d'une gouvernementalité spécifique à toute réalité décrite, pour faire l'histoire des colonisés était jugé illusoire. Ranajit Guha a ainsi montré que les archives coloniales tendent à objectiver, voire à réifier, les colonisées et colonisés, notamment, parmi elles et eux, les subalternes. Pour retrouver leur capacité d'agir, il faut dès lors lire les archives coloniales à « contre-courant » (*Against the Grain*) pour ne pas être entraîné par le flot du vocabulaire colonial<sup>15</sup>.

Si la démarche a été féconde, elle confine pourtant à l'aporie : pour mettre en lumière l'agentivité des colonisées et colonisés, il conviendrait de rompre l'illusion d'une domination pourtant immanente aux documents qui les évoquent. Pour montrer que les colonisées et colonisés sont sujets, il faudrait passer outre le fait que certains des objets matériels permettant de saisir leur agentivité sont ceux-là même par lesquels les pouvoirs coloniaux les objectivaient. Une autre possibilité méthodologique, miroir inverse de celle de Ranajit Guha, est de prendre l'archive non pas à contre-courant, mais « dans le sens du courant »<sup>16</sup>. Par cette expression, l'historienne et anthropologue étasunienne Ann Laura Stoler propose une sorte d'ethnographie historique, consistant à se plonger dans des dizaines de mètres linéaires d'archives coloniales afin de parvenir à comprendre, au détour des documents qui font la routine des fonctionnaires coloniaux, le sens commun qui préside à leur activité quotidienne. Inspirée par l'*Archival Turn*, la chercheuse est particulièrement attentive à la matérialité des documents qu'elle étudie et interprète ratures, annotations marginales et autres traces fortuites comme les preuves des hésitations d'agents certains de leur légitimité, mais peu sûrs de la meilleure façon de gouverner. L'opposition tient aussi au type d'objectifs que se donnent ces deux approches : la première souhaite découvrir la voix des colonisées et colonisés dans les documents impériaux là où la

<sup>13</sup> Par exemple, Pascale BARTHÉLÉMY, *Africaines et diplômées à l'époque coloniale, 1918-1957*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010 ; E. SIBEUD, *Une science impériale pour l'Afrique ? La construction des savoirs africanistes en France, 1878-1930*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2002 ; Pierre SINGARAVÉLOU, *Professer l'Empire. Les « sciences coloniales » en France sous la Troisième République*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011.

<sup>14</sup> Ranajit GUHA (éd.), *Subaltern Studies*, Oxford, Oxford University Press, 1982.

<sup>15</sup> R. GUHA, *Elementary Aspects of Peasant Insurgency in Colonial India*, Delhi, Oxford University Press, 1983.

<sup>16</sup> A. L. STOLER, *Along the Archival Grain*, op. cit. Les traductions de « against the grain » et « along the grain » en français laissent moins paraître la matérialité de l'image qu'en langue originale où il est littéralement question de la matérialité, de la texture (du « grain ») de l'archive.

seconde entend disséquer les colonisatrices et les colonisateurs pour expliquer leur façon de voir le monde.

## ARCHIVISTIQUE ET MATÉRIEL EMPIRIQUE POUR UNE HISTOIRE DE LA MÉTROPOLE IMPÉRIALE

Par-delà ces enjeux de traitement des sources, ces dernières années ont vu se multiplier des travaux d'histoire des archives et de l'archivistique coloniales afin de comprendre les conditions de production et de circulation de ces archives, puis de leur constitution en tant que fonds, faisant du matériel des historiennes et historiens un objet historique<sup>17</sup>. Ces études reposent implicitement les questions politiques de l'association entre souveraineté, donc indépendance, et propriété des archives, en les ancrant dans des études précises. Thierry Guillopé a par exemple mis en lumière la richesse potentielle de l'exploitation des archives municipales en Algérie<sup>18</sup>. Fabienne Chamelot a proposé une approche comparée des archives de l'Indochine, de l'Afrique occidentale et de la métropole<sup>19</sup>. Et Charly Jollivet a retracé l'histoire des archives coloniales à Madagascar et aux Comores<sup>20</sup>. Concernant la métropole, un travail similaire a été initié<sup>21</sup>, qui cherche à montrer les noeuds de circulations impériales observés dans les archives coloniales françaises<sup>22</sup>. Néanmoins, les outils de connaissance des archives coloniales font encore défaut, à l'échelle impériale comme à celle de la métropole. L'impérialité s'ancrait ainsi dans des institutions publiques différentes (ministères des Colonies, des Affaires étrangères, de la Guerre, de l'Intérieur, entre autres), ainsi que dans des institutions privées (missions religieuses, entreprises capitalistes, compagnies de navigation<sup>23</sup>), des archives familiales (de migrantes et de migrants impériaux, de fonctionnaires coloniaux, de combattantes et combattants des indépendances dans les métropoles, par exemple<sup>24</sup>), des

---

<sup>17</sup> Olivier PONCET, « Archives et histoire : dépasser les tournants », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 74, n° 3, 2019, p. 711-743.

<sup>18</sup> Thierry GUILLOPÉ, « L'échelon manquant ? Les archives municipales en Algérie. Histoire de fonds et possibilités historiographiques », *L'Année du Maghreb*, n° 32, 2024 [En ligne : <http://journals.openedition.org/anneemaghreb/14023> ; consulté le 29/10/2025].

<sup>19</sup> Fabienne CHAMELOT, « The Politics of French Colonial Archives: Mainland France, French West Africa and the Indochinese Union, 1894-1960 », Thèse, Université de Portsmouth, 2022.

<sup>20</sup> Charly JOLLIVET, « Archives, archivistique et logiques d'usage dans les territoires issus de la colonie de Madagascar de 1946 à nos jours », Thèse, Université d'Angers, 2016.

<sup>21</sup> Jean-Pierre BAT, « Le Centre des archives d'Outre-mer (Caom) n'est plus, vive les Archives nationales d'Outre-mer (Anom) ! », et Ousmane MBAYE, « Le Caom : un centre d'archives partagées ? », *Afrique & histoire*, 2009, n° 7, *Afrique & histoire*, p. 291-299 ; Benoît Van REETH et Isabelle DION (éd.), *Histoires d'outre-mer : les Archives nationales d'Outre-mer ont 50 ans*, Paris, Somogy, 2017.

<sup>22</sup> Élise ABASSADE *et al.*, « (Dé)construire les “archives coloniales” : enjeux, pratiques et débats contemporains », *French Colonial History*, vol. 21, n° 1, 2023, p. 201-214.

<sup>23</sup> Stéphanie SOUBRIER, « Quand l'empire prend le large : les boys à bord des paquebots des Messageries Maritimes (1851-années 1930) », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, 2024, vol. 68, n° 1, p. 89-106.

<sup>24</sup> Voir par exemple O SAGNA, « Des pionniers méconnus de l'indépendance... », *op. cit.* ; Neil MACMASTER et Jim HOUSE, « La Fédération de France du FLN et l'organisation du 17 octobre 1961 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 83, n° 3, 2004, p. 145-160.

productions médiatiques<sup>25</sup>, entre autres. Penser des instruments capables de mettre en relation des documents aussi hétérogènes et liés par une impérialité qui relève de la catégorie d'analyse historique plus que des conditions de production est une gageure.

Si les débats sur les archives coloniales oscillent donc entre un « rebours » de l'archive, pour entendre la voix des colonisés, la découverte au « détour » d'une étude au long cours du for intérieur des colonisateurs et leur essentielle objectivation historique, étudier l'impérialité de la métropole recèle aussi plusieurs écueils méthodologiques. Ces derniers balancent entre une histoire strictement centrée sur les champs politiques ou intellectuels, d'une part<sup>26</sup>, et une histoire culturelle sans prise avec la réception, d'autre part<sup>27</sup>. L'une des façons permettant de distancier ces écueils est d'étudier l'impérialité en France au prisme de l'histoire sociale de l'immigration coloniale.

L'immigration coloniale a ceci de particulier dans l'histoire de l'immigration qu'elle comporte des guichets d'entrée et de sortie des territoires colonisés et de la métropole impériale, qui permettent ainsi une analyse inspirée de l'histoire connectée liant dans une même analyse des temporalités et des points de vue différemment situés<sup>28</sup>. Les mobilités en provenance ou à destination des territoires sous domination européenne ou de la métropole, dans un sens comme dans l'autre, laissent non seulement des traces des voyageurs mais aussi des dispositifs de contrôle des mobilités qui les permettent ou les entravent. Les autorisations de sortie et d'entrée du territoire impérial se mettent en place à tâtons, témoignant autant de l'ampleur et de l'obsession du contrôle des colonisatrices et des colonisateurs que des difficultés et hésitations pratiques qui sont les leurs, sans parler de l'ampleur du contournement ou de l'affrontement administratif déployés par des colonisées et colonisés<sup>29</sup>. L'étude de l'immigration coloniale impose d'observer les archives laissées par le fait migratoire qui sont, pour leur versant administratif, autant d'actes migratoires eux-mêmes. Pour le cas français, des milliers d'autorisations d'entrée et de sortie, de délivrances de titres d'identité ou d'états numériques d'embarquements se trouvent ainsi à Aix-en-Provence aux Archives nationales d'Outre-mer, dans le fonds dit Slotfom (Service de liaison avec les originaires des territoires français d'Outre-mer). Mis en place pour répondre au désir de maîtrise absolue des colonisées et colonisés autant que de contrôle du territoire national, ces diverses autorisations sont créées de façon progressive au cours de l'entre-deux-guerres, malgré l'éclatement juridique de l'empire.

<sup>25</sup> Au sujet de ce dernier exemple, voir Flora LOSCH, « Les fonds africains de l'Institut national de l'audiovisuel français, entre angoisse épistémologique et potentiel historiographique », *French Colonial History*, vol. 21, n° 1, 2023, p. 215-246.

<sup>26</sup> Michael GOEBEL, *Anti-Imperial Metropolis: Interwar Paris and the Seeds of Third World Nationalism*, New York, Cambridge University Press, 2015.

<sup>27</sup> N. BANCEL, P. BLANCHARD et F. DELABARRE, *Images d'Empire...*, op. cit.

<sup>28</sup> Romain BERTRAND, « Histoire globale, histoires connectées : un “tournant historiographique” ? » dans Alain CAILLÉ et Stéphan DUFOIX (éd.), *Le « tournant global » des sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2013, p. 44-66. Notons que cette spécificité n'est pas une exclusivité. Pensons par exemple aux « hotspots » mis en place par l'Union européenne en 2015.

<sup>29</sup> Pour un exemple concret d'une analyse déployant ce cadre, voir Emmanuel BLANCHARD, *Des colonisés ingouvernables. Adresses d'Algériens aux autorités françaises*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2024.

L'établissement d'une carte d'identité de protégés pour Indochinois en 1930 et son extension aux Marocains en 1934<sup>30</sup>, l'invention d'un titre d'identité pour colonisées et colonisés en métropole en 1939<sup>31</sup>, puis d'une carte d'identité de l'Union française en 1946, entre autres pièces d'identification, ont laissé de nombreux documents, à ce jour inexploités, de sollicitation, de traitement des demandes, de production ou de transformation des papiers d'identité et de circulation des colonisées et colonisés en France. À partir de novembre 1939, tous les colonisés à l'exception des Algériens doivent demander à leur préfecture ou, à Paris et à Marseille, au bureau du Service de contrôle et d'assistance des indigènes (CAI, pour Contrôle et Assistance des Indigènes, futur Slotfom), un titre d'identité spécial leur permettant de circuler en métropole. Les préfectures font remonter les demandes aux bureaux de CAI, donnant lieu à deux registres des demandes et de délivrance des titres qui compilent des informations socio-biographiques (dans la sous-série 6). Numérotées, les demandes correspondent à des titres délivrés qui peuvent se retrouver dans des dossiers individuels de surveillance (dans la sous-série 15). Non inventoriés, des milliers de talons de demandes de titres correspondent aux renseignements que l'administration produit au cours de ce processus :

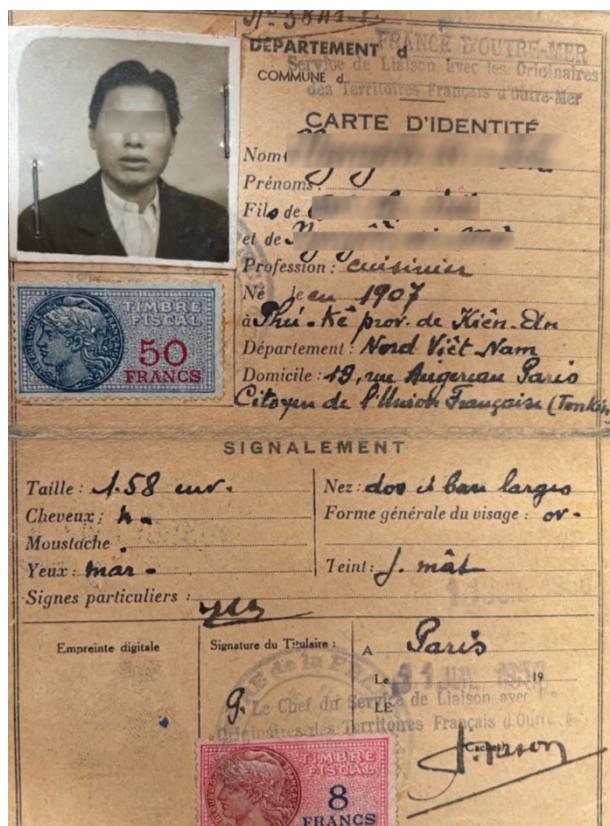
---

<sup>30</sup> V. BOLLENOT, « “Rapatrier” les colonisés : l'invention d'un outil du maintien de l'ordre colonial en France pendant l'entre-deux-guerres », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 162, 2025, p. 49-69.

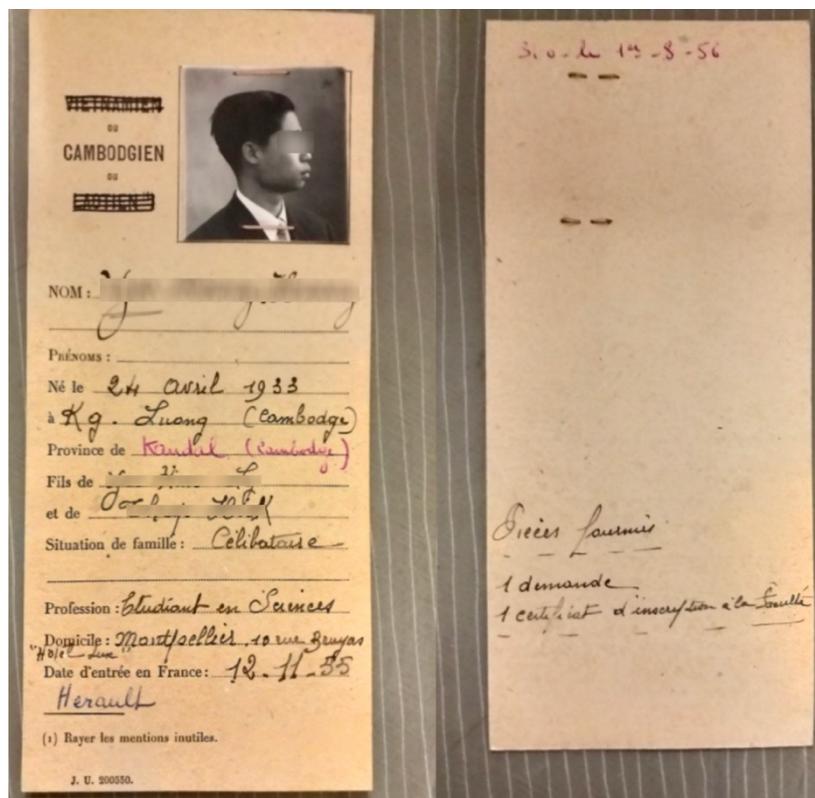
<sup>31</sup> ID., « *Signalé comme suspect* ». *La surveillance coloniale en France, 1915-1945*, Paris, CNRS éditions, 2025, p. 309.

ENREGISTREMENT DE LA CORRESPONDANCE AU DÉPART					
NUMÉROS D'ORDRE DU BUREAU.	DATES DES DÉPÉCHES.	DESTINATAIRES.	ANALYSE.	NOMBRE DE PIÈCES JOINTES.	DATE DES RÉPONSES.
1556	9 JUIL 1948	Li - Van - Lan 21 rue des Plantes à Paris (14 <sup>e</sup> ) 8 Rue Rappinot Paris (11 <sup>e</sup> )	né en 1920, à Thanh - Hoa, Canton de Thanh - Hoa, province de Ninh Binh (Bachchinchin) Indochine Française. Coiffeur	1	suivi <del>1948</del> délivré le 22 Mai 1948
1557	10 JUIL 1948	Nguyen - Huu - Khanh Automobile 12 Rue de l'Amiral Roussin à Paris (15 <sup>e</sup> )	né le 22 Février 1919 à Thanh - Hoa (ville), Canton du dit, province de Thanh - Hoa (Cuman) Indochine Française apprenant plusieurs	1	
1558	inf	Bangoura Hassimou Baptiste 10, rue le Belvédère à Paris (2 <sup>e</sup> )	né en 1926 à Conakry, Canton du dit, Cercle de Conakry (Guinée) Afrique Occidentale Française Draquer.	1	
1559	inf	Bui - Quang - Tan Georges 22 rue de la Chaize à Paris (7 <sup>e</sup> )	né le 13 Décembre 1911 à Lorson (ville) Cochinchine Indochine Française étudiant	1	
1560	11 JUIL 1948	Couré, Onsou, 15 Rue de la Ville Neuve à Paris (2 <sup>e</sup> )	né le 13 Octobre 1920 à Conakry, Canton du dit, Cercle de Conakry, Guinée - Afrique Occidentale Française. Maréchal.	1	
1561	inf	Diallo Obasse, 8 rue Baudin, à Paris (10 <sup>e</sup> )	né le 29 Février 1922 à Siguiri, Cercle de Siguiri Guinée - Afrique Occidentale Française. Maréchal.	1	
1562	inf	M. Le, Thi - Kho Thérèse Marie 11, rue de la Chaize à Paris (7 <sup>e</sup> )	né le 12 Février 1922 à Thanh - Hoa, province de Soc Trang - Cochinchine - Indochine Française. Étudiant.	1	
1563	18 JUIL 1948	Nguyen - Huong 33 Rue Dauphine à Paris (6 <sup>e</sup> )	né le 22 Août 1919 au village de Vinh - Khanh, Canton de Vinh - Khanh à, province de Béthê, Cochinchine Indochine Française. Chauffeur	1	DUPPLICATA. Délivré le 27 Juin 1946 4 Rue des Caulettes, Paris (6 <sup>e</sup> )
1564	inf	Nguyen - Van - Lan 35 Rue Dauphine à Paris (6 <sup>e</sup> )	né en 1918 à Dong - Kien, Canton de Lüong - Drei, Phu de Binh - Khanh, province de Binh - Khanh (Cuman) Indochine Française. Chauffeur	1	
1565	inf	Vo - Doan - Tia 8 Rue Léonard à Paris (8 <sup>e</sup> )	né le 1 <sup>er</sup> Juin 1902 à Hie, quartier Dong - Da (province de Thanh - Thuy (Cuman)) Indochine Française. Industriel	1	
1566	inf	Ho - Van - Guy 13 Rue Clignancourt à Paris (18 <sup>e</sup> )	né en 1904 à Gak, Cercle de Tabu, Côte d'Ivoire Afrique Occidentale Française Chauffeur	1	
1567	inf	Nguyen - Van - Vinh 18 Rue de la Source à Paris (16 <sup>e</sup> )	né le 2 Octobre 1912 à Ngoc Lé, Canton du dit, Phu de Binh - Khanh, province de Hanoi (Tonkin) Indochine Française	1	
1568	inf	Tran - Van - Du 53 Boulevard Marmont à Paris (5 <sup>e</sup> )	né le 12 Janvier 1916 à Vinh - Khanh, Canton de Binh - Khanh, Phu de, Rue - Tho, province de Hanh - Khanh (Cuman) Indochine Française. Bacteriologue	1	

Registre de titre d'identité de colonisés délivrés en France à Paris en 1946, ANOM, VI Slotfom/17.  
La mention du lieu de naissance peut permettre aux administrateurs de supposer le statut des individus.



Titre d'identité colonial distribué à Paris, extérieur et intérieur.  
On remarque en particulier un « signalement » spécifique à ce type de documentation ainsi que la mention du statut juridique (« Citoyen de l'Union Française »).



Talon de renseignement, recto et verso (document non inventorié).  
La demande d'un titre d'identité est utilisée par les pouvoirs publics  
comme levier de recensement et de renseignement.

Par ces documents, un changement de statut social et politique s'opère, matérialisant la distinction progressive entre légalité et clandestinité, entre transit et séjour<sup>32</sup>. Par ces documents, la mobilité devient migration et la relation à une administration s'actualise, imposant une histoire relationnelle de la domination coloniale<sup>33</sup>. En l'occurrence, l'examen attentif des ratures et de la continuité matérielle du document, par-delà les changements de régimes, d'administrations et de statuts, montre les incertitudes politiques concernant citoyenneté et nationalité coloniale – et donc conditions de circulation. Les mêmes documents matériels sont raturés et réutilisés lors des changements institutionnels rapides, ou servent de preuve à l'établissement d'autres documents de circulation. La comparaison avec les documents délivrés aux citoyens de plein droit et aux étrangers montre la constance d'un procédé de racialisation par le truchement d'un « signalement », qui ne figure pas sur les cartes d'identité

<sup>32</sup> Céline REGNARD, *En transit. Les Syriens à Beyrouth, Marseille, Le Havre, New York*, Paris, Anamosa, 2022.

<sup>33</sup> Ces documents ont ainsi une dimension performative. Pour une comparaison, voir le prologue de Claire ZALC, *Dénaturalisés. Les retraits de nationalité sous Vichy*, Paris, Seuil, 2016, qui propose une étude détaillée du dossier de (dé)naturalisation de la famille de Georges Perec.

des métropolitains. Le recensement méthodique de ces évolutions normatives et l'appréhension de leur appropriation à partir de la prosopographie reste à faire<sup>34</sup>.

Par l'articulation de l'histoire de l'impérialité de la métropole et de celle de l'immigration, on peut aussi comprendre davantage les caractéristiques de l'impérialité. L'imbrication d'enjeux juridiques spécifiquement complexes et d'une racialisation systémique distingue ainsi la documentation laissée par les immigrés impérialisés. Sur un long terme, l'étude détaillée de l'histoire de cette immigration permet donc d'appréhender les constantes et les évolutions de l'impérialité en France.

On le voit, plus qu'un problème de méthode, l'analyse de l'impérialité en général, et en métropole en particulier, pose de lourds enjeux analytiques. Catégorie d'analyse reconstituée en raffinant un sens commun impérial situé dans l'histoire, l'impérialité peut être objectivée en consultant des documents qui peuvent être considérés, non seulement, comme produits de l'impérialité, mais aussi, comme les outils de sa perpétuation. Des outils (bases de données, recensements d'inventaires) restent à être inventés pour permettre davantage de dialogue, et dégager de nouveaux leviers de compréhension. En dernière instance, c'est toujours l'objectif des chercheuses et chercheurs qui préside aux choix méthodologiques. La mobilisation de documents produits en situation coloniale exige ainsi une constante défiance, pour éviter un stato-centrisme conduisant inévitablement à une analyse « par le haut » de la domination et pour éviter une réification de la domination reproduisant la façon dont les agents de l'État impérial envisageaient eux-mêmes leur pouvoir. Nombre d'archives paraissent froides et routinières : c'est que la violence raciale caractéristique de l'impérialité y est à la fois normalisée et euphémisée, et la capacité d'agir des dominées et des dominés bien souvent ignorée. Au crible de la critique donc, la normalité du sens commun des agents de la colonisation autant que l'agentivité – mais aussi d'autres attitudes – des colonisées et des colonisés peuvent être saisis à travers des archives marquées du sceau de l'impérialité, qui sont parfois les principales sources disponibles. S'en priver, ce serait renoncer à comprendre certains aspects essentiels du système impérial autant qu'à de possibles moyens de retrouver des voix, souvent distordues et toujours incomplètes, dominées.

---

<sup>34</sup> Voir le travail mené au sein de l'ANR Métrocolmo (La fabrication de la « citoyenneté sociale » entre colonie, métropole et mondialisation : le cas des travailleurs marocains [années 1910-nos jours]).



## Penser la pacification entre guerre et apaisement : un état des lieux historiographique

Patrick DRAMÉ  
Université de Sherbrooke  
patrick.drame@usherbrooke.ca

Dans un important rapport de synthèse qu'il rédige en 1930, depuis le poste de Bouar dans la circonscription de la Haute-Sangha (colonie du Moyen-Congo), au lendemain de la campagne de « pacification » qu'il a conduite à la tête des troupes coloniales contre les populations Baya insurgées, le lieutenant-colonel Boutin relève :

« Dans la guerre coloniale, l'action militaire est inséparable de l'action politique [...]. Il faut que l'adversaire soit pénétré de l'idée qu'il est impossible de nous résister, que toute lutte est folie [...]. Il ne faut donc pas enregistrer un échec ou même des demi-succès [...]. Il faut convaincre l'ennemi de l'inutilité de ses efforts »<sup>1</sup>.

Ce constat d'un officier, confronté à l'une des plus importantes insurrections anticoloniales de l'Afrique colonisée, met en exergue l'association de l'usage de la force, de la violence (action militaire) et des méthodes dites « douces » (action politique). Si la première action se justifie par la volonté de conquérir et de maintenir l'ordre colonial<sup>2</sup>, la seconde participe de l'idée d'apaiser et de se concilier les populations à travers des mesures politiques, de complexes machinations politiques, qui participeraient non seulement à atténuer les effets de la violence conquérante, mais aussi à la « mise en valeur » ou du moins à l'exploitation économique du territoire conquis et occupé.

---

<sup>1</sup> CHETOM, 15 H 54, Dossier 2, Lieutenant-Colonel Boutin, « Aperçu des opérations militaires en pays Bayas », p. 1-34, août 1930.

<sup>2</sup> Jean-Pierre BAT et Nicolas COURTIN, *Le maintien de l'ordre colonial. Afrique et Madagascar, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012.

L'extrait du rapport du lieutenant-colonel Boutin fait également référence aux actes de résistance des colonisés aux dynamiques de pacification et de maintien de l'ordre colonial<sup>3</sup>. Ce paradigme des résistances, qui permet pourtant de souligner la capacité de penser et d'agir des « indigènes », est encore minorée dans l'historiographie contemporaine tant le concept de pacification, aussi compris au travers des termes de « guerre contre-insurrectionnelle » ou de « guerre contre-révolutionnaire », selon les contextes, est encore tributaire de la charge politique et idéologique qui a sous-tendu sa théorisation et sa pratique par des thuriféraires, « bâtisseurs d'empire » ou proconsuls impériaux tels que Bugeaud, Galliéni, Pennequin, Lyautey, Faidherbe ou Archinard<sup>4</sup>. Dans le même temps, elle fait fi de toute forme d'agentivité des colonisés qui, dans plusieurs cas, ont fait preuve d'ingéniosité ainsi que de sens politique et stratégique afin de contrecarrer la dynamique pacificatrice des États coloniaux.

Effectuer un état de la question sur les productions scientifiques dédiées à la « pacification » nécessite également de prendre en compte le présentisme du premier quart du XXI<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>. Le contexte international est en effet marqué par les interventions militaires occidentales, et plus particulièrement celles des États-Unis en Irak (2003-2011)<sup>6</sup> et en Afghanistan (2001-2021)<sup>7</sup> ainsi que, dans une moindre mesure, celles de la France et de ses alliés au Sahel et dans le Sahara (2014-2022). Les défis politiques tout comme les impasses militaires et stratégiques que posent ces guerres déclenchées au nom de la lutte contre le djihadisme et le terrorisme islamiste sont les catalyseurs d'un réel regain d'intérêt historiographique pour la pacification et la guerre contre-insurrectionnelle. Les guerres asymétriques<sup>8</sup>, menées en Irak, en Afghanistan et dans la région sahéro-saharienne, trouvent en effet leur résonance avec celles entreprises par les puissances coloniales européennes qui, environ un siècle durant, ont conquis et occupé l'Asie et l'Afrique<sup>9</sup>.

Dans le cadre de cette étude visant à cartographier et à évaluer la production scientifique consacrée à la pacification et à la guerre contre-insurrectionnelle dans l'Empire colonial français d'Afrique et subsidiairement d'Asie, une revue documentaire approfondie a été menée. Celle-ci s'est appuyée sur la combinaison des informations issues de plusieurs bases de

<sup>3</sup> Romain TIQUET, « Maintien de l'ordre colonial et administration du quotidien en Afrique », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 140, n°4, 2018, p. 3-13.

<sup>4</sup> Jacques FRÉMEAUX, « L'armée coloniale et la République (1830-1962) », in Olivier FORCADE, Éric DUHAMEL et Philippe VIAL (éd.), *Militaires en République, 1870-1962*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 1999, p. 101-109.

<sup>5</sup> François HARTOG, *Régimes d'historicité. Présentisme et expérience du temps*, Paris, Le Seuil, 2003.

<sup>6</sup> Irène COSTANTINI et Dylan O'DRISCOLL, « 2003-2023: A Twenty-Year Reflection of the Iraqi Invasion, Occupation and Resulting Interventions », *International Peacekeeping*, vol. 30, n°5, p. 549-561.

<sup>7</sup> Gérard CAHIN, « Afghanistan : vingt ans après », *Annuaire Français de Droit International*, 2021, vol. 67, p. 175-209.

<sup>8</sup> La guerre asymétrique désigne un type de conflit opposant des forces militaires structurellement inégales, généralement entre un État disposant d'une armée régulière et des groupes non étatiques aux capacités matérielles limitées. Dans ce contexte, les acteurs les plus faibles mobilisent des stratégies non conventionnelles visant à compenser leur infériorité tactique et technologique, en exploitant les vulnérabilités de l'adversaire étatique. Sur la définition de l'asymétrie, voir Chloé Mariën-Casey METZ, « La guerre asymétrique et l'avenir de l'Occident », *Politique étrangère*, 68<sup>e</sup> année, n°1, 2003, p. 25-40.

<sup>9</sup> Sur la guerre asymétrique, voir aussi les travaux d'Ivan ARREGUIN-TOFT, « How the Weak Win Wars: A Theory of Asymmetric Conflict », *International Security*, vol. 26, n° 1, 2001, p. 93-128.

données scientifiques reconnues (Google Scholar, Scopus, Cairn, JSTOR, Worldcat, EBSCO), de catalogues de bibliothèques universitaires et de moteurs de recherche spécialisés. Les mots-clés retenus – dont « pacification », « guerre coloniale », « résistance anticoloniale » et « Galula » – ont été sélectionnés en fonction de leur pertinence conceptuelle et utilisés avec des opérateurs booléens afin d'optimiser la précision des résultats. Selon les résultats, un espace chronologique d'une vingtaine d'années (2000-2025) a été établi. Celui-ci permet, d'une part, de regrouper les productions scientifiques autour de trois grands champs thématiques structurants et, d'autre part, de faciliter la recherche de comptes rendus d'ouvrages et parfois d'articles au travers desquels il est possible de saisir leur réception et les débats qu'ils ont suscités parmi les spécialistes.

L'état des lieux de la production scientifique de ces vingt-cinq dernières années sur la pacification se décline en trois grands champs thématiques majeurs, autour desquels s'articule d'ailleurs le présent article. Il s'agit en effet d'examiner, dans un premier temps, comment les auteurs discutent de l'histoire, du sens et des outils de la pacification. Alors que les auteurs, influencés par le courant postcolonial, n'accordent pas à la pacification l'usage strict de la violence, d'autres chercheurs lui ont donné un sens polymorphe qui rend mieux compte de la complexité du vocabulaire. Il est toutefois étonnant que la plupart des chercheurs ne posent pas un regard critique sur le second sens donné à ce concept, qui plonge pourtant ses racines dans l'idéologie coloniale et dont le but ultime est d'assurer la domination impériale et la mise en œuvre de la « mission civilisatrice ».

La production scientifique doit impérativement tenir compte de la réédition en 2008 et en 2016 des réflexions théoriques du lieutenant-colonel David Galula, publiées initialement aux États-Unis au début de la guerre du Vietnam, et de celle de Hafid Keramane en 2013 qui proposait un saisissant réquisitoire contre la pacification durant la guerre d'Algérie. Il importe donc de voir, dans un second temps, en quoi ces rééditions s'inscrivent dans la foulée d'une quête de doctrines d'intervention de l'armée américaine confrontée à des impasses stratégiques en Afghanistan et en Irak, et des commémorations du cinquantenaire des indépendances africaines. Enfin, notre étude évaluera cette nouvelle tendance de l'historiographie qui s'attache à revisiter, dans des perspectives tantôt hagiographiques, tantôt critiques, les idées et l'action pacificatrice de certains officiers coloniaux français tels que Bugeaud, Archinard et Faidherbe. Enfin, nous examinerons certaines études, très minoritaires du reste, qui cherchent à mettre en lumière un aspect peu éclairé par l'historiographie consistant à analyser les stratégies mobilisées par les colonisés afin de résister et de contrecarrer les politiques pacificatrices des États coloniaux.

## HISTORIQUE, SENS ET OUTILS DE LA PACIFICATION

Le concept de « pacification » a fait l'objet d'importants efforts de définition et d'historicisation. Son sens et sa signification ainsi que son historique ont été rediscutés et redéfinis à nouveaux frais. Les premières études des années 2000, qui s'inscrivent dans le courant des études postcoloniales, se sont attachées à évaluer exclusivement le rôle central de la

violence dans la conquête et le maintien de l'ordre colonial. Dans une étude, récemment rééditée, le politologue et historien Achille Mbembe discute de la période postérieure à l'ère coloniale et montre la « rémanence d'un imaginaire colonial » dans le régime de la postcolonie en Afrique. Dans son chapitre premier, il souligne que la souveraineté coloniale, comprise à travers le concept de commandement, est elle-même régie par l'agencement de trois formes de violence. La « violence fondatrice » consiste en un droit de conquête ; la « violence de légitimation » fournit les outils discursifs pour justifier la colonisation et sa « mission universalisante » ; la « violence de ratification », enfin, se répète et se cristallise<sup>10</sup>. En somme, tous ceux qui s'opposent et ne reconnaissent pas cette souveraineté sont jugés « hors la loi », « sauvages », et demandent à être « apprivoisés ». Si la réflexion de Mbembe est pertinente afin de saisir la centralité de la violence, elle névoque pas « l'action politique », qui est une dimension pourtant consubstantielle au maintien de l'ordre et à la pacification.

Dans la foulée des controverses autour de la loi mémorielle du 23 février 2005 en France<sup>11</sup>, le politologue Olivier Le Cour Grandmaison, dans *Coloniser. Exterminer : sur la guerre et l'État colonial*, aborde l'usage de méthodes brutales et singulières des militaires dans la conquête et le maintien de l'ordre dans l'Algérie coloniale. La mise en dépendance de l'ancienne Régence effectuée à coups de destruction, d'enfumades, de massacres et de déportation est un lieu d'incubation de concepts et de « techniques répressives » étendus dans d'autres territoires de l'Empire colonial. La réflexion de Le Cour Grandmaison a cependant suscité des réserves. Le duo d'historiens Meynier et Vidal-Naquet considère son étude comme « une anthologie des horreurs coloniales ». Selon eux, bien qu'il existe des spécificités coloniales, il ne saurait être question de faire des colonies des « matrices », voire des « laboratoires » à partir desquels se sont élaborées les violences répressives caractéristiques des guerres totales<sup>12</sup>.

Pour sa part, l'historienne Emmanuelle Saada signale les limites méthodologiques de la démonstration de Le Cour Grandmaison. En effet, elle remet en cause la légitimité d'une approche qui consiste à juxtaposer des textes et des discours provenant de commentateurs et de praticiens de la colonisation<sup>13</sup>. Pour Saada, l'usage hétéroclite de citations produit des « effets rhétoriques » qui, en définitive, expriment « un mépris total à l'égard des indigènes algériens ou justifiant l'usage de la violence ». Saada souligne enfin que la domination coloniale ne saurait être réduite au seul usage de la violence<sup>14</sup>. À travers cette importante critique, l'historienne

<sup>10</sup> Achille MBEMBE, *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, La Découverte, 2020 [2000], p. 78-80.

<sup>11</sup> Cette actualité de l'histoire coloniale en français est bien abordée par l'ouvrage de Pascal BLANCHARD, Nicolas BANCEL et Sandrine LEMAIRE, *La fracture coloniale : la société française au prisme de l'héritage colonial*, Paris, La Découverte, 2005.

<sup>12</sup> Gilbert MEYNIER et Pierre VIDAL-NAQUET, « Controverse : Coloniser Exterminer : de vérités bonnes à dire à l'art de la simplification idéologique », *Esprit*, n° 320, 2005, p. 162-177.

<sup>13</sup> Emmanuelle SAADA, « Coloniser. Exterminer : Sur la Guerre et l'État Colonial », *Critique Internationale*, vol. 32, n° 3, 2006, p. 211-216.

<sup>14</sup> Dans son article de 2013, Le Cour Grandmaison semble indiquer que la logique d'extermination des musulmans algériens tend à s'atténuer durant l'extrême fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Voir Olivier LE COUR GRANDMAISON, « De l'«extermination» à la «mise en valeur» des colonies : le triomphe de l'exception française (1885-1931) », in Amaury

déconstruit, sans pour autant l'aborder de manière explicite et analytique, l'approche très restrictive du concept de « pacification » réduite à la seule violence. Cette approche critique est très bien représentée par les politologues Achille Mbembe et Olivier Le Cour Grandmaison<sup>15</sup>. Le duo déjà évoqué, Meynier–Vidal-Naquet, ne souligne pas, lui non plus, les limites de la définition du concept. Il est important de préciser que son utilisation n'est pas spécifique à la colonisation du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup>. Il est d'usage ancien et est le fait d'officiers et d'administrateurs coloniaux en charge du gouvernement et du contrôle des individus et des ressources.

Plusieurs études récentes se sont ainsi attachées non seulement à en retracer l'historicité, mais aussi à en discuter la complexité. En 2013, l'historienne Samia El Mechat dirige un imposant ouvrage formé de vingt-deux contributions qui traitent de la relation entre pacification et administration en situation coloniale et de l'actualité de cette dernière dans des contextes contemporains (Irak/Afghanistan), et qui la revisitent remarquablement<sup>17</sup>. L'introduction générale du livre identifie deux sens au terme de pacification. Il désigne d'abord une action militaire ou « de police » visant à rétablir l'ordre par le truchement de la contrainte, voire de la violence, afin d'inspirer la terreur aux dominés<sup>18</sup>. Il renvoie également à une action politique dont l'objectif est l'apaisement, la conciliation et la paix avec les dominés. Autrement dit, l'action politique vise, selon El Mechat, « à ramener l'ordre, [...] là où l'adversaire a apporté la terreur et le désordre ». Elle précise : « [p]our Galliéni, Lyautey ou Angoulvant, la pacification est ainsi pensée comme un phénomène multidirectionnel irréductible au seul aspect militaire même si celui-ci prime sur tout »<sup>19</sup>.

Contrairement aux polémiques suscitées par l'étude de Le Cour Grandmaison, *Coloniser, pacifier, administrer* est plutôt bien reçu par les spécialistes. Dans son compte rendu de lecture, Marc Michel souligne la pertinence et l'apport d'une étude qui a su s'éloigner d'un « discours idéologique » pour proposer une réflexion approfondie, axée sur un large éventail d'études de cas originales. M. Michel relève d'ailleurs avec pertinence que El Mechat participe à l'élargissement du concept lorsqu'elle considère que les politiques coloniales en matière d'éducation et de santé sont conçues afin d'édifier « une double autorité militaire et politique s'appuyant sur une délégation de responsabilités aux élites locales ». Or, ce projet de « double autorité » procède davantage de la chimère si l'on considère que la pacification n'a été que « la variable d'ajustement de la domination »<sup>20</sup>. Cette dernière remarque est pertinente quand on

---

LORIN et Christelle TARAUD, *Nouvelle histoire des colonisations européennes (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Presses universitaires de France, 2013, p. 159-160.

<sup>15</sup> L'étude de la violence coloniale dans une perspective mondiale a également fait l'objet de la publication du livre de Dierk Walter, qui s'inscrit aussi dans la perspective du courant postcolonial. Voir Dierk WALTER, *Colonial Violence: European Empires and the Use of Force*, New York, Oxford University Press, 2017.

<sup>16</sup> E. SAADA, « Coloniser. Exterminer », art. cit., p. 212-213.

<sup>17</sup> Samia EL MECHAT (éd.), *Coloniser, pacifier, administrer XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, CNRS Éditions, 2013.

<sup>18</sup> S. EL MECHAT, « Introduction générale », in *Coloniser, pacifier, administrer...*, op. cit., p. 8.

<sup>19</sup> *Ibidem*.

<sup>20</sup> Marc MICHEL, « Samia El Mechat (éd.), *Coloniser, pacifier, administrer, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles* », *Histoire Politique* [En ligne : journals.openedition.org/histoirepolitique/12788 ; consulté le 11/07/2025].

sait les contradictions entre l'idée de la « mission civilisatrice » et les impératifs d'exploitation économique et de maintien de l'ordre colonial. En somme, la pacification induit indubitablement une « intrication entre action politique et action militaire ». Par voie de conséquence, il importe de remettre en cause le schéma classique biaisé qui consiste à considérer que la pacification n'interviendrait qu'au lendemain des conquêtes et avec comme but unique de combattre les résistances « indigènes ». Dans la même perspective, il faut souligner que l'action politique, si elle vise l'apaisement et la conciliation avec les colonisés, induit une stratégie visant à assurer le maintien de l'ordre colonial.

Le concept de pacification a aussi suscité plus récemment de nouvelles études qui ont contribué à renforcer son sens heuristique tout en retracant son historicité, à savoir sa genèse et ses différentes conceptions, notamment en Europe. Tout d'abord, dans un article publié en 2016 dans la revue *Défense nationale*, l'historienne Julie d'Andurain propose de discuter de la notion de pacification comme tactique et politique « permettant de justifier la guerre sous couvert de protection des populations »<sup>21</sup>. D'Andurain situe les premiers usages du vocable en France durant les guerres de la Révolution française (1792 et 1802, qui se poursuivent jusqu'en 1815) et la guerre de Vendée (1793-1796). À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, suivant la conquête de l'Algérie, le terme occupe une place importante dans la littérature militaire et coloniale. L'auteure avance l'idée selon laquelle le vocable comporte un sens polémique, contradictoire, voire ambigu. En effet, elle procède d'un processus guerrier tout en se parant du devoir de protection des populations colonisées.

La contribution de d'Andurain se démarque de l'historiographie précédente en ce sens qu'elle propose une analyse approfondie des origines et des soubassements idéologiques du principe de protection des indigènes, tout en soulignant la complexité des méthodes de « pacification » sur le terrain colonial<sup>22</sup>. À travers un article publié en 2021, Jean-François Klein, spécialiste d'histoire maritime et militaire ainsi que des réseaux transnationaux de l'Asie orientale, poursuit dans la même veine qu'El Mechat, mais tout en affinant aussi bien l'étude de l'histoire que du contenu du vocable de pacification. S'inscrivant dans une approche diachronique, il fait remonter le terme à l'époque de Charlemagne qui le fit inscrire dans sa titulature. Ce terme d'origine latine (*pacificatio*) signifie, durant la république romaine, « [...] retour à la paix, accommodement, réconciliation [...] »<sup>23</sup>. Au même titre qu'El Mechat et d'Andurain, l'auteur souligne que le terme sert généralement à désigner les guerres coloniales et de décolonisations menées par les puissances européennes en Asie et en Afrique.

Dans les articles respectifs qu'ils ont publiés dans un numéro récent de la revue *Guerres mondiales et conflits contemporains* intitulé *La pacification : une autre forme de guerre ?*<sup>24</sup>,

---

<sup>21</sup> Julie D'ANDURAIN, « Résolution des conflits au début du XX<sup>e</sup> siècle : "pacification" ou émergence d'une pensée tactique ethno-centrée », *Revue Défense nationale*, vol. 792, 2016, p. 53-58.

<sup>22</sup> *Ibidem*, p. 55.

<sup>23</sup> Jean-François KLEIN, « La pacification, un processus impérial », *Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe* [En ligne : [ehne.fr/fr/node/12418](http://ehne.fr/fr/node/12418) ; consulté le 9/10/2021].

<sup>24</sup> Dossier : « La pacification : une autre forme de guerre ? », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2022, vol. 287, 168 p.

Michel Bodin, spécialiste de la guerre d'Indochine et auteur de l'introduction générale du numéro, et Jean-François Klein avancent l'idée selon laquelle la pacification intervient dans un « moment colonial » qui fait suite à la conquête armée proprement dite. En tant que « phase ultime avant l'installation », elle vise alors à « ramener la concorde et asseoir le pouvoir colonial »<sup>25</sup>. Dans un article consacré au passage de la pacification à la guerre contre-insurrectionnelle au Cambodge, Thierry Maloux mentionne l'importance d'élargir la définition du concept de pacification<sup>26</sup>. Le théâtre d'opérations cambodgien met en effet en scène « une armée populaire d'annexion, cherchant à imposer son idéologie communiste » et des facteurs et enjeux locaux d'ordres religieux, ethniques et politiques spécifiques. Une telle complexité a comme conséquence pour l'armée française « la recherche permanente d'une méthode adaptable et efficace et dont l'effet majeur oscille entre le contrôle de la population et celui du territoire »<sup>27</sup>.

Il importe aussi de poser un regard critique quant au contenu normatif que d'Andurain, Bodin et Klein donnent à la notion de pacification. En effet, les trois auteurs ont tendance à reprendre à leur compte les conceptions des militaires et officiers coloniaux thuriféraires et praticiens de la pacification. Sous leur plume, la domination coloniale implique une phase d'explorations, de conquête militaire, puis de pacification des populations soumises. Or, ce séquençage relève d'un « discours de pouvoir » qui met évidemment de l'avant le prestige et l'héroïsme de la puissance conquérante. Il tend aussi à simplifier un temps impérial qui, en Afrique comme en Asie, fait que la « pacification » procède d'une reconquête permanente. Enfin, il minore le fait que l'expérience coloniale est une histoire de résistances des indigènes, et donc de maintien de l'ordre au quotidien et en permanence de la part du colonisateur<sup>28</sup>.

L'historien Michel Bobin précise ainsi que « la pacification prend des formes différentes selon les mentalités, les adversaires, les moyens et les objectifs »<sup>29</sup>. Dans cette perspective, trois articles du numéro thématique de 2022 de la revue *Guerres mondiales et conflits contemporains* abordent avec pertinence le rôle des postes militaires et des supplétifs dans la pacification. Dans le premier cas, Ivan Cadeau souligne les rôles militaires et civils dévolus au poste en Indochine française. Il avance l'idée selon laquelle la « politique du poste » qui sous-tend la pacification du territoire s'est soldée par un cuisant échec. Ce dernier est inhérent des distances et des difficultés liées au ravitaillement, d'une part, et à l'action du Vietminh qui a su emporter l'adhésion des populations civiles, d'autre part<sup>30</sup>.

---

<sup>25</sup> Michel BONIN, « La pacification : une autre forme de guerre ? » et Jean-François KLEIN, « La pacification : un legs impérial hybride par-delà les décolonisations », in *Ibidem* p. 3-7 et p. 9-22

<sup>26</sup> Thierry MALOUX, « De la pacification à la contre-insurrection, la recherche d'une méthode : Cambodge, 1946-1953 », in *Ibidem*, p. 51-64.

<sup>27</sup> *Ibidem*, p. 51-52.

<sup>28</sup> Romain TIQUET, « Maintien de l'ordre colonial et administration du quotidien en Afrique », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 140, n° 4, 2018, p. 3-13.

<sup>29</sup> M. BONIN, « La pacification : une autre forme de guerre ? », in *Guerres mondiales et conflits contemporains*, *op. cit.*, p. 3-7.

<sup>30</sup> Ivan CADEAU, « Le poste de la guerre d'Indochine : l'échec de la pacification », in *Ibidem*, p. 23-36.

Il est toutefois étonnant que l'auteur n'approfondisse pas ce qu'on pourrait appeler les stratégies politiques de « contre-pacification » qui ont amené le Vietminh à reconquérir la souveraineté indochinoise. Dans le deuxième cas, Michel Bodin aborde le rôle et le concours à l'armée française des forces autochtones durant la période d'un siècle de pacification au Vietnam<sup>31</sup>. Recrutés par le biais du volontariat, payés à la journée et armés par les autorités coloniales, ces auxiliaires assurent des fonctions diverses de combat, de garde des villages et des blockhaus, et le recueil de renseignements. L'auteur souligne aussi comment la guerre d'Indochine a contribué au développement du recrutement qui s'avère indispensable avec la guerre totale imposée par le Vietminh.

#### RÉÉDITIONS, RÉAPPROPRIATIONS ET COMMÉMORATIONS

L'état des lieux historiographique consacré à la pacification associée à la guerre contre-insurrectionnelle ne peut faire fi de la réédition d'ouvrages préalablement publiés dans un contexte marqué par des guerres de décolonisation (Indochine et Algérie) et celle du Vietnam (1954-1962). Les publications successives de *Pacification In Algeria* (1963) et de *Counter-Insurgency Warfare: Theory and Practice* (1964) interviennent aussi durant les premières années d'exil au Armed Staff Forced College de Norfolk (États-Unis) de David Galula, officier de l'armée française (1919-1967)<sup>32</sup>. La première étude s'apparente à un mémorandum rédigé « sur commande » de Rand Corporation, organisme de recherche à but non lucratif créé en 1948. L'organisme se fixe comme objectif de jouer un rôle de conseil auprès de l'armée et des décideurs politiques américains pour ce qui concerne les politiques publiques et les relations internationales.

Quant à la maison d'édition Praeger, éditrice de *Counter-Insurgency Warfare*, elle est fondée en 1950 et se spécialise dans les publications académiques sur la guerre froide, les relations internationales et l'histoire militaire. Il importe de rappeler que la réflexion de Galula est le fruit d'une expérience qui, depuis la Deuxième Guerre mondiale, a fait de lui à la fois l'observateur de guérillas (ou de guerres asymétriques) et un praticien de la guerre contre-insurrectionnelle. De fait, Ann Marlowe, journaliste et écrivaine américaine, auteure d'une importante monographie sur le parcours de Galula, replace ces deux livres dans des contextes marqués par son exposition à la doctrine de la guerre révolutionnaire dans des théâtres de conflits en Chine, aux Philippines, en Malaisie et dans les Balkans<sup>33</sup>, par l'intérêt accru de l'armée française pour la guerre contre-révolutionnaire, notamment dans le cadre des guerres d'Indochine et d'Algérie, et enfin par la transmission de la doctrine insurrectionnelle française à l'armée américaine, dont l'engagement devient massif au Vietnam au début des années 1960.

<sup>31</sup> M. BONIN, « Partisans et supplétifs dans la pacification du Vietnam (1914-1954) », in *Ibidem*, p. 3-7.

<sup>32</sup> En 1962, le lieutenant-colonel Galula occupe, pour une durée d'un an, un poste de chercheur associé au Center For International Affairs de l'Université Harvard.

<sup>33</sup> Ann MARLOWE, *David Galula: His Life and Intellectual Context*, Carlisle, Strategic Studies Institute, US Army War College, 2010, p. 25-35.

Dans *Pacification in Algeria*, Galula reconstitue les péripéties et les succès de son commandement du deuxième bataillon du neuvième Régiment d'Infanterie Coloniale (RIC) engagé dans le district de la Grande Kabylie. Il y met alors en œuvre des techniques militaires et politiques qui lui ont permis de juguler la rébellion<sup>34</sup>. Dans *Counter-Insurgency Warfare*, le lieutenant-colonel expose ses théories sur la contre-insurrection et la pacification. Après avoir minutieusement décrit les conditions susceptibles de mener à la réussite de l'insurrection, Galula expose une stratégie en plusieurs étapes pour l'anéantir. Il met également l'accent sur l'importance de se concilier les populations civiles, considérées comme un enjeu majeur, sans exclure l'usage de la violence armée contre les insurgés et le « terrorisme »<sup>35</sup>. Les rééditions des réflexions théoriques de David Galula font écho à un contexte international marqué par l'engagement militaire difficile des forces armées occidentales, plus spécifiquement des forces états-uniennes en Irak comme en Afghanistan<sup>36</sup>.

Ces interventions armées ne se sont pas déroulées sans accroc du fait des résistances locales et des impasses qui les ont caractérisées. Aussi, alors que ses études publiées préalablement outre-Atlantique sont peu connues en France, celles-ci exercent une forte influence au sein du commandement militaire américain confronté aux réalités du terrain et à l'enlisement des troupes engagées dans les théâtres d'opérations afghano-irakiens. C'est donc un général David Petraeus confronté à des insurrections, au terrorisme et au djihadisme menés par Al-Qaïda qui mobilise et repense à nouveaux frais la doctrine contre-insurrectionnelle par le truchement des écrits du lieutenant-colonel David Galula<sup>37</sup>. La doctrine de *counter-insurgency* (COIN), ou « doctrine Petraeus », mise en œuvre en Irak repose sur quatorze points insistants sur « l'aspect vital de l'appui de la population civile au travers de moyens coercitifs (rétablissement de la sécurité) et non coercitifs (tisser des liens avec les civils locaux) »<sup>38</sup>.

La réédition des œuvres de Galula, conçues comme sources d'enseignements et de leçons à tirer quant à la guerre contre-insurrectionnelle, s'accompagne également d'un certain « frémissement » historiographique qui s'attache à retracer et à célébrer le parcours de formation, l'expérience de terrain et les idées développées par Galula dans la pratique de la pacification. On peut en particulier citer la biographie de la journaliste Ann Marlowe<sup>39</sup>, le mémoire de maîtrise du lieutenant-colonel Roger Vandomme<sup>40</sup> et la monographie de

---

<sup>34</sup> David GALULA, *Pacification in Algeria*, Santa Monica, Rand Corporation, 1963.

<sup>35</sup> *ID.*, *Counter-Insurgency Warfare: Theory and Practice*, New York, Praeger, 1964.

<sup>36</sup> *ID.*, *Contre-insurrection. Théorie et pratique*, Paris, Economica, 2008 ; *ID.*, *Pacification en Algérie : 1956-1958*, trad. par Julia Malyse, Paris, Les Belles lettres, 2016.

<sup>37</sup> Dossier : « De Galula à Petraeus », *Cahiers de la recherche doctrinale*, Paris, CDEF, 2009, p. 6.

<sup>38</sup> *Ibidem*.

<sup>39</sup> Ann MARLOWE, *David Galula: His Life and Intellectual Context*, op. cit.

<sup>40</sup> Lieutenant-colonel Roger VANDOMME, *La généalogie de David Galula : voyage aux origines de la pensée contre-insurrectionnelle*, Kingston, Collège des forces canadiennes, Maîtrise en études de la défense, 2009-2010, 78 p.

A. A. Cohen<sup>41</sup>, tous deux membres de l'armée canadienne<sup>42</sup>. Dans la foulée de redécouverte des écrits de Galula, la republication, en 2013, de l'ouvrage *La Pacification : livre noir de six années de guerre en Algérie* s'inscrit, quant à elle, dans une actualité politique et historique française et africaine marquée par les débats sur le passé colonial et par les commémorations du cinquantenaire des indépendances<sup>43</sup>.

Alors que le contexte politique hexagonal est à la guerre d'Algérie et à la censure des idées anticoloniales, la première publication de *Pacification* est assurée en février 1960 par *La Cité Éditeur*, établi à Lausanne. Signé par Hafid Keramane, militant du Front de libération nationale (FLN) et responsable de la délégation diplomatique du Gouvernement provisoire de la République Algérienne (GPRA) auprès de la République Fédérale d'Allemagne (RFA), ce livre, interdit en France au moment de sa publication<sup>44</sup>, regroupe des témoignages de victimes et d'appelés sur les mesures répressives mises en œuvre par l'État français contre les combattants et les militants algériens. Il constitue donc un réquisitoire frappant contre la violence de la « pacification » qui s'apparente pour d'aucuns à un « cynique euphémisme », conçu par l'État français afin de dissimuler les usages massifs de la torture, des exécutions sommaires, des incendies de village et des déplacements de populations<sup>45</sup>. En reprenant le mot « pacification » dans le titre de leur ouvrage, les auteurs s'attachent à déconstruire un terme qui ne dénote pas d'une volonté de rétablir l'ordre et d'imposer la paix. Il est davantage symptomatique d'une construction idéologique étatique justificatrice de l'usage de la force et masquant des pratiques sous-jacentes à la violence répressive à l'encontre des combattants de l'indépendance de l'Algérie.

Dans son éditorial, Nils Andersson inscrit la publication dans une perspective de « travail de mémoire, qui n'est pas un chemin de contribution : comme il s'agit de savoir ce que doivent être, en de telles circonstances, le rôle et le comportement de l'État, de même il importe de savoir ce que doit être notre conduite. Ce défi posé, le travail de mémoire s'inscrit à la croisée d'une volonté de liberté citoyenne »<sup>46</sup>. De surcroît, la réédition de *Pacification* s'inscrit, selon les mots de l'éditeur, dans une volonté « de rendre hommage au rôle capital qu'a pu jouer l'édition durant la guerre d'Algérie : un rôle de révélation des faits et de prise de conscience. Un rôle, surtout, de résistant »<sup>47</sup>.

---

<sup>41</sup> A. A. COHEN, *Galula: The Life and Writings of the French Officer Who Defined the Art of Counterinsurgency*, Boulder, Praeger, 2012, 376 p.

<sup>42</sup> On peut aussi ajouter la synthèse de Élie TENENBAUM, « David Galula, Professional Soldier and Strategic "Courier" (Sfax, January 19th, 1919 La Norville (Essonne [France]), May 11th, 1967 » *Archives Juives*, vol. 52, n° 2, 2019, p. 150-156.

<sup>43</sup> Hafid KERAMANE et Nils ANDERSSON, *La pacification : livre noir de six années de guerre en Algérie*, Paris, Les Petits matins, 2013 [1960].

<sup>44</sup> Didier MONCIAUD, « Hafid Keramane, *La Pacification* », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, vol. 123, 2014 [En ligne : journals.openedition.org/chrhc/3622 ; consulté le 20/11/2025].

<sup>45</sup> Le travail de recueil et d'authentification de témoignages et de collectes de documents a été effectué par des militants anticolonialistes et par la Fédération de France du FLN.

<sup>46</sup> N. ANDERSSON, « Histoire d'un livre », préface de Hafid KERAMANE et N. ANDERSSON, *La pacification*, op.cit., p. 49-50.

<sup>47</sup> Marie-Édith ALOUF et Olivier SZULZYNGER, « Pourquoi publier la pacification ? », Avant-propos de l'éditeur, in *Ibidem*.

## ÉTUDES DE CAS DE PACIFICATION ET MOBILISATION RÉSISTANTE À LA PACIFICATION

L'historiographie de la pacification est aussi marquée par l'intérêt accordé à l'étude des principes et à l'action de certains officiers coloniaux. L'accent est aussi mis sur les outils et moyens spécifiques de la pacification relativement négligés jusque-là. Enfin, la perspective des colonisés, et plus particulièrement leurs stratégies visant à contrer l'action pacificatrice, fait désormais l'objet d'études pertinentes.

Tout d'abord, dans un livre publié en 2006, version abrégée de sa thèse soutenue en 2004, Martine Cuttier aborde le parcours et les conceptions de Louis Archinard dans la conquête et l'organisation administrative du Soudan qu'il gouverne entre 1888 et 1893<sup>48</sup>. Bien qu'elle aborde avec finesse le mélange entre usage de la force, administration et « politique indigène » chez le proconsul, l'étude s'arrête assez peu sur les résistances aux politiques coloniales et de la part des colonisés. La même critique s'applique à la synthèse de Maxime Gillet, sur les conceptions contre-révolutionnaires de Lyautey développées dans la foulée de ses expériences au Tonkin, à Madagascar et au Maroc. Adoptant une approche hagiographique, Gillet, alors commissaire-commandant, stagiaire de la promotion « Maréchal Lyautey » au Collège interarmées de la défense<sup>49</sup>, magnifie la politique de la « tache d'huile » dont le proconsul s'est fait le chantre. Ainsi, à une phase de conquête territoriale en succède une autre, destinée à sécuriser le territoire conquis tout en assurant son organisation administrative : « la pacification alors durement obtenue, le développement économique se poursuit entre les mains des administrateurs civils »<sup>50</sup>. En définitive, la pacification participerait à la « civilisation » des territoires et des populations conquises dont les coutumes seraient respectées.

À la différence du portrait laudateur et hagiographique proposé par Gillet, Michael Finch, historien australien, évalue dans une perspective critique la méthode dite « progressive » ou de la tache d'huile que les généraux Galliéni et Lyautey ont mise en place dans les dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle afin de consolider les acquisitions coloniales du Tonkin et de Madagascar<sup>51</sup>. L'auteur souligne que le terme « progressif », entendu dans le sens d'une technique militaire et de l'humanitarisme républicain, suppose l'usage de la violence au service de l'action politique<sup>52</sup>. Autrement dit, à une lente expansion militaire sur le territoire conquis succède une phase de contrôle civil et militaire dans le but d'étendre la paix et d'assurer la prospérité au service des colonisés comme du colonisateur. Ce processus s'avère toutefois bien trop simpliste et schématique. Contrairement aux conceptions avancées par le duo Galliéni-

---

<sup>48</sup> Marine CUTTIER, *Portrait du colonialisme triomphant : Louis Archinard, 1850-1932*, Paris, Lavauzelle, 2006.

<sup>49</sup> Yves WEMAERE, « Principes de pacification du Maréchal Lyautey », *Revue de Défense nationale*, n° 734, novembre 2010, p. 127-128.

<sup>50</sup> Maxime GILLET, *Principes de pacification du maréchal Lyautey*, Paris, Économica, 2010.

<sup>51</sup> Michael FINCH, *A Progressive Occupation? The Gallieni-Lyautey Method and Colonial Pacification in Tonkin and Madagascar, 1885-1900*, Oxford, Oxford University Press, 2013.

<sup>52</sup> Richard FOGARTY, « Michael Finch, *A Progressive Occupation? The Gallieni-Lyautey Method and Colonial Pacification in Tonkin and Madagascar, 1885-1900* », *Journal of Modern History*, vol. 88, n° 1, 2016, p. 205-206.

Lyautey, Finch montre que dans les théâtres d'opérations tonkinois et malgache, l'usage de la force s'est toujours confondu à celui de l'action politique et de l'exploitation économique<sup>53</sup>.

L'historiographie consacrée aux méthodes de pacification promues par des proconsuls coloniaux s'est récemment enrichie grâce à l'examen des biographies et des parcours de deux « généraux d'Empire », en l'occurrence Théophile Pennequin à Madagascar et en Indochine (1849-1916) et Louis Léon César Faidherbe au Sénégal (1854-1861 et 1863-1865). Dans le premier ouvrage, qui est une version remaniée d'un mémoire d'habilitation soutenu en 2014, Jean-François Klein, après avoir analysé en profondeur la formation, la carrière et les méthodes de pacification mise en œuvre par Pennequin – lesquelles ressemblent d'ailleurs à plusieurs égards à celles déployées par Galliéni et Lyautey –, qualifie le proconsul « d'indigénophile » en ce sens qu'il serait un des rares officiers coloniaux à respecter les dominés et à mettre sur pied une « politique raisonnée de domination, laquelle ne se conçoit pas sans une large compréhension des équilibres ethniques et sociaux des territoires »<sup>54</sup>.

On objectera cependant le fait que l'indigénophilie à laquelle fait référence Klein ne saurait s'inscrire dans une perspective humanitariste. Elle relève davantage du discours de la « mission civilisatrice » et s'inscrit dans l'optique de commandement et de maintien de l'ordre colonial auquel est astreint tout officier ou administrateur dans les colonies. Il est tout aussi regrettable que l'ouvrage n'aborde pas la méthode de pacification déployée par Pennequin au regard de celles mises en œuvre dans les autres territoires de l'empire colonial français. En définitive, cette dernière n'est pas infaillible en ce sens qu'elle rencontre tant l'adhésion que la résistance des dominés, avec qui il faut sans doute négocier et s'accommoder.

L'itinéraire de Louis Léon César Faidherbe, l'une des principales figures de l'expansion coloniale française au Sénégal dont il fut le gouverneur, est quant à lui abordé par Boubacar Niang, historien sénégalais, membre de l'école historiographique de Dakar<sup>55</sup>. La publication de cette monographie<sup>56</sup> s'inscrit dans le sillage d'un contexte mondial de mobilisation contre la présence de monuments coloniaux dans les espaces publics<sup>57</sup>. Le Sénégal n'échappe pas à cette réalité puisqu'une campagne intitulée « Faidherbe doit tomber » y a vu le jour en 2018. Son objectif était le démantèlement de la statue du gouverneur trônant dans la ville de Saint-Louis. Niang propose une analyse qui veut se distancier aussi bien de l'hagiographie coloniale que de son pendant dénonciateur. Il avance l'idée selon laquelle l'œuvre du général Faidherbe ne serait que le prolongement des politiques menées par ses prédécesseurs à tête de la colonie, dont Bouet-Willaumez ou Protet. Cette thèse est cependant difficilement soutenable. En effet, en sa qualité de gouverneur du Sénégal entre 1854 et 1861, puis de 1863 à 1865, Louis Faidherbe

<sup>53</sup> *Ibidem*, p. 206.

<sup>54</sup> Philippe LE FAILLER, « Jean-François Klein, Pennequin, le "sorcier de la pacification", Madagascar-Indochine (1849-1916) », *Recherche en sciences humaines sur l'Asie du Sud-Est*, 2022, vol. 39, p. 219-221.

<sup>55</sup> Ibrahima THIOUB, « L'historiographie de l'École de Dakar et la production d'une écriture académique de l'histoire », in Momar Coumba DIOP (éd.), *Le Sénégal contemporain*, Paris, Karthala, 2002, p. 109-153.

<sup>56</sup> Boubacar NIANG, *Le gouverneur Faidherbe à Saint-Louis et au Sénégal (1854-1861/1863-1865). Mythes et réalités dans l'œuvre du précurseur de la colonisation française en Afrique occidentale*, Paris, L'Harmattan, 2021.

<sup>57</sup> Cynthia C. PRESCOTT et Janne LAHTI, « Looking Globally at Monuments, Violence, and Colonial Legacies », *Journal of Genocide Research*, vol. 24, n° 4, 2022, p. 463-470.

déploie des stratégies visant à consolider la domination coloniale française. À titre d'illustration, il convient de rappeler que la création, par décret impérial du 21 juillet 1857, du premier bataillon de tirailleurs sénégalais résulte directement de ses initiatives et de ses démarches d'influence auprès des autorités du Second Empire. Ces soldats coloniaux joueront par la suite un rôle déterminant dans les campagnes de conquête puis dans l'occupation de l'Afrique occidentale française (AOF). Par ailleurs, Faidherbe fonde en 1855 l'« école des otages », dont la finalité est de former des élites locales aptes à servir l'administration coloniale en qualité d'interprètes, de traducteurs voire de chefs indigènes. Sous un autre point de vue, Niang souligne la violence des méthodes pacificatrices du gouverneur entre campagnes militaires meurtrières, destructions et pillages de villages, et traumatismes causés aux populations<sup>58</sup>. Relevons cependant que l'étude n'accorde aucune attention aux résistances des royaumes locaux, qui sont pourtant légion durant le gouvernorat de Faidherbe. De surcroît, l'auteur perd de vue un élément central de la pacification qui est le mélange de l'usage de la force et des « mesures de conciliation ». La guerre, que l'auteur place à juste titre comme un élément central du système Faidherbe et qui fait l'objet du chapitre 5 de l'ouvrage, est très peu approfondie. Il est tout aussi étonnant que des dimensions aussi pertinentes que les relations entretenues par le proconsul avec les souverains locaux ou que les résistances suscitées par ses politiques n'y soient pas abordées<sup>59</sup>.

Pourtant, depuis une vingtaine d'années, certains auteurs se sont attachés à étudier parallèlement « pacification » et insurrections anticoloniales. La pertinence de cette « approche combinée » et son originalité résident dans le fait qu'elle permet de mieux percevoir les actions/réactions des protagonistes, tant des États coloniaux que des mouvements insurrectionnels. En conséquence, elle permet de mettre davantage en lumière l'agentivité des colonisés déniés aussi bien dans les archives coloniales que dans une certaine partie de l'historiographie de la pacification qui n'aborde les pensées et les actions « du haut » que pour les magnifier. Ainsi, les études de cas proposées sur la guerre du Bani-Volta<sup>60</sup>, l'insurrection de 1947 à Madagascar<sup>61</sup>, les guerres de résistance anticoloniales en Afrique-Occidentale française (AOF)<sup>62</sup>, la guerre de décolonisation au Cameroun<sup>63</sup> et enfin la pacification du Soudan

---

<sup>58</sup> B. NIANG, *Le gouverneur Faidherbe...*, *op.cit.*, p. 138-149.

<sup>59</sup> Le gouverneur élabore une politique de « conciliation » et d'« apaisement », fondée sur la conclusion de traités et l'intégration des chefs locaux dans le dispositif colonial, afin d'en faire des alliés stratégiques. Ces manœuvres politiques, combinées à l'usage de la coercition armée, participent à la consolidation du système de domination coloniale. Celui-ci engendre des réactions contrastées, oscillant entre adhésion opportuniste et opposition résolue, lesquelles se traduisent par des formes de résistance quotidienne, souvent diffuses mais persistantes.

<sup>60</sup> Mahir SAUL et Patrick ROYER, *West African Challenge to Empire: Culture and History in the Volta-Bani Anticolonial War*, Athens, Ohio University Press, 2001.

<sup>61</sup> Raymond K. KENT, *The 1947 Anti-colonial Insurrection in Madagascar: The Many Faces of an Anticolonial Revolt: Madagascar's Long Journey into 1947*, Albany, Foundation for Malagasy Studies, 2007.

<sup>62</sup> Patrick DRAMÉ, *L'impérialisme colonial français en Afrique, enjeux et impact de la défense de l'AOF (1918-1940)*, Paris, L'Harmattan, 2007.

<sup>63</sup> Thomas DELTHOMBE, Manuel DOMERGUE et Jacob TATSITSA, *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique (1948-1971)*, Paris, La Découverte, 2011.

occidental<sup>64</sup>, mettent en relief les capacités des populations colonisées à articuler des idéologies de résistance mobilisatrices et à instaurer des modes d'action et des stratégies militaires afin de faire cesser l'hégémonie coloniale.

Des travaux récents portant sur les insurrections des populations Bayas et Pana dans les territoires coloniaux de l'Oubangui-Chari et du Moyen-Congo prolongent une approche centrée sur la « perspective du bas », en articulant les dynamiques de pacification et de résistance anticoloniale. Centrée sur une analyse critique des archives militaires et coloniales, cette approche permet de voir que ces populations, profondément affectées par les violences coloniales, ont élaboré un discours messianique enraciné dans les fondements de la religion ancestrale<sup>65</sup>. Ce discours, porté par des figures de sorciers-guérisseurs, a d'abord servi à mobiliser les communautés autour de l'idée d'une résistance armée, perçue comme une condition nécessaire à la fin de l'ordre colonial et au rétablissement de l'ordre ancien, injustement bafoué.

La diffusion de ce mot d'ordre s'est opérée par des mécanismes complexes, incluant des conciliabules, des palabres et des cérémonies rituelles, opérés à l'insu des autorités coloniales et de leurs auxiliaires locaux. Enfin, les populations Bayas et Pana ont mis en œuvre des stratégies défensives (préparation à la guerre de siège, fuite en brousse) et offensives (embuscades et attaques contre le « Carré » des soldats coloniaux<sup>66</sup>, incendies de postes coloniaux, pillages d'entrepôts d'armes ou de magasins appartenant à des « Européens ») visant à contrer les actions des détachements militaires coloniaux, dans le cadre d'un affrontement asymétrique. Sous cet angle, la lutte contre la volonté pacificatrice des États coloniaux s'apparente à une guerre de résistance pour le recouvrement de la souveraineté et des modes de vie traditionnels mis à mal par la domination coloniale.

\*

Le concept de « pacification », souvent associé à la guerre contre-révolutionnaire et à la guerre contre-insurrectionnelle, a progressivement dépassé le cadre strict des situations coloniales dans lesquelles il avait été initialement conçu et mis en œuvre. Les interventions militaires occidentales dans les pays du sud, au nom de l'implantation de la démocratie, de la lutte contre le terrorisme, des enjeux sécuritaires et de la poursuite d'intérêts divers, sont la principale toile de fond présentiste de la production historiographique des vingt-cinq dernières

---

<sup>64</sup> P. ROYER, *La guerre en miroir. Conquête coloniale et pacification au Soudan occidental*, Paris, Les Indes savantes, 2019.

<sup>65</sup> P. DRAMÉ, « “Nous ne voulons pas de Blancs dans le pays” : l'insurrection des populations de la Haute-Sangha et la pacification de l'espace rebelle (1928-1931) », *Historical Reflections/Réflexions historiques*, vol. 46, n° 2, 2020, p. 66-88 ; *Id.*, « “Fâcher le cœur des Blancs” : Mboum/Pana Resistance During the War of Pacification in Colonial Ubangi Shary (1929-1931) », *War in History*, vol. 20, 2025, p. 1-20.

<sup>66</sup> Durant la guerre du Congo-Wara, les colonnes militaires en charge de parcourir les régions insurgées sont amenées à observer une posture de défense en forme de Carré. Cette posture défensive, adoptée durant les phases d'arrêt de la colonne, est sensée assurer la sécurité de la colonne. Or, durant leur « ratissage » du pays Baya, les troupes coloniales furent à plusieurs reprises confrontées aux assauts des guerriers insurgés.

années. Il ne faudrait cependant pas négliger l'influence majeure des débats et controverses sur les mémoires coloniales et les commémorations du cinquantenaire des décolonisations en Afrique. Trois tendances générales se sont dégagées de l'historiographie. La première discute de l'histoire de la pacification et revisite son sens. Dans cette perspective, si d'aucuns l'ont conçue comme exclusivement centrée sur la violence, d'autres y voient un mélange d'utilisation de force et de mesures de conciliation.

Cette définition de la pacification prend racine dans le récit colonial et est reprise par la plupart des auteurs (El Mechat, d'Andurain, Klein), bien qu'elle présente des limites. La pacification ne saurait se restreindre à la période de prise de conquête coloniale. Il s'agit en réalité d'une entreprise de conquête permanente indispensable au maintien de l'entreprise impériale et inhérente aux résistances des colonisés. De surcroît, cette approche institutionnelle et restrictive du concept minore l'agentivité des indigènes et leurs réponses au colonialisme. Les mesures dites de conciliation qui sont appréhendées à tort comme s'inscrivant dans un humanisme républicain consistent en des machinations politiques dont le but ultime est la préservation de l'ordre colonial.

La réédition d'ouvrages marquants constitue une autre tendance importante de la production scientifique. Elle s'inscrit dans une perspective utilitariste de mise en œuvre d'une doctrine militaire afin de surmonter la complexité de guerres contre-insurrectionnelles et asymétriques pour l'armée américaine (Galula), et à des buts de commémoration des traumatismes occasionnés par la violence pacificatrice en Algérie et en hommage au combat mené contre elle par le monde de l'édition (Keramane). Relevons aussi que les principes et les modes de pacification mis en œuvre par des officiers coloniaux ont fait l'objet d'études qui se sont avérées tantôt hagiographiques, tantôt critiques (Millet, Klein, Finch, Cuttier). On objectera toutefois que la perspective des colonisés, ou du moins leurs réponses face aux politiques pacificatrices, n'est pas prise en compte dans ces études. Ce dernier aspect fait toutefois l'objet d'une attention particulière chez plusieurs autres auteurs qui se sont attachés à explorer minutieusement les cadres militaires, politiques, idéologiques et stratégiques des résistances anticoloniales (Saul et Royer, Royer, Kent, Dramé). En butte aux politiques pacificatrices des pouvoirs coloniaux français, la réponse armée des populations « indigènes » est alors motivée par le rejet des requêtes de l'autorité occupante et la quête d'une souveraineté perdue.

En définitive, penser la pacification permet de repenser les stratégies, les outils, ainsi que les formes de la domination et les modalités de la construction de la paix. Elle laisse aussi entrevoir des domaines encore peu explorés. Il importerait tout d'abord de réexaminer à nouveaux frais le sens du concept de pacification dont plusieurs auteurs reprennent la définition institutionnelle, pour ne pas dire « coloniale », sans pour autant en percevoir la forte charge idéologique. La circulation transimpériale des savoirs pacificateurs pourrait constituer une seconde piste de recherche à approfondir. Enfin, il serait pertinent, d'un point de vue méthodologique, d'appréhender l'étude des insurrections anticoloniales comme des réponses au « maintien de l'ordre », à la violence et aux machinations politiques caractéristiques de la domination coloniale.



## ACTUALITÉ DE LA RECHERCHE

---

La rubrique *Actualité de la recherche* présente sous forme de listes alphabétiques les contributions parues principalement entre le mois de mars et le mois d'août 2025 qui s'accordent au champ thématique de la revue (monographies, ouvrages collectifs et numéros de revues non spécialisées sur l'histoire de la guerre, mais consacrant un de leurs numéros à cet objet). Elle ne cherche ni à être exhaustive ni à servir de palmarès, mais simplement à mettre en évidence les récentes tendances de l'historiographie. Sa composition est à la libre appréciation du comité éditorial, en fonction de son estimation de l'importance de la contribution apportée au champ et de sa capacité à repérer ces publications dans des langues et des champs divers. Les responsables en sont François Cadiou (Université Bordeaux-Montaigne), Mathias Thura (Université de Strasbourg), Valérie Toureille (CY Cergy Paris Université) et Paul Vo-Ha (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne). Ils sont aidés par les correspondants de la revue dans d'autres aires linguistiques : David Bachrach (Université du New Hampshire), Roberto Biolzi (Université de Lausanne), Isabelle Deflers (Université de la Bundeswehr à Munich), Simon Lentzsch (Université de Trèves), Lucia Rossi (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), Markus Meumann (Université d'Erfurt), Anna Scherer (Université d'Heidelberg) et Peter Wilson (Université d'Oxford).

La rubrique *Actualité de la recherche* n'est pas soumise à proposition : en revanche, n'hésitez pas à nous signaler par courriel (revue-bellica@uqam.ca) toute publication en lien avec la thématique de la revue. Toute proposition dans une autre langue que le français et l'anglais devra être accompagnée d'une traduction du titre.

---

### HISTOIRE ANTIQUE

Jeremy ARMSTRONG, Arthur J. POMEROY et David ROSENBLoom (éd.), *Money, Warfare and Power in the Ancient World. Studies in Honour of Matthew Freeman Trundle*, Londres, Bloomsbury, 2024.

Michael C. BISHOP, *Roman Cavalry Tactics*, Oxford, Osprey Publishing, 2025.

Leonhard BURCKHARDT et Michael A. SPEIDEL (éd.), *Greek and Roman Military History*, Leyde et Boston, Brill, 2025.

Jérémie CLÉMENT, *Guerre et culture équestre dans le monde grec de Xénophon à Polybe*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2025.

Nic FIELDS, *The Jugurthine War 112-106 BC: Rome's Long War in North Africa*, Oxford, Osprey Publishing, 2025.

Raú GONZÁLEZ SALINERO, *Soldados judíos en el ejército romano : de la integración a la exclusión* [Les soldats juifs de l'armée romaine : de l'intégration à l'exclusion], Marcial Pons, Madrid, 2005.

David HERNÁNDEZ DE LA FUENTE et Nuria VALLINA FERNÁNDEZ-MONTEZ (éd.), *Enemigo a las puertas. Encuentros hostiles en Grecia y Roma* [Les ennemis aux portes. Rencontres hostiles entre Grèce et à Rome], Guillermo Escolar, Madrid, 2025.

William HORSTED, *Caesarian Legionary vs Pompeian Legionary: Rome's Civil War 49-45 BC*, Oxford, Osprey Publishing, 2025.

Liviu Mihail IANCU et Francesco MEO (éd.), *Textiles and War in Europe and the Mediterranean from Prehistory to Late Antiquity*, Bicester, Archaeopress Publishing, 2025.

Alice KÖNIG et Nicolas WIATER (éd.), *Visualising War across the Ancient Mediterranean. Interplay between Conflict Narratives in different Media and Genres*, Londres, Bloomsbury, 2025.

Toni MCARTHUR, *Rome's Armies to the Death of Augustus*, Havertown, Pen & Sword Military, 2024.

Mischa MEIER, *Die Hunnen. Geschichte der geheimnisvollen Reiterkrieger* [Les Huns. L'histoire de cavaliers mythiques], Munich, C.H. Beck, 2025.

Vincenzo MICALETTI, Fabrizio LUSANI et Fabiana ROSACI (éd.), *L'altra faccia di Marte: sconfitti e donne nella guerra del mondo antico* [L'autre visage de Mars. Vaincus et femmes dans la guerre du monde antique], Urbino, Urbino University Press, 2025.

Lucrețiu MIHĂILESCU-BÎRLIBA, *Miles ex vico. Militaires recrutés du milieu rural de Mésie Inférieure (ou de Thrace) (I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> siècles ap. J.-C.)*, Wiesbaden, Harrassowitz, 2025.

Claire MILLINGTON, *Military Households of Roman Auxiliary. Commanders in Western Europe and North Africa. Latin inscriptions, Vindolanda letters, and praetorium archaeology*, Oxford, BAR Publishing, 2024.

Jaaklojuhani PELTONEN, Elina PYY et Jussi RANTALA (éd.), *War and Masculinity in Roman and Medieval Culture*, Londres, Routledge, 2025.

Franziska QUAAS et Theresia RAUM (éd.), *Emotionen im Krieg – Krieg der Emotionen* [Émotions dans la guerre – Guerre des émotions], Stuttgart, Steiner, 2025.

Ilkka SYVÄNNE, *Military History of Late Rome, 425-457*, Barnsley, Pen & Swords Books, 2025.

Mark VAN DER ENDEN, *Cynoscephalae 197 BC: Rome Humbles Macedon*, Oxford, Osprey Publishing, 2025.

Christian WALDE, *Lucans Epos vom Bürgerkrieg zwischen Caesar und Pompeius. Eine poetische Anatomie menschlicher Destruktivität* [L'épopée de Lucain sur la guerre civile entre César et Pompée. Anatomie poétique de la destruction humaine], Berlin et Boston, De Gruyter Oldenbourg, 2025.

Richard WESTHALL et Hannah CORNWELL (éd.), *New Perspectives on the Roman Civil Wars of 49-30 BCE*, Londres, Bloomsbury, 2024.

Werner ZANIER, *Das römische Militärlager auf dem Septimerpass in Graubünden* (Schweiz) [Le camp militaire romain du col du Septimer dans le canton des Grisons, Suisse], Munich, C.H. Beck, 2025.

---

## HISTOIRE MÉDIÉVALE

Fabrizio ANSANI, *Il cavallo da guerra e lo Stato del rinascimento* [Le cheval de guerre et l'État de la Renaissance], Bologne, Il mulino, 2024.

Martin AURELL et Sylvain GOUGUENHEIM (éd.), *Les Croisades. Histoires et idées reçues*, Paris, Perrin, 2025.

Catherine HANLEY, *Nemesis: Medieval England's Greatest Enemy*, Londres, Osprey, 2025.

Craig M. NAKASHIAN et Peter W. SPOSATO (éd.), Dossier : « *Urban Communities and War in Medieval Europe* », *Journal of Medieval Military History*, vol. XXIII, Londres, Boydell & Brewer, 2025.

Marci ORTOLANI, Bénédicte DECOURT-HOLLENDER et Olivier VERNIER (éd.), *Guerre et paix dans les États de Savoie. Approches institutionnelles (XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Nice, Serre éditeur, 2025.

Peter PURTON, *A History of the Late Medieval Siege, 1200-1500*, Londres, Boydell & Brewer, 2025.

Tristan SCHMIDT, *Armeeführung und Militäreliten in Byzanz 1081-1203: Selektion, Hierarchie, Repräsentation* [Commandement militaire et élites militaires à Byzance entre 1081 et 1203 : sélection, hiérarchie, représentation], Turnhout, Brepols, 2025.

Stefan K STANTCHEV, *Venice, the Ottomans, and the Sea (1381-1517)*, Oxford, Oxford University Press, 2025.

Valérie TOUREILLE, *Azincourt. Histoire d'une étrange défaite*, Paris, Tempus, 2025.

---

## HISTOIRE MODERNE

Jonathan ABEL, *Guibert's « Defense of the System of Modern War »*, Leyde et Boston, Brill, 2025.

Özkan BARDAKÇI, *Faire la guerre au XVII<sup>e</sup> siècle. Regards croisés sur les guerres austro ottomanes*, Paris, Garnier, 2025.

Chrystel BERNAT, *Une guerre sans épithète. Les Troubles des Sevenes. Déchirures civiles et militances confessionnelles au Grand Siècle (vers 1685-vers 1710)*, vol. 1 : *Enquête*, Paris, Honoré Champion, 2025.

Anna BRINKMAN, *Balancing Strategy. Sea Power, Neutrality and Prize Law in the Seven Years' War*, Cambridge, Cambridge University Press, 2025.

Heiner BRÖCKERMAN, *Die Schlacht bei Fehrbellin am 18. (28.) Juni 1675* [La bataille de Fehrbellin, le 18 (28) juin 1675], Potsdam, Zentrum für Militärgeschichte und Sozialwissenschaften der Bundeswehr, 2025.

Guido von BÜREN, Nils KAPPEN, Marcell PERSE et Karlheinz WIEGMANN (éd.), *Die Spanier am Niederrhein 1560-1660. Weltreich und Provinz* [Les Espagnols au Bas-Rhin 1560-1660. Empire mondial et province], Catalogue d'exposition, Petersberg, Michael Imhof Verlag, 2025.

Olivier CHALINE, Jean-Marie KOWALSKI et Pierre LE BOT (éd.), *Sea Power ? De Grasse et Vaudreuil. Durer en opérations*, Paris, Sorbonne Université Presses, 2025.

Pierre-Louis COUDRAY, *La Brigade irlandaise au XVIII<sup>e</sup> siècle. Histoire et mémoires des « oies sauvages »*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2025.

Eberhard FRITZ, *Der Dreißigjährige Krieg in Südwestdeutschland 1639-1641* [La guerre de Trente Ans dans l'Allemagne du Sud 1639-1641], Coblenze, Cardamina Verlag, 2025.

Nebiha GUIGA, *Les blessés de Napoléon*, Paris, Passés composés, 2025.

Robert IVERMEE, *Glorious Failure. The Forgotten History of French Imperialism in India*, Londres, C. Hurst & co, 2025.

Lukas KAISER, *Der Friede von Lübeck, ein Friede Wallensteins?* [La paix de Lubeck, une paix de Wallenstein ?], Munich, GRIN Verlag, 2025.

Silvia MAZURA, *Die preußische und österreichische Kriegspropaganda im Ersten und Zweiten Schlesischen Krieg* [La propagande de guerre prussienne et autrichienne pendant les première et deuxième guerres de Silésie], Berlin, Duncker & Humblot, 2025.

Anton NEUREITER, Herbert HANDLECHNER et Christoph ILLMER, « *Auf! Auf! Leute steht auf! Die Franzosen kommen... » Die Landesverteidigung im salzburgischen Gebirge 1797-1809*

[« Debout ! Debout ! Levez-vous, les gens ! Les Français arrivent... » La défense nationale dans les montagnes salzbourgeoises entre 1797 et 1809], Salzburg, Dr.-Hans-Lechner-Forschungsgesellschaft, 2025.

Tamsion PRITCHARD, *News, Memory and The Culture of the Stuart Intervention into the Thirty Years War, 1624-1630*, Leyde et Boston, Brill, 2025.

David ROBINSON, *Ability and Difference in Early Modern China. A Mongol Family at the Ming Court*, Cambridge, Cambridge University Press, 2025.

Philippe ROGGER et André HOLENSTEIN, *Officers, Entrepreneurs, Career Migrants and Diplomats. Military Entrepreneurs in the Early Modern World*, Leyde et Boston, Brill, 2024.

Peter SEIBERT, *Hans, Der kurze Frühling der Freiheit. Die Revolution des gemeinen Mannes in Franken 1525* [La répression de la guerre des paysans en 1525. Début d'une histoire de la violence allemande], Bonn, Karl Dietz Verlag Berlin GmbH, 2025.

Hans STEIDLE, *Der kurze Frühling der Freiheit. Die Revolution des gemeinen Mannes in Franken 1525* [Le bref printemps de la liberté. La révolution du peuple en Franconie en 1525], Wurtzbourg, Echter Verlag, 2025.

---

## HISTOIRE CONTEMPORAINE

John BLAXLAND (éd.), *Mobilising the Australian Army: Contingencies and Compromises Over More than a Century*, Cambridge, Cambridge University Press, 2025.

Paul CHAMBERS, *A History of Military Ascendancy in Thailand*, Cambridge, Cambridge University Press, 2025.

Selena DALY, *Emigrant Soldiers: Mobilising Italians Abroad in the First World War*, Cambridge, Cambridge University Press, 2025.

Laurent DORNEL, *Indispensables et indésirables. Les travailleurs coloniaux de la Grande Guerre*, Paris, La Découverte, 2025.

Grant H. GOLUB, *Warriors in Washington: Henry Stimson, the US Army, and the Politics of American Power in World War II*, Cambridge, Cambridge University Press, 2025.

Masako HATTORI, *The Age of Youth: American Society and the Two World Wars*, Cambridge, Cambridge University Press, 2025.

Franck JACOB (éd.), *War and Animals. Non-Human Actors in Human Made Conflict*, Paderborn, Brill Schöningh, 2024.

Aude-Marie LALANNE BERDOUTICQ, *Des hommes pour la guerre. La sélection médicale des soldats*, Paris, CNRS Éditions, 2025.

Michael LUCKEN, *Les Occupants. Les Américains au Japon après la Seconde Guerre mondiale*, Paris, La Découverte, 2025.

Marco MONDINI, *The Generalissimo: Luigi Cadorna and the Italian Army, 1850–1928*, Cambridge, Cambridge University Press, 2025.

Pauline PERETZ, *A Black Army: Segregation and the US Military at Fort Huachuca, Arizona, 1941–1945*, Cambridge, Cambridge University Press, 2025.

Adrian POLE, *Making Antifascist War: The International Brigades' Transnational Encounters with Civil-War Spain, 1936–1939*, Cambridge, Cambridge University Press, 2025.

Thomas RICHARDSON, *Soldiers and Bushmen: The Australian Army in South Africa, 1899–1902*, Cambridge, Cambridge University Press, 2025.

Eitan SHAMIR, *Moshe Dayen: The Making of a Strategist*, Cambridge, Cambridge University Press, 2025.

Jennifer YIP, *Grains of Conflict: The Struggle for Food in China's Total War, 1937-1945*, Cambridge, Cambridge University Press, 2025.

*BELLICA. Guerre, histoire et sociétés* est une revue d'histoire, interuniversitaire et francophone, ouverte sur les sciences humaines et sociales. Elle se donne pour objet l'étude de la guerre et du fait militaire dans toutes leurs amplitudes spatio-temporelles et thématiques. *Bellica* paraît deux fois par an, en ligne exclusivement, avec pour ambition de contribuer à la diffusion du savoir scientifique dans le monde académique et jusqu'au cœur de la société. Au travers de problématiques et d'approches pluridisciplinaires, *Bellica* propose des perspectives innovantes et globales sur un fait social majeur, dont l'étude est indispensable pour comprendre la vie, l'organisation et l'évolution des sociétés humaines du passé et d'aujourd'hui à l'échelle du monde.

# BELLICA

Guerre, histoire et sociétés



UNIVERSITÉ PARIS 1  
PANTHÉON SORBONNE

INSTITUT  
GUERRE ET  
PAIX EN  
SORBONNE



Université  
BORDEAUX  
MONTAIGNE  
UCLouvain

LARRA  
UMR 5190  
LABORATOIRE DE RECHERCHE  
HISTORIQUE RHÔNE-ALPES

ISSN 2818-873X